

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président.

1. Communication de M. le président (p. 2).

2. Questions au Gouvernement (p. 2).

GRÈVE DES ROUTIERS (p. 2)

MM. Alain Touret, Lionel Jospin, Premier ministre.

ORGANISATION DES SERVICES D'INCENDIE
ET DE SECOURS (p. 4)

MM. Guy-Michel Chauveau, Jean-Pierre Chevènement,
ministre de l'intérieur.

AVENIR D'EURONEWS (p. 4)

M. Patrick Bloche, Mme Catherine Trautmann, ministre de
la culture et de la communication, porte-parole du Gou-
vernement.

AVENIR DE LA PÊCHE FRANÇAISE (p. 5)

Mme Jacqueline Lazard, M. Louis Le Pen, ministre de la
l'agriculture et de la pêche.

GRÈVE DES ROUTIERS (p. 5)

MM. Daniel Paul, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équi-
pement, des transports et du logement.

RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS (p. 6)

MM. Bernard Birsinger, Jean-Pierre Chevènement, ministre
de l'intérieur.

RÉGULARISATION DES ÉTRANGERS (p. 7)

MM. Philippe Briard, Jean-Pierre Chevènement, ministre de
l'intérieur.

EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE (p. 8)

MM. Henri Chabert, Emile Zuccarelli, ministre de la fonc-
tion publique, de la réforme de l'Etat et de la décentrali-
sation.

INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE (p. 8)

MM. Jacques Myard, Pierre Moscovici, ministre délégué
chargé des affaires européennes.

GRÈVE DES ROUTIERS (p. 9)

MM. Laurent Dominati, Jean-Claude Gayssot, ministre de
l'équipement, des transports et du logement.

COHÉRENCE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE (p. 10)

MM. Marc-Philippe Dambresse, Jean-Claude Gayssot,
ministre de l'équipement, des transports et du logement.

FONDS DE PENSION (p. 11)

M. Henri Plagnol, Mme Martine Aubry, ministre de
l'emploi et de la solidarité.

OTAGES FRANÇAIS AU DAGHESTAN (p. 12)

MM. Jean-Paul Bret, Hubert Védrine, ministre des affaires
étrangères.

3. Financement de la sécurité sociale pour 1998. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 12).

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solida-
rité.

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 14)

MM. Georges Sarre,
Alfred Recours,
Bernard Accoyer,
Mme Jacqueline Fraysse,
M. Jean-Luc Prével.

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 18)

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

Suspension et reprise de la séance (p. 18)

PRÉSIDENCE DE M. YVES COCHET

4. Loi de finances pour 1998 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 18).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (*suite*) (p. 18)

Réponses de Mme Dominique Voynet, ministre de l'amé-
nagement du territoire et de l'environnement, aux **ques-
tions** de : MM. Gilbert Meyer, Serge Poignant, Jean-
Claude Mignon, Bernard Perrut, Adrien Zeller,
Mme Nicole Bricq, MM. Augustin Bonrepaux, Jean-
Louis Idiart, Bernard Schreiner, René André.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

I. – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Etat B

Titres III et IV. – Adoption (p. 26)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 26)

Suspension et reprise de la séance (p. 26)

ENVIRONNEMENT (p. 26)

M. Michel Suchod, rapporteur spécial de la commission des
finances.

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis de la commission
de la production.

M. Guy Hascoët,
Mme Annette Peulvast-Bergeal,
MM. Jean Vila,
Jean Bardet,
Mme Anne-Marie Idrac,
MM. Stéphane Alaize,
Jean-Pierre Brard,
René Rouquet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous informe qu'il n'y aura pas de suspension de séance après les questions au Gouvernement. Nous passerons directement aux explications de vote et au vote sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998.

1

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Mes chers collègues, sur ma proposition, le Bureau de notre assemblée a décidé d'inviter M. Romano Prodi, président du Conseil de la République italienne, à s'exprimer devant la représentation nationale.

Mme Nicole Bricq. Très bien !

M. le président. Nous aurons donc l'honneur de l'accueillir dans cet hémicycle, le mercredi 19 novembre, à onze heures.

Je tenais à vous faire part dès aujourd'hui de cette information pour permettre à chacun, par sa présence, de témoigner des liens d'amitié qui unissent nos deux pays. *(Applaudissements.)*

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Radical, Citoyen et Vert.

GRÈVE DES ROUTIERS

M. le président. La parole est à M. Alain Tourret.

M. Alain Tourret. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, plus de cent cinquante barrages routiers renvoient à la France et à l'Europe l'image d'un conflit social, l'image d'une société bloquée où l'épreuve de force l'emporte sur la discussion.

Les routiers, il est vrai, ont notre sympathie dans ce conflit. Ils ont été trompés l'an dernier, grugés par le patronat qui s'était engagé à leur payer des primes. Seule une faible minorité d'employeurs a respecté sa parole, les autres la refusant en arguant du fait qu'ils n'étaient pas engagés par une simple recommandation. Et les routiers continuent de travailler trois cents heures par mois, ruinant leur santé et leur vie de famille.

Plus globalement, monsieur le Premier ministre, ils sont victimes d'un patronat incapable de discuter, préférant la politique de la chaise vide à celle de la discussion véritable. Ils sont par ailleurs victimes de la dérégulation et de la déréglementation au niveau européen. Le libéralisme sauvage contribue ainsi à la perte et des entreprises et des salariés du transport.

Ils sont victimes, enfin, d'un choix de société au détriment du rail. Trop de route rappelons-le, tue le transport routier.

Monsieur le Premier ministre, ce conflit est le premier que doit affronter votre gouvernement.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour relancer le dialogue social sans lequel ce conflit va s'installer dans la durée, au détriment des intérêts de la France et des Français ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le député, un nouveau conflit des routiers vient effectivement de s'engager dans notre pays.

L'action engagée par les chauffeurs routiers s'explique aujourd'hui par une exigence de dignité compte tenu des conditions particulièrement difficiles de leur travail. Elle s'explique aussi par leur volonté de voir respectée la parole donnée, ce qui n'a pas été le cas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Le malaise actuel est donc dû à deux causes principales : sans doute la situation économique du secteur, sur laquelle il faudra se pencher pour faire évoluer ce secteur avec la profession, mais aussi le non-respect, par certaines entreprises des engagements pris à l'issue du précédent conflit et notamment ceux touchant au paiement d'une prime de 3 000 francs.

Les négociations ouvertes depuis plusieurs semaines relèvent de la pleine responsabilité des partenaires sociaux, mais le Gouvernement, et particulièrement le ministre des transports, se sont engagés. Car notre position, face à un conflit, ce n'est pas de laisser courir avant, pourrir pendant et trahir après ! *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Les négociations n'ont pas pu aboutir à un accord accepté, jugé satisfaisant par les chauffeurs, bien qu'elles aient débouché sur l'élaboration d'une déclaration

commune. Je le dis clairement, même si je veux m'exprimer vis-à-vis des protagonistes avec mesure, comme c'est mon rôle. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

L'absence, dans les derniers moments de la négociation, de la principale fédération d'employeurs a sans aucun doute pesé lourdement dans la décision de s'engager dans le conflit prise majoritairement par les salariés du transport routier.

Je regrette que cette négociation n'ait pas abouti.

Le Gouvernement, conscient de ses responsabilités d'Etat et dans le respect plein et entier du droit de grève, porte la plus grande attention au conflit afin d'en limiter l'impact sur la vie quotidienne des Français et de faire respecter nos engagements internationaux.

Mais surtout, et c'est sur ce point que je voudrais finir, le Gouvernement joue pleinement son rôle pour créer les conditions d'une issue positive et rapide de ce conflit. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Guy Teissier. Abaissez les charges !

M. le Premier ministre. Je rappelle qu'au nom de l'Etat – et d'une certaine façon en votre nom, messieurs de l'opposition ! – nous avons inscrit au budget de 1998 les engagements financiers et les crédits que vous n'aviez pas prévus en 1997 afin que soit mis en œuvre le congé de fin d'activité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Le ministre chargé des transports, Jean-Claude Gayssot, dont je salue l'action menée en pleine collaboration avec moi (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), s'est rendu en personne sur les lieux de la négociation (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) pour annoncer un ensemble de mesures destinées à assurer un contrôle rigoureux des conditions économiques et sociales d'exercice de la profession.

M. Thierry Mariani. Il n'a rien fait !

M. Guy Teissier. Envoyez Maxime Gremetz !

M. le Premier ministre. Il était aussi, et cet acte symbolique a son importance, au contact des routiers, pendant la nuit, sur un barrage (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert*) pour témoigner que nous prenons en compte ces problèmes, même si nous entendons assumer nos responsabilités d'Etat.

M. Thierry Mariani. C'est du cinéma !

M. le Premier ministre. Aujourd'hui et devant vous, je confirme qu'un projet de loi sera soumis au conseil des ministres dès lundi prochain, puis présenté prochainement au Parlement. Il permettra de renforcer le contrôle des infractions à la réglementation des transports et au droit au travail ; il généralisera par ailleurs l'obligation de formation à l'ensemble des conducteurs.

M. Dominique Bussereau. Et rien dans le budget !

M. le Premier ministre. Un décret destiné à assurer un meilleur contrôle de l'accès à la profession de transporteur sera publié dans les prochains jours.

M. Arnaud Lepercq. Et encore des contrôles !

M. le Premier ministre. Le dispositif d'allègement des charges sociales pour les entreprises respectant les règles conventionnelles sur le temps de travail, décidées l'année dernière ou il y a deux ans pour l'année en cours, sera prolongé.

J'ai par ailleurs décidé un allègement de la taxe professionnelle, qui sera pris en charge par l'Etat.

M. François d'Aubert et M. Thierry Mariani. Et Bruxelles ?

M. le Premier ministre. Cette décision a pour objectif de lever les obstacles financiers dans toutes les entreprises, afin que l'accord qui sera signé soit appliqué par l'ensemble des entreprises. Et le Gouvernement sera particulièrement vigilant sur ce point.

Je précise à nouveau clairement que cet effort financier de l'Etat est destiné à faciliter la signature, puis l'application effective de l'accord ; en d'autres termes, il doit se traduire dans les feuilles de paie des salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

En outre, le Gouvernement a noté la préoccupation des salariés et des employés des transports de parvenir à maîtriser, avec les professions qui utilisent le transport routier, la question des temps d'attente et des conditions de déchargement, quand les routiers, après huit ou neuf heures de trajet, sont obligés – ils le disaient hier – de décharger des palettes. Cette question pourra être abordée, pourquoi pas ? dans le cadre de conventions liant les entreprises utilisatrices, les clients et les entreprises des travailleurs routiers.

M. Arnaud Lepercq. Et les Espagnols ?

M. Thierry Mariani. Baissez les charges des entreprises !

Mme Nicole Bricq. Et vous, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. le Premier ministre. La discussion a repris ce matin. L'épreuve de force doit être surmontée ; j'en appelle au sens de la responsabilité de tous.

Le Gouvernement souhaite vivement que les négociations aboutissent et engagent le plus possible de parties prenantes dans les heures qui viennent. En tout cas, quel que soit le nombre de ces parties prenantes, le Gouvernement s'engage, je m'engage à ce que l'accord à venir et que j'appelle de mes vœux, comme tous les Français, soit immédiatement applicable à l'ensemble de la profession. Je confirme à cet égard que la procédure d'extension prévue par le code du travail sera mise en œuvre sans délai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mesdames, messieurs les députés, il ne peut y avoir de dialogue social sans respect de la parole donnée, qu'il s'agisse de la parole d'hier ou qu'il s'agisse de la parole d'aujourd'hui. (« Vilvorde ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) L'application réelle et complète des accords conclus doit s'imposer. Je donne ici solennellement, au nom du Gouvernement, la garantie que ce sera le cas. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

ORGANISATION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre de l'intérieur, ma question concerne l'organisation des services d'incendie et de secours.

Dans tous les départements se mettent en place les nouveaux conseils d'administration, conformément à la loi de 1996. Les élections, du reste, se sont passées dans de bonnes conditions, dans un esprit souvent consensuel. C'est une bonne chose dans un domaine tel que celui de la sécurité collective.

Cependant, cette période de transition est source d'inquiétude pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Comme nous sommes souvent membres des conseils d'administration, ils nous interrogent. Sur les questions statutaires ou budgétaires, nous pouvons leur apporter des éléments de réponse. Mais sur les textes en préparation dans votre ministère, notamment ceux relatifs à l'organisation des secours, et plus précisément ceux inscrits à l'ordre du jour du conseil supérieur de la fonction publique territoriale du 15 octobre, nous ne sommes pas très informés, d'autant que, d'après ce que je crois savoir, des divergences se seraient exprimées au cours de ce conseil.

Monsieur le ministre de l'intérieur, ma question est donc simple : où en sommes-nous de cette réforme ? Pouvez-vous nous confirmer que le processus engagé sera bien poursuivi ? Il y va de l'intérêt de la nation et de nos départements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je tiens à vous rassurer : il n'y a aucune remise en cause des deux lois du 3 mai 1996...

M. Jean-Louis Debré. Très bien ! Et pourtant, vous ne les avez pas votées !

M. le ministre de l'intérieur. ...portant, pour la première, sur l'organisation des services départementaux d'incendie et de secours, pour la seconde, sur le volontariat. J'ai d'ailleurs installé il y a peu l'observatoire national du volontariat ; la loi sur ce sujet s'appliquera normalement dès 1998.

S'agissant de la loi sur l'organisation, quatre textes d'application avaient été préparés. Mais peu avant la réunion du conseil supérieur de la fonction publique territoriale, j'ai été saisi d'un communiqué commun de l'association des maires de France et de l'association des présidents des conseils généraux, m'indiquant que ceux-ci s'opposaient à l'application obligatoire du régime indemnitaire, s'inquiétaient de la situation financière des futurs établissements publics et me demandaient de rechercher de nouveaux moyens de financement en préconisant une gestion étatique de ces services publics départementaux. Faute d'une majorité sur les textes d'application, j'ai été amené à surseoir provisoirement à leur publication. J'ai cependant transmis au Conseil d'Etat le texte sur l'organisation des services d'incendie et de secours qui conditionne leur mise en place.

D'ores et déjà, vous l'avez dit, quarante conseils d'administration sont installés. La quasi-totalité le sera à la fin du mois.

J'ai donc résolu d'engager une concertation rapide. Aujourd'hui même, je reçois les organisations professionnelles. Dès la fin du mois, le 27 novembre, j'organiserai une rencontre informelle entre les organisations professionnelles, la fédération nationale, les associations d'élus, puisque ce sont les collectivités locales qui paient, pour trouver les moyens d'appliquer la loi.

Je n'ai pas d'autre désir que d'appliquer cette loi. C'est l'occasion d'une modernisation de ces services publics départementaux qui doivent prendre un nouveau départ. Il faut naturellement trouver des financements complémentaires, dans le sens que l'idée même de service public indique. Cela implique une meilleure participation de toutes les collectivités intéressées. Cela ne peut se faire que progressivement.

Je cherche de bonne foi à faire appliquer la loi au mieux des intérêts de tous et de la sécurité de nos concitoyens. Je le ferai naturellement en étroite concertation avec toutes les parties intéressées et avec l'ensemble des présidents des conseils d'administration des nouveaux services départementaux d'incendie et de secours que je réunirai le 18 décembre.

Dès le début de l'année prochaine, j'organiserai des tables rondes pour veiller à ce que cette loi puisse s'appliquer, car je crois que son inspiration est bonne, même si elle pose quelques difficultés d'application. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

AVENIR D'EURONEWS

M. le président. La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. Madame la ministre de la culture et de la communication, ma question concerne l'avenir de la chaîne Euronews.

Cette chaîne multilingue, européenne, d'informations en continu est, vous le savez, détenue majoritairement par des chaînes publiques européennes. Compte tenu de sa situation actuellement déficitaire, sa survie passe par deux évolutions : d'une part, le renforcement du soutien apporté par le noyau public et, d'autre part, l'amélioration de sa ligne éditoriale afin d'accroître son audience.

Parallèlement, la Générale Occidentale, filiale d'Alcatel, a décidé de vendre sa participation à hauteur de 49 % dans le capital d'Euronews. D'après les informations en notre possession, l'offre la plus crédible de rachat viendrait du Royaume-Uni, plus particulièrement de la chaîne ITN du groupe Reuter.

De fait, au cœur des négociations actuelles se trouvent deux enjeux de taille : le maintien d'un capital majoritairement public et le problème du contenu culturel et de la forme des programmes, notamment en termes de présence francophone, compte tenu de l'arrivée potentielle d'un repreneur anglo-saxon.

J'insiste particulièrement sur ce dernier point. La défense de la culture et de la langue françaises fait souvent l'objet sur ces bancs de grandes déclarations d'intention ; nous voilà confrontés à un cas concret, où il s'agit de défendre la francophonie réelle, la francophonie de tous les jours au sein de l'Union européenne et au-delà, alors que nous sommes entrés de plain-pied dans la société de l'information.

Madame la ministre, pouvez-vous nous préciser la position du Gouvernement sur l'avenir d'Euronews et nous donner les informations que vous possédez sur les négociations en cours ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, la chaîne Euronews avait pour but d'offrir à un public très large sur le territoire de l'Union européenne une véritable chaîne d'informations. Mais ce projet, qui entendait aussi renforcer l'identité européenne et faire rayonner notre manière de concevoir l'information, a connu quelques vicissitudes depuis 1992.

Il a d'abord été difficile de trouver un opérateur qui puisse réellement peser dans la conduite éditoriale de la chaîne et dans son fonctionnement. En effet, au départ, cette chaîne rassemblait essentiellement les chaînes publiques avec le soutien de l'Union européenne de radiodiffusion. Elle comportait un noyau dur, France 2 et France 3 à hauteur de 30 %, mais également la RAI et la radio télévision espagnole.

Le deuxième problème est celui de son déficit. Même si depuis les modifications intervenues en 1996, la solidité éditoriale de la chaîne s'est renforcée et si, par ailleurs, le déficit a pu être réduit, grâce à une participation de l'Union européenne – défendue par les députés européens, en particulier français – la chaîne accuse pour l'exercice de 1997 un déficit de 30 millions de francs sur un budget de 187 millions de francs.

On peut espérer que d'ici à l'an 2000, elle atteigne l'équilibre puisqu'elle couvre aujourd'hui trente-huit pays et qu'elle a potentiellement 83 millions de téléspectateurs.

Au retrait de la filiale d'Alcatel, la Générale Occidentale, la chaîne Euronews s'est heurtée à la difficulté de trouver un repreneur pour les 49 % de parts qu'elle détenait.

Dès lors que la Générale Occidentale a voulu vendre ses parts, il a fallu trouver un repreneur. La banque de Rothschild a été chargée de faire le tour des repreneurs potentiels. Pour l'instant, nous avons une offre, celle d'ITN, filiale du groupe Reuter, agence de presse anglophone, présente aussi sur le plan européen.

Le groupe ITN s'engage à reprendre 49 %.

M. Robert Pandraud. Réponse trop longue !

Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement. Mais l'accord porte sur le maintien à la majorité du groupe des télévisions publiques à hauteur de 51 %.

M. José Rossi. Trop long !

Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement. Toute modification du capital ne peut que préserver cet équilibre.

Par ailleurs, toute décision concernant la langue ou le budget – même une dépense de 10 millions de francs – doit être soumise au consortium des télévisions publiques.

M. Jean-Michel Ferrand. Bla, bla, bla !

Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement. Le siège de la chaîne restera dans la communauté urbaine de Lyon, très exactement à Ecully, où il se trouve actuellement, ce qui est très important du point de vue de l'implantation française.

Les garanties en matière de capital, de décisions, d'évolution de la chaîne et de charte rédactionnelle seront déterminées par la décision du consortium public. Je crois

que les intérêts de la France en la matière seront, par conséquent, préservés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

AVENIR DE LA PÊCHE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Lazard.

Mme Jacqueline Lazard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

A l'occasion de la discussion de la loi « pêche » et du budget de la pêche, nous avons été plusieurs à attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité pour la France d'avoir une position ferme sur deux points cruciaux pour l'avenir de la pêche française, à savoir le mouillage des filets et les zones de cantonnement.

En effet, des essais récents d'utilisation de filets à mailles carrées ouvrent des perspectives nouvelles et il semble souhaitable de savoir comment elles peuvent s'articuler avec les propositions de la Commission.

Quant à la création de zones de cantonnement, elle constituerait une régression et serait incompréhensible pour une profession déjà touchée par une grave crise, que la loi d'orientation sur la pêche est susceptible de juguler.

Ces deux sujets étaient à l'ordre du jour du Conseil pêche des mercredi 29 et jeudi 30 octobre dernier.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le point sur le résultat de cette négociation devant la représentation nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le député, le Conseil pêche de la semaine dernière s'est achevé sur ce que l'on considère comme un bon compromis mettant un terme à dix-huit mois de négociations.

Il marque en tout cas une avancée importante de l'Europe dans la gestion durable de la ressource en poissons. Les quinze ministres y ont affirmé leur volonté commune de travailler à la préservation de la ressource et à la protection notamment des juvéniles.

Notre pays a pris une part importante dans la recherche du compromis. Nous avons marqué obstinément notre refus du cantonnement en ce qu'il était discriminatoire et qu'il condamnait des flotilles à l'inactivité. Nous avons de ce point de vue été suivis. Il n'y aura donc pas de cantonnement dans le Golfe de Gascogne.

S'agissant de l'augmentation des maillages, nos professionnels auront jusqu'en 2000 pour s'adapter à de nouveaux maillages et ils pourront conduire des expérimentations sur ce que l'on appelle les « mailles carrées ».

Au total, nos professionnels ont marqué à l'unanimité leur satisfaction sur un tel accord et j'ai tendance, pour ma part, à considérer que ce compromis fut un temps fort dans la politique commune des pêches. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste. Nous reviendrons à une question du groupe socialiste en fin de séance s'il reste du temps disponible.

GRÈVE DES ROUTIERS

M. le président. La parole est à M. Daniel Paul.

M. Daniel Paul. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports. (*« Ah, Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le ministre, depuis quarante-huit heures, les routiers ont engagé le mouvement annoncé depuis plusieurs semaines et l'on peut parler vraiment à ce sujet de « chronique d'un conflit annoncé ».

Leurs revendications ont été déjà indiquées tout à l'heure, mais je les rappelle tout de même : la dignité, le respect de la parole donnée, le refus de la régression sociale et humaine.

Une nouvelle fois, le patronat, celui qui représente la partie la plus dure du CNPF, aura montré son vrai visage. L'an passé, ce fut le non-respect des engagements pris et de la signature donnée. Cette année, c'est le refus de négocier.

Lors de votre première réunion du conseil des ministres des transports à Luxembourg, en juin dernier, vous aviez déjà évoqué cette question au niveau européen. On le sait, en Europe, le dumping social est à l'œuvre. Il faut en sortir par le haut. Il faut faire en sorte que les décisions appliquées en France ou qui vont l'être dans les semaines qui viennent le soient également sur le plan européen.

Quelles dispositions comptez-vous prendre afin que la construction européenne se fasse, dans ce domaine aussi, au bénéfice des gens et de l'emploi, et non pour le profit maximum de quelques-uns ?

Dès l'été prochain, la directive européenne permettra aux transports internationaux de prendre des commandes sur le marché français. A quelles modifications comptez-vous procéder afin que ne se renouvellent plus sur le territoire français, chaque année, de telles situations ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député (*« Camarade ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*), vous avez utilisé des mots très forts – dignité, respect de la parole donnée – et vous avez parlé d'en finir avec la régression sociale qui marque tout particulièrement le secteur du transport routier. Vous avez raison et, tout à l'heure, le Premier ministre a répondu de la manière la plus forte qui soit en ce qui concerne la démarche du Gouvernement.

Ce Gouvernement est celui de la parole donnée (*« Vilorde ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), celui du respect de la dignité et celui de la lutte contre la régression sociale, pour l'emploi, le développement de l'activité et la croissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

C'est dans cette démarche que nous nous sommes engagés dès le début quand nous avons trouvé la situation que vous nous avez laissée, mesdames et messieurs de l'opposition. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Dans cette profession, vous nous avez laissé non seulement une situation de régression sociale, de dumping social et économique, mais surtout un climat de

méfiance, parce que les engagements pris antérieurement n'ont pas été tenus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

C'est de cela aussi que souffre cette corporation.

Dès le début, et contrairement à certains patrons qui considéraient qu'il fallait rompre le dialogue social, nous nous sommes engagés – à l'échelle nationale comme, bien sûr, dans cette corporation – à le reprendre avec l'objectif d'aboutir à des avancées réelles.

Certes, on ne peut pas faire tout, tout de suite, tout le monde le sait. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Néanmoins il faut, tout de suite, des actes qui marquent une rupture réelle par rapport à la situation actuelle des chauffeurs routiers, des actes qui marquent l'engagement d'amorcer une évolution profonde de cette profession, en luttant contre le dumping social mais aussi en la modernisant et en l'assainissant au plan économique, pour qu'elle se défende mieux, parce qu'elle a, je crois, un grand avenir.

Vous posez la question de l'harmonisation européenne. Dès le début, plutôt que de céder aux sirènes de l'ultralibéralisme (*« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française*) et de la mise en concurrence des travailleurs, nous avons choisi d'agir en faveur de l'harmonisation sociale.

M. Jean-Michel Ferrand. Baissez donc les charges !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Ce fut l'objet de mon intervention lors du premier conseil des ministres des transports européens du 17 juin.

Depuis lors, la Communauté européenne s'est engagée dans cette voie. Même si les conditions sont difficiles, grâce à la mobilisation de la France en faveur de l'Europe sociale et de l'emploi, je ne désespère pas que, dans les prochaines semaines ou les prochains mois, comme la Commission européenne l'a prévu, l'Europe aille vers une harmonisation, en ce qui concerne la durée du travail et les sanctions, mais aussi la possibilité pour toute la profession d'intervenir sur ce secteur d'activité.

M. Jean-Michel Ferrand. Il n'y a rien de concret !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. C'est donc une perspective positive que le conflit lui-même nous permet d'aborder avec plus de force. Notre pays peut là encore jouer un rôle, avec un gouvernement qui fait de l'emploi et de la justice sociale un des critères de son action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS

M. le président. La parole est à M. Bernard Birsinger. Question courte, réponse courte !

M. Bernard Birsinger. Monsieur le président, chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et porte sur la régularisation des sans-papiers. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Nombre d'entre eux se sont retrouvés clandestins à cause des lois Pasqua et Debré (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs*), des lois qui visaient à rendre l'étranger

suspect, à en faire un bouc émissaire de tous les maux et, finalement, à masquer les résultats de la politique du précédant gouvernement, notamment en matière de chômage.

M. Noël Mamère. Très bien !

M. Bernard Birsinger. Aujourd'hui, et fort heureusement, le Gouvernement enclenche un mouvement inverse. Mais il faut aller plus loin et en finir réellement avec la suspicion faite loi envers les immigrés.

Certes, grâce à la circulaire du 24 juin, des milliers d'hommes et de femmes qui vivaient dans la crainte vont enfin pouvoir retrouver leur liberté. Mais trop, beaucoup trop de refus arrivent ces jours-ci. Des hommes et des femmes parfaitement intégrés, et qui contribuent à retisser des liens sociaux, se voient refuser leur régularisation, tout comme des hommes et des femmes mariés depuis moins d'un an...

M. Christian Cabal. Eh oui ! Heureusement !

M. Bernard Birsinger. ... alors que, dans votre projet de loi, monsieur le ministre, ce délai est supprimé.

On parle de 40 à 50 % de refus. Cela représente des dizaines de milliers de personnes qui ont pourtant fait la démarche courageuse, honnête et citoyenne de se présenter et de remplir leur dossier.

Monsieur le ministre, la circulaire du 24 juin permet de régulariser les gens qui font la preuve de leur bonne insertion dans la société française. Cette démarche citoyenne ne constitue-t-elle pas précisément un acte fort montrant leur volonté d'intégration ? Est-ce contradictoire avec la nécessaire maîtrise démocratique des flux migratoires ? Je ne le crois pas.

Quel sera le comportement du Gouvernement vis-à-vis de toutes ces personnes qui, pour l'instant, se voient refuser leur régularisation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le Gouvernement a engagé un processus de réexamen sur critères. Ceux-ci, qui avaient été définis par la commission nationale consultative des Droits de l'homme, font une large part à la situation familiale des intéressés.

Au 1^{er} novembre, le cap des 150 000 demandes déposées a été franchi...

M. Pierre Lellouche et M. Jean-Louis Debré. Eh oui !

M. le ministre de l'intérieur. ... le nombre de demandes s'étant beaucoup accéléré dans les derniers jours. Aujourd'hui, 6 200 titres de séjour ont été délivrés, ce qui est plus que le nombre de refus qui est de 4 900. En outre il y a 12 000 récépissés de dossiers auxquels il manque une pièce et qui sont en cours de régularisation. On peut penser que, dans le mois qui vient, la plupart de ces dossiers seront régularisés.

Je tiens à préciser que ce processus se déroule sur six mois et sera terminé d'ici à la fin du mois d'avril. Un dispositif est mis sur pied destiné à créer des permanences d'accueil dans certaines régions pour ceux des étrangers en situation irrégulière qui n'auraient pas vocation à demeurer sur notre territoire. Ils bénéficieront d'une prise en charge pour le voyage, d'une aide financière de l'Office des migrations internationales pour eux-mêmes et

leurs enfants, le cas échéant. A l'arrivée, des dispositions pourront être mises en œuvre pour aider des projets de réinstallation.

La citoyenneté est une chose. Si les critères sont remplis, les étrangers sont en situation régulière. Dans le cas contraire, ils ont vocation à quitter notre territoire, mais dans des conditions humaines.

Le procès fait au Gouvernement, non pas par vous, mais par certains journaux parlant de « piège » est insupportable. Tel n'est pas l'état d'esprit du Gouvernement. D'ailleurs, comme vous le savez, aucune perquisition n'est possible, en France, sans l'autorisation d'un juge. Tout cela est du roman !

Et si, effectivement, la circulaire exige un délai d'un an pour qu'un conjoint de Français puisse être régularisé, il n'en va pas de même dans le projet de loi qui sera soumis au Parlement dans un mois. Raison de plus pour ne pas tarder à faire prévaloir une législation plus juste, à la fois ferme et humaine. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons au groupe du Rassemblement pour la République.

RÉGULARISATION DES ÉTRANGERS

M. le président. La parole est à M. Philippe Briand.

M. Philippe Briand. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et a trait au sujet qu'il vient d'évoquer.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises, monsieur le ministre, le chiffre de 140 000 dossiers. Vous nous indiquez aujourd'hui que 150 000 dossiers ont été déposés.

Un député du groupe socialiste. Le résultat des lois Pasqua !

M. Philippe Briand. Vous nous parlez déjà de 6 000 réponses positives, de 4 000 refus. Vous nous annoncez qu'il reste plus de 12 000 dossiers à traiter. Cela fait des chiffres très élevés.

Au-delà du discours habituel, ma question est relativement simple. Comment, concrètement, ferez-vous pour les dossiers qui seront refusés ? Comment les suivrez-vous ? Créez-vous un fichier pour suivre tous ceux que vous ne retiendrez pas sur le territoire français, quitte à déplaire aux ultras de votre majorité ? Ou ne ferez-vous rien, comme cela a déjà été le cas en 1981 ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. J'ai annoncé qu'il y avait plus de 150 000 dossiers, mais, compte tenu des doublons, des fausses adresses (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) qui, dans certains départements comme la Seine-Saint-Denis, atteignent 25 %, je ne puis pas vous donner un chiffre précis aujourd'hui même. M. Debré est parfaitement au courant des chiffres exacts, j'imagine. Par conséquent, mon souci est de vous donner la meilleure information, celle dont je dispose, en toute clarté, de façon que tout se déroule très normalement et à découvert. Je vous donnerai les chiffres exacts au fur et à mesure, chaque mois, dès qu'ils seront comptabilisés.

Encore une fois, il est ridicule de parler de fichier.

M. Jean Glavany. Ce sont des spécialistes !

M. le ministre de l'intérieur. Nous avons pu voir à propos de l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales que la France était loin d'être un pays fiché...

M. Jean Glavany. C'est leur vieux fantasme !

M. le ministre de l'intérieur. ... puisque le Sénat a proposé qu'on repousse en l'an 2000 l'application de la loi.

M. Pierre Lellouche. Qu'est-ce que cela a à voir ?

M. le ministre de l'intérieur. La vérité, c'est qu'il y a des dossiers qui sont constitués. Dans 90 % des cas, ces gens-là sont connus parce qu'ils ont déjà fait d'autres demandes. Leurs adresses ne sont pas non plus inconnues. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Arnaud Lepercq. Vous avez parlé de fausses adresses !

M. le ministre de l'intérieur. Vous imaginez bien que, compte tenu des précisions que j'ai apportées, il ne se passera rien, sinon que, naturellement s'ils sont interpellés sur la voie publique, ils auront vocation à être reconduits à nos frontières. La règle a été fixée. Elle l'a été une fois pour toutes. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à Henry Chabert.

M. Henry Chabert. Ma question s'adresse à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

Le 22 octobre dernier, monsieur le ministre, nous vous avons interrogé sur une note de l'inspection générale des finances expliquant qu'il y avait 500 000 emplois de fonctionnaires en trop. Vous avez refusé d'aborder cette question et indiqué que vous n'accordiez aucun crédit aux éléments avancés.

Aujourd'hui, cette note a été publiée dans son intégralité. Elle vous met en garde et vous demande « de sortir la tête du sable ».

En dépit de ces avertissements, et plutôt que d'examiner la possibilité d'opérer des redéploiements, vous vous obstinez à gonfler les emplois publics, en créant 350 000 sous-emplois publics *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)* financés par l'argent des Français, alors même que des dizaines de milliers d'emplois familiaux et des dizaines de milliers d'emplois dans l'industrie textile sont menacés par votre politique.

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous êtes de mauvaise foi !

M. Henry Chabert. Monsieur le ministre, selon vous, y a-t-il, oui ou non, sureffectif dans la fonction publique ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

M. Henry Chabert. Vous avez, j'imagine, lu cette note. L'avez-vous analysée et quelles conclusions en tirez-vous ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Pour être bref, monsieur le député, ma réponse précédente reste entièrement valable. La note dont vous parlez n'engage que son auteur et le fait qu'elle ait été publiée ne donne pas plus de validité aux assertions qu'elle contient.

M. Pierre Lellouche. Elle est pourtant très bonne, cette note !

M. Arnaud Lepercq. Emanerait-elle d'un fonctionnaire incompétent ?

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Je ne suis pas surpris que vous reveniez avec insistance sur ce sujet. Cela traduit bien la conviction, qui anime une certaine partie de cette assemblée, qu'il y a trop de fonctionnaires et que, généralement, ils ne travaillent pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Philippe Séguin. C'est scandaleux ! Répondez à la question !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Je pense, pour ma part, que les fonctionnaires travaillent dans leur immense majorité avec dévouement.

Quant à l'auteur de cette note, je pense qu'il aurait fait avancer le débat s'il avait eu le courage de dire précisément dans quel secteur il y a trop de fonctionnaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Lellouche. Il a eu du courage. C'est vous qui n'en avez pas !

M. Philippe Séguin. C'est une réponse minable !

INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Merci, monsieur Zuccarelli, pour votre non-réponse ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Jean Ueberschlag. Il n'a rien à dire !

M. Jacques Myard. Monsieur le Premier ministre, je m'adresse à vous car la question que je m'apprete à poser intéresse bien évidemment tout le Gouvernement et plusieurs de vos ministres, même si, en réalité, elle relève peut-être davantage de la compétence du ministre des affaires étrangères.

Le 30 juillet dernier, nous avons appris que la Commission avait décidé de donner son aval à la fusion de deux gros avionneurs américains, Boeing et McDonnell Douglas.

L'industrie aéronautique est l'un des fleurons de notre industrie. Elle emploie 100 000 personnes, elle fait travailler 4 000 entreprises en sous-traitance...

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est l'Europe !

M. Jacques Myard. ... et elle est le véhicule d'une coopération européenne intergouvernementale qui marche et qui, à travers le programme Airbus, fait avancer la construction européenne.

M. Jean-Yves Le Déaut. Très bien ! C'est grâce à l'Europe !

M. Jacques Myard. Aussi est-il parfaitement étonnant que la Commission, au mépris des intérêts de nos industriels, au mépris de la jurisprudence qu'elle avait assenée dans l'affaire Havilland-Aérospatiale, ait donné son aval à cette fusion. De surcroît, elle a mis en avant un certain nombre de conditions, plus illusoires les unes que les autres, à telle enseigne qu'une compagnie américaine vient de déclarer qu'elle s'en fichait et qu'elle ne les appliquerait pas.

M. Arnaud Lepercq. C'est vrai !

M. Jacques Myard. Nous vous avons alerté. Je vous ai demandé, avec plusieurs députés, d'introduire devant la Cour de justice un recours pour s'opposer à cette décision parfaitement scandaleuse, car, à l'évidence, monsieur le Premier ministre, la Commission s'est couchée devant les intérêts américains, et j'ose à peine dire que vous vous êtes couché avec elle. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, un peu de silence, s'il vous plaît.

Monsieur Myard, terminez votre question nuancée !

M. Jacques Myard. Le mot est peut-être osé, mais c'est une image, monsieur le président.

Ma question est triple, monsieur le Premier ministre : quelles mesures allez-vous prendre au nom de tous les travailleurs français de l'aéronautique pour vous opposer à cette décision néfaste pour nos intérêts ? N'est-il pas grand temps d'évoquer à nouveau les pouvoirs de la Commission en matière de concurrence, de les modifier et de permettre au Conseil européen d'évoquer ses décisions pour au besoin les réformer ? Enfin, quelles initiatives allez-vous prendre pour pousser à la création d'une société Airbus européenne, dont le statut juridique devra tenir compte de l'importance des intérêts français en la matière ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le député, comme il ne s'agit pas que d'une histoire d'alcôve, je reviendrai au fondement. (*Rires.*)

Contrairement à ce que vous affirmez, la décision de la Commission européenne, le 25 juillet, d'autoriser la fusion entre Boeing et Mac Donnell Douglas a été prise avec des garanties, et le gouvernement français a obtenu des concessions. Boeing s'est engagé à renoncer aux contrats d'exclusivité existant avec certaines compagnies, Delta Airlines, Continental Airlines, American Airlines, et il s'est engagé à renoncer à l'avenir à tout contrat d'exclusivité et à ouvrir certaines technologies à la concurrence.

Il n'en demeure pas moins qu'il faut veiller à ce que les engagements soient respectés. Il revient aujourd'hui à la Commission de s'en assurer alors que, le 22 octobre, la compagnie Delta Airlines a fait savoir, même si elle a

ensuite tempéré ses propos, qu'elle ne renonçait pas au contrat d'exclusivité qui la liait à Boeing pour 644 avions sur vingt ans. Il s'agit là d'une nouvelle inquiétante.

Le gouvernement français, anticipant sur vos demandes, a immédiatement réagi en demandant à la Commission d'ouvrir une enquête sur ces agissements éventuels. M. Van Miert a diligenté cette enquête et M. Gayssot et moi-même lui écrivons aujourd'hui pour l'en remercier et pour lui demander de nous en faire connaître les suites. La Commission devra faire respecter les engagements pris par Boeing.

Au-delà, il est clair que la fusion qui a été réalisée crée une situation particulière, avec un groupe qui réalise 280 milliards de francs de chiffre d'affaires et dont la position dominante doit faire réfléchir.

C'est pourquoi il faudra accélérer la restructuration et le regroupement des industries aéronautiques européennes tant au plan civil qu'au plan militaire. De ce point de vue, nous nous réjouissons des dispositions qui sont prises pour accélérer la création de la société Airbus. Il s'agira en effet d'un instrument permettant de faire face à cette hégémonie que nous sentons poindre et dont nous ne voulons pas davantage que vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous passons au groupe de l'Union pour la démocratie française.

GRÈVE DES ROUTIERS

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le Premier ministre, nous avons écouté votre réponse à propos du conflit des routiers. Les termes que vous avez employés, dans un esprit polémique (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) vis-à-vis de l'opposition, ne sont pas tout à fait dignes (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) de l'esprit moral et civique que vous prétendez avoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Et l'opposition ne se laissera pas insulter.

Quant à la parole donnée, mes chers collègues, rappelez-vous vos propos de campagne ! Vous ne seriez pas là si vous aviez annoncé aux Français 50 milliards d'impôts supplémentaires ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dans votre intervention sur le conflit, il y avait, monsieur le Premier ministre, une omission inquiétante. Il est en effet de la seule responsabilité du Gouvernement de garantir la liberté de circulation, et vous ne l'avez pas évoquée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) La vérité vous blesse, on le sait.

Quelle que soit la considération que l'on peut avoir pour la profession de routier, le principe de la liberté de circulation doit être garanti par le Gouvernement. Le droit de grève, qu'il soit exercé dans le cadre des entreprises publiques et des services publics ou par des entrepreneurs privés ou des salariés du secteur privé, ne doit pas permettre de prendre en otage une population et une économie. C'est inacceptable ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Amnésie !

M. Laurent Dominati. On parle aujourd'hui d'un risque de pénurie, de blocages. Quand vous laissez s'installer un blocage sur les routes, vous acceptez une certaine forme de violence de rue. Les Français attendent une indication claire, monsieur le ministre de l'intérieur, de votre détermination à faire respecter les lois, toutes les lois, à commencer par la liberté du travail et la liberté de circulation. Nous attendons de savoir si le Gouvernement est déterminé à faire respecter ce principe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, comme l'a expliqué M. le Premier ministre tout à l'heure, le Gouvernement recherche le dialogue et la reprise de la négociation. Comment penser que, alors que les enjeux sont si importants – l'avancée sociale, dans le respect des engagements pris, d'une profession – la question première puisse être autre chose que l'ouverture de négociations et le règlement du conflit ? Dans l'intérêt de la profession et du pays, il faut tout faire pour que tout le monde se mette le plus rapidement possible autour d'une table, discute, et que l'on aboutisse à un accord. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Le Gouvernement a pris des dispositions permettant de répondre à certaines exigences internationales en ce qui concerne la liberté de circulation.

M. Jean Ueberschlag. Lesquelles ?

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Pour l'instant, il n'y a pas de problème aux postes frontières. Tout récemment, la Commission européenne, qui demande la liberté de circulation, a souligné combien elle-même et le Gouvernement français étaient en parfaite liaison, et elle a souligné aussi que, si le droit de grève devait être respecté, l'harmonisation européenne en ce qui concerne la durée du temps de travail et les salaires était à l'ordre du jour depuis quelques mois. C'est donc par le progrès social et la négociation que nous réglerons les problèmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

COHÉRENCE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. le président. La parole est à M. Marc-Philippe Daubresse.

M. Marc-Philippe Daubresse. Monsieur le président, je me vois contraint de poser deux nouvelles questions à M. le ministre de l'équipement et des transports, puisqu'il vient de botter en touche (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), alors que, M. le Premier ministre l'a dit, la responsabilité du Gouvernement est directement engagée dans un conflit qui paralyse la France. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans la mesure où l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers ou corporatistes, monsieur le ministre, quelle est la crédibilité pour la suite des négociations d'un

gouvernement dont l'un des membres défend et soutient ostensiblement l'une des parties, au vu et au su de toute la nation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quelle est la cohérence de la politique gouvernementale alors que vous dites vous-même que, face à la concurrence européenne, seule la baisse des charges sociales peut permettre de sortir le transport routier et les transporteurs routiers de l'asphyxie dans laquelle ils se trouvent ?

Quelle est la cohérence de la politique d'un gouvernement qui prétend imposer le moule uniforme des trente-cinq heures à toutes les entreprises de France (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), alors que nous discutons des 200 heures mensuelles pour le transport routier ?

Quelle est la cohérence de la politique d'un gouvernement qui accroît les charges sociales, qui augmente la taxe sur les carburants dans son budget pour 1998, alors que seule la baisse des charges sociales peut régler le conflit en cours ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Les Français ont répondu !

M. Marc-Philippe Daubresse. Quelle est la cohérence de la politique d'un gouvernement qui, un jour, prétend baisser sectoriellement la taxe professionnelle sur les transports et qui, la veille, dit non à une telle baisse pour les entreprises textiles au motif qu'elle est condamnée par Bruxelles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, la situation est sérieuse et grave et les arguments que nous échangeons doivent être sérieux et graves.

La taxe intérieure sur les produits pétroliers est en moyenne équivalente en France à ce qu'elle est en Europe.

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. C'est faux !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Si ! Elle est légèrement au-dessus de la moyenne.

Sur les charges, M. le Premier ministre a répondu ; je n'y reviens pas.

Vous avez parlé de prendre parti ; c'est un point fondamental.

Si vous voulez dire que le Gouvernement et moi-même sommes pour le progrès social face au dumping social, vous avez raison ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Si vous voulez dire que le Gouvernement est pour la parole donnée face aux engagements que vous n'avez pas tenus, vous avez raison ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Si vous voulez dire que nous sommes pour l'harmonisation européenne par le haut sur le plan social face à l'ultralibéralisme que vous soutenez, vous avez raison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Vasseur. CRS contre grévistes ! C'est la démocratie sociale ?

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Mais si vous voulez dire que les propositions que nous faisons visent uniquement à favoriser une partie des partenaires sociaux, vous avez tort, parce que c'est toute la profession qui a à gagner à une avancée.

D'ailleurs, je m'étonne que vous ne souteniez plus les PME favorables à une telle démarche ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Plagnol.

FONDS DE PENSION

M. le président. La parole est à M. Henri Plagnol.

M. Henri Plagnol. Monsieur le Premier ministre, la loi sur le financement de la sécurité sociale proposée par votre Gouvernement et que nous allons voter dans un instant (« Ah ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) est pratiquement muette sur la redoutable question du financement des retraites, à tel point que le rapporteur pour la branche vieillesse s'en est inquiété. Sans doute ce silence gêné s'explique-t-il par les contradictions de votre majorité plurielle. Mais il s'agit d'une question trop fondamentale pour l'avenir du pays pour que soit remis en cause à chaque alternance le travail du gouvernement précédent.

Le gouvernement d'Alain Juppé a fait adopter une loi instaurant des fonds de pension à la française. Il s'agit d'un système équilibré complétant la retraite par répartition, offrant à tous la possibilité d'un supplément de retraite par capitalisation. La mise en œuvre de ces fonds de pension est attendue par nos entreprises, qui ont un besoin vital de développer leurs fonds propres.

Combien de temps allons-nous tolérer que ce soient des fonds de pension anglo-saxons qui décident des restructurations de notre tissu économique en mettant la main sur les meilleures de nos entreprises, qui n'ont pas la possibilité de se défendre ?

Les fonds de pension sont également attendus par un nombre considérable de salariés...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est trop long !

M. Henri Plagnol. ... qui auront enfin la possibilité de développer une épargne-retraite complémentaire, encore plus nécessaire après les mesures de taxation lourdes que vous avez prises contre l'assurance-vie.

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Henri Plagnol. Enfin, la mise en œuvre de ces fonds de pension ouvrira un champ nouveau à la négociation entre les partenaires sociaux, favorisant ainsi une conception moderne de l'entreprise.

A l'heure actuelle, le Gouvernement n'a publié aucun des décrets d'application indispensables à la mise en œuvre de cette loi. Vous êtes incapable de dire aux Français quelle sera votre politique dans ce domaine. Allez-vous arbitrer dans le sens de votre ministre de l'économie, qui s'est montré plutôt ouvert au principe, ou allez-vous sacrifier cette réforme fondamentale pour des raisons purement idéologiques ?

Oui ou non, monsieur le Premier ministre, allez-vous poursuivre l'œuvre de votre prédécesseur (« Non ! » *sur les bancs du groupe socialiste*) en permettant le développement de l'épargne-retraite par capitalisation, indispensable à la modernisation de notre économie et à la préservation de la solidarité entre les générations ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je ne reprendrai pas le débat que nous avons déjà eu pendant quatre jours sur les retraites. Je dirai simplement que, sur ce thème comme sur tout ce qui touche à la protection sociale, nous avons besoin de sérénité.

C'est l'avenir de nos retraites qui est en question, notamment celui des régimes spéciaux, que l'on regarde souvent en les montrant du doigt, alors que, je l'ai déjà dit devant l'Assemblée, certains d'entre eux offrent, contrairement à ce que l'on croit, des retraites inférieures au régime général et sont confrontés à des difficultés lourdes liées à l'évolution démographique.

Le Gouvernement a décidé de faire le point cette année sur l'ensemble de ces régimes spéciaux pour proposer ensuite des évolutions qui prendront en compte la culture de ces régimes – laquelle a parfois été oubliée – ainsi que la spécificité des salariés qui en relèvent ; c'est comme cela que nous évoluerons.

En ce qui concerne les fonds de pension, un accord s'est dégagé au sein de la majorité plurielle, contrairement à ce que vous semblez dire. Nous sommes tous convaincus qu'il faut effectivement préparer l'épargne pour la retraite (« Ah ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), mais nous pensons tous que le système de répartition doit être le système majeur, massif, au cœur de nos systèmes de retraite, et qu'aucun système de retraite par capitalisation ne peut être envisagé s'il ne remplit deux conditions.

La première, c'est de préserver totalement notre régime de répartition. Permettez-moi de dire que la loi du 25 mars 1997, par l'ampleur des exonérations de charges sociales qu'elle entraîne, permettrait à un certain nombre d'entreprises – beaucoup l'attendent pour cela, je le sais – d'opérer un transfert du salaire direct vers le salaire différé. Cela créerait une concurrence pour la sécurité sociale et pour la retraite car il y aurait un détournement des rentrées de recettes de cotisations sociales.

En second lieu, si des avantages fiscaux ou des exonérations de charges sociales sont accordés au titre de l'épargne-retraite, ces régimes collectifs doivent profiter à tous, et pas seulement à quelques privilégiés.

C'est la raison pour laquelle Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, a proposé à un parlementaire de travailler sur un nouveau texte qui remplira ces conditions et permettra de développer l'épargne-

retraite, tout en garantissant notre système par répartition et en évitant l'injustice dans nos régimes de retraite. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

OTAGES FRANÇAIS AU DAGHESTAN

M. le président. La dernière question sera une question du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Paul Bret.

Question courte, réponse très courte.

M. Jean-Paul Bret. Monsieur le Premier ministre, quatre de nos compatriotes ont disparu cet été dans le Daghestan ; ils ont été enlevés et sont retenus en otages. Depuis le 2 août 1997, date présumée de leur enlèvement, nous sommes sans nouvelles officielles. Si des cassettes vidéo ont pu être visionnées récemment à Moscou et si, ces derniers jours, quelques lettres de deux à trois lignes sont parvenues jusqu'à leurs familles, nous ne savons pas qui les a enlevés, ni où ils sont exactement, ni à quel moment ils pourraient être libérés. Toutes sortes d'informations ont récemment circulé. Une rançon aurait, paraît-il, été demandée.

Cette situation est évidemment très douloureuse pour les familles. Elle l'est aussi pour nos quatre compatriotes, dont nous pouvons imaginer dans quelles conditions de précarité ils vivent actuellement.

Quelques jours après votre visite à Moscou, pouvez-vous nous faire part des informations que vous possédez à ce sujet et des démarches que vous avez entreprises auprès des autorités russes pour obtenir la libération de ces quatre otages français ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, en effet, depuis le 2 août dernier, quatre de nos compatriotes, dont trois responsables de l'organisation non gouvernementale Equilibre et un de leurs amis qui les avait rejoints pour quelque temps, ont été enlevés à la frontière du Daghestan et de la Tchétchénie, cette zone du Nord-Caucase qui connaît à l'heure actuelle une instabilité marquée et où ce type d'enlèvement se multiplie depuis quelques mois.

Un autre de nos compatriotes, qui travaillait dans cette région pour l'organisation MSF, a pu, lui, être libéré il y a quelques semaines, ce qui a constitué, dans cette période d'attente et d'inquiétude, une nouvelle relativement encourageante.

Tous nos efforts se portent maintenant vers nos quatre compatriotes toujours détenus.

Depuis le début, nous sommes en liaison permanente avec les autorités russes, aussi bien nationales que régionales. Le Président de la République lors de son voyage en septembre à Moscou, moi-même début septembre, à l'occasion d'une rencontre avec M. Primakov, puis M. le Premier ministre il y a quelques jours, à Moscou, où je l'accompagnais, avons évoqué ce problème à tous les niveaux, avec Boris Eltsine, avec le Premier ministre russe, avec le ministre des affaires étrangères et les autres membres du gouvernement.

Nous sommes en liaison avec eux. Nous n'avons cessé de rassembler toutes les informations dont nous pouvons disposer et de faire tout ce qui est au pouvoir du gouvernement français et des autorités françaises pour hâter leur libération.

Je ne suis pas en mesure d'ajouter d'autres éléments à ceux que vous avez indiqués. Des cassettes ont en effet circulé, qui ont fourni des éléments d'appréciation.

Nous pensons qu'ils sont détenus à la frontière du Daghestan et de la Tchétchénie, mais le lieu de détention a sans doute été modifié à plusieurs reprises. A l'heure actuelle, nous poursuivons notre effort et nous sommes en relation permanente avec les membres du gouvernement russe.

Nous sommes bien entendu également en relation avec les responsables de l'association Equilibre, afin d'agir d'un seul mouvement et en parfaite coordination. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

3

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 1998

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 (n°s 303, 385).

Nous en arrivons maintenant aux explications de vote et au vote sur ce texte.

Je rappelle que la Conférence des présidents a décidé que le vote aurait lieu par scrutin public en application de l'article 65-1 du règlement.

La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je veux tout d'abord féliciter la représentation nationale pour la qualité du travail accompli, aussi bien en commission qu'en séance publique, en particulier les rapporteurs – M. Alfred Recours, Mme Dominique Gilot, M. Claude Evin, M. Denis Jacquat, M. Augustin Bonrepaux – et, bien sûr, le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Claude Bartolone.

Nous avons engagé le débat dans un contexte difficile : un déficit de 33 milliards de francs pour l'année prochaine, que nous voulions réduire à 12 milliards.

Nous avons hérité d'une situation qui doit nous conduire – et j'insiste sur ce point – à être modestes. En effet, on a trop souvent annoncé, parfois avec tambours et trompettes, une diminution ou une disparition du déficit de la sécurité sociale. Aussi les Français doutent-ils souvent des efforts qui leur sont demandés, et tout cela fragilise notre système de protection sociale.

L'expérience nous a enseigné que seul un changement profond assis sur des politiques structurelles, mais aussi sur une concertation et un dialogue avec l'ensemble des partenaires concernés – professionnels de la santé, élus, citoyens – pourrait nous permettre d'avancer.

Elle nous a également montré qu'une politique trop centralisée, technocratique, parfois même autoritaire, se fondant plus sur la coercition, ne pouvait pas réussir.

L'approche comptable qui a prévalu ces dernières années ne peut, vous êtes nombreux à l'avoir dit, constituer une politique, ni pour les professionnels, qui ne comprennent pas, ni pour nos concitoyens, qui souhaitent d'abord que la protection sociale réponde à leurs besoins.

J'ai eu l'occasion, durant quatre jours, d'insister sur notre volonté de garantir les droits élémentaires en répondant à une exigence de solidarité et de justice sociale. Le texte que vous allez voter – peut-être, si j'en crois le scoop de tout à l'heure, à une majorité plus importante que nous l'espérions – va effectivement traduire une certaine avancée.

La première consiste à asseoir la sécurité sociale sur une assiette dynamique et équilibrée qui lui permettra d'évoluer comme les dépenses attendues par nos concitoyens.

Nous savons que le transfert des cotisations maladie vers la CSG est un premier pas. Nous savons aussi que le changement d'assiette des cotisations patronales, que nous pourrions engager fortement, je l'espère, dès l'année prochaine permettra d'effectuer un nouveau pas.

Le second élément consiste à rechercher plus de justice dans les prélèvements, mais aussi plus de solidarité, notamment au sein de la branche famille.

Je le rappelle, nous avons demandé cette année aux revenus du capital de contribuer pour plus de 20 milliards de francs à l'équilibre de la sécurité sociale. Il est normal, alors que ces revenus s'accroissent dans le partage de la valeur ajoutée, qu'ils contribuent à la protection sociale en proportion de leur importance.

Troisième élément, nous voulons, Bernard Kouchner et moi-même, faire une politique de la santé qui parte des besoins de santé de la population et non d'une vision centralisée et comptable, comme je l'ai dit tout à l'heure. Vous avez beaucoup insisté sur cet aspect au cours du débat, en évoquant le rôle des ARH, celui des hôpitaux, celui aussi des états généraux de la santé, qui constitueront, je crois, un grand moment de débat démocratique avec l'ensemble de nos concitoyens, l'année prochaine.

Plusieurs d'entre vous ont insisté sur des problèmes majeurs concernant les enfants et les adolescents qui seront au cœur de ces états généraux de la santé. Philippe Vuilque, par exemple, a évoqué le suicide des jeunes, qui doit être au cœur de nos débats et sera l'un des thèmes des états généraux.

L'Assemblée nationale a amélioré le texte sur au moins deux points essentiels.

Elle a permis d'abord aux personnes en longue maladie qui perçoivent des indemnités journalières entre six mois et deux ans de ne pas perdre au transfert des cotisations maladie vers la CSG.

Elle a en second lieu adopté une mesure permettant aux familles touchées par la réduction des exonérations sociales liées à l'AGED et qui ont les revenus les plus faibles de cette catégorie, c'est-à-dire qui gagnent moins de 300 000 francs par an, de bénéficier d'une année transitoire qui leur permettra de s'organiser pour la garde de leurs enfants.

M. Jean-Luc Reitzer. Et les allocations familiales ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Tout cela a donné lieu à des discussions constructives. Des mesures d'urgence étaient nécessaires pour rétablir l'équi-

libre de la branche famille, dont le déficit s'élève, je le rappelle, à 13 milliards de francs et est dû en grande partie aux mesures non financées décidées en 1994.

M. Charles de Courson. C'étaient d'excellentes mesures !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. La politique familiale, que nous voulons « remettre en forme », comme l'a dit à plusieurs reprises Mme Jacquaint, doit prendre en compte les évolutions et le rôle de la famille dans la société.

La recherche d'une meilleure solidarité pour faire face aux besoins des familles est une priorité pour le Gouvernement. Comme je l'ai dit et comme un amendement parlementaire l'a inscrit dans le projet, ce système peut évoluer. Dès demain, nous lancerons une grande concertation avec les organisations syndicales et familiales.

M. Jean-Luc Reitzer. Il fallait le faire avant !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, vous nous laissez 13 milliards de déficit dans la branche famille. Ce n'est pas en quatre mois qu'on peut engager une concertation permettant de traiter de la politique familiale dans son ensemble, c'est-à-dire d'aller très au-delà des prestations familiales et de prendre en compte l'évolution de la famille, mais aussi les besoins en matière de logement et d'éducation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Luc Reitzer. Pour l'instant, vous matraquez !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. La situation de la protection sociale est trop grave pour donner lieu à des propos parfois proches de l'invective et du procès d'intention. Je le répète, sur ce sujet, nous avons tout intérêt à être modestes, mais déterminés, car il nous faut avancer. La protection sociale est sans doute pour beaucoup de gens l'élément majeur qui les relie à notre société, l'élément de la cohésion sociale.

Je regrette à cet égard les polémiques qui ont eu lieu sur la politique familiale.

M. Jean-Luc Reitzer. C'est normal ! Apprenez à écouter !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. L'opposition a voulu, tout au long de la semaine, réduire à ce seul enjeu un débat important qui dépassait largement la politique familiale et touchait à l'avenir de la protection sociale.

M. Jean-Luc Reitzer. Vous êtes sourde !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Eu égard au déficit, très élevé, de la sécurité sociale, il aurait été préférable – c'est en tout cas comme cela que je conçois le débat démocratique – que nous nous opposions sur un véritable choix. Or je n'ai pas entendu l'opposition formuler des propositions,...

M. Jean-Luc Reitzer. Si !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... si ce n'est un « niet » à tout ce que nous avons proposé. (*Exclamation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Etienne Pinte. C'est faux !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. J'espère que le débat qui s'engagera dans les semaines qui viennent sur la famille comme sur la vieillesse et les

retraites nous permettra d'être plus constructifs, car je crois que ce que les Français attendent de l'avenir de la protection sociale, c'est une assurance pour leur santé et leur retraite, ainsi qu'une politique familiale renforcée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Explications de vote

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Georges Sarre, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, dans un délai relativement court, le Gouvernement a su présenter un projet de loi de financement de la sécurité sociale qui se démarque nettement du précédent.

M. Alain Barrau. Heureusement !

M. Georges Sarre. C'est une loi de financement sincère, qui amorce le changement et, surtout, le rend possible.

Même si certains le contestent encore aujourd'hui, le remplacement des cotisations maladies par la CSG est un vrai progrès. Le financement de notre protection sociale sera plus juste et pérenne. Des questions demeurent, mais l'orientation donnée devra se poursuivre l'an prochain par la réforme de l'assiette des cotisations patronales. Madame la ministre, voilà un vaste et important chantier qui est déjà engagé.

Du côté des dépenses, les inflexions sont moins nettes, même si elles existent. La maîtrise des dépenses de soins reste l'objectif, nécessaire, de ce projet de loi, mais le Gouvernement a su donner de l'air aux acteurs du système de soins. Pour autant, certaines des dispositions du présent projet ne peuvent être que transitoires. Il est urgent de mettre en chantier une grande politique de santé publique et de solidarité différente du rationnement comptable opéré par vos prédécesseurs.

J'ai déjà évoqué les deux grands principes de cette mutation.

Premièrement, il faut décloisonner l'offre de soins pour améliorer l'adaptation des soins à la demande des malades.

Il faut répartir l'objectif national de dépenses d'assurance maladie selon les grandes activités de soins. Alors, et seulement alors, le Parlement pourra vraiment définir une politique de santé publique en affectant directement des moyens budgétaires à des soins jugés prioritaires, notamment par le vote d'une loi d'orientation sanitaire quinquennale. Alors, les acteurs du système de soins pourront être rémunérés en fonction de leurs activités et de la qualité des soins dispensés.

Deuxièmement, il faut asseoir le contrôle des dépenses de santé sur la maîtrise médicalisée des dépenses pour garantir l'amélioration de la qualité des soins. Le respect des normes de sécurité doit continuer d'être assuré par la puissance publique, tandis que le contrôle de la bonne pratique médicale doit incomber aux praticiens eux-mêmes selon des modalités qui naturellement restent encore à définir.

En 1998, le grand rendez-vous doit être la tenue des états généraux de la santé. Ils doivent constituer le moyen et le lieu d'élaboration de cette nouvelle régulation de notre système de soins. Nous devons construire pour

trente ans au moins un système de soins juste et pérenne, comme, en 1945, Pierre Laroque et d'autres ont su le faire. Un autre enjeu se jouera en 1998 : la reformulation d'une politique familiale républicaine.

Nous nous félicitons, madame la ministre, que la mise sous condition de ressources des allocations familiales soit temporaire.

M. Bernard Accoyer. Oui !

M. Georges Sarre. Toutefois, nous regrettons que le Gouvernement ait soutenu un autre amendement que le nôtre, moins contraignant car ne mentionnant aucune date butoir.

La réorientation des aides à la famille devra se faire dans quatre directions : intégrer la question du quotient familial, respecter le principe d'universalité des allocations familiales, privilégier les modes collectifs de garde, revenir sur la modulation des aides en fonction du rang de l'enfant.

En conclusion, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est sans contorsion aucune que les différentes composantes du groupe Radical, Citoyen et Vert voteront ce projet de loi de financement de la sécurité sociale, sachant que 1998 sera l'année du grand rendez-vous.

M. le président. La parole est à M. Alfred Recours, pour le groupe socialiste.

M. Alfred Recours. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en France, 400 000 personnes sont aujourd'hui en marge du système d'assurance maladie. Grâce à vous peut-être, madame la ministre, et au Gouvernement, nous pourrions bientôt dire que nous ne les avons pas laissées sur le bord du chemin. C'est pourquoi nous voulons l'assurance maladie universelle, qui est en marche avec ce projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Le basculement des cotisations maladie sur la CSG, c'est la fin des cotisations salariales, bien sûr, mais c'est aussi une taxation plus juste sur l'ensemble des revenus, y compris ceux du patrimoine et des placements. C'est encore un gain de pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés qui favorisera la consommation, donc la croissance, donc l'emploi. Enfin, c'est une étape décisive, vous l'avez rappelé, madame la ministre, avant la remise en cause des bases actuelles des cotisations dites patronales, obsolètes, anti-économiques, archaïques, qui constituent un frein à l'emploi puisqu'elles pénalisent d'abord l'emploi dans les activités de main-d'œuvre à valeur ajoutée faible comme le bâtiment ou les transports – la question est d'actualité.

Vous avez prévu une augmentation de 2,2 % des dépenses de santé, en rappelant que le taux de 1,25 % retenu l'année dernière avait contribué à étouffer un peu notre système hospitalier et médical. Considérant que le corps médical et les professions de santé sont coresponsables du système, nous ne les infantiliserons pas, comme cela a été le cas dans le passé, en envisageant des punitions collectives. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Dans le domaine hospitalier, un fonds de restructuration doté de 500 millions de francs sera accompagné d'un fonds social de 300 millions de francs.

Dans le domaine de la vieillesse, madame la ministre, vous avez prévu 7 000 lits supplémentaires de cure médicalisée et 2 000 places de plus de soins infirmiers à domi-

cile. Par ailleurs, dans un autre cadre, vous avez décidé de revaloriser les retraites agricoles et de permettre le départ à la retraite après quarante ans de cotisations. Quant à nos bons curés de campagne, ils ont été intégrés au régime général.

A ce propos, d'ailleurs, la messe n'est pas dite en matière de pérennisation des retraites, en particulier des retraites par répartition. Nous savons qu'il n'y aura pas de problème majeur d'ici à 2005, mais nous devons ouvrir ce grand chantier dès l'année prochaine.

Dans le domaine de la famille, la mise sous condition de ressources des allocations familiales, la réduction de l'AGED et des abattements fiscaux pour emplois familiaux ont fait couler beaucoup d'encre.

Pour ces deux dernières dispositions, il ne s'agit pourtant que d'un retour à la situation de 1995. Ces dispositifs avaient, en effet, été instaurés par Martine Aubry, mais à un niveau d'équilibre satisfaisant pour l'emploi et l'équité. Le déséquilibre est né du doublement opéré il y a deux ans, et il a une histoire. L'impôt sur la fortune institué entre 1981 et 1986 a été supprimé lors de la première cohabitation. Il a été rétabli entre 1988 et 1993 sous le nom d'impôt de solidarité sur la fortune. Echaudée par les réactions qui avaient suivi la première suppression, l'ancienne majorité n'a pas voulu se risquer à supprimer une deuxième fois cet impôt et a trouvé un biais en doublant les avantages fiscaux pour les employés de maison. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. André Berthol. Cela n'a rien à voir !

M. Alfred Recours. En fin de compte, il s'est agi là, pendant deux ans, d'une prime de compensation à la non-suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune.

M. Jean Bardet. N'importe quoi !

M. Alfred Recours. Quant aux allocations familiales,...

M. Robert Pandraud. Parlons-en !

M. Alfred Recours. ... leur mise sous condition de ressources concerne une infime minorité de familles. Elle représente, certes, 4,5 milliards de francs, mais elle est compensée par 10 milliards de francs de dépenses nouvelles,...

M. Robert Pandraud. Ce n'est pas clair !

M. Alfred Recours. ... en particulier pour l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire et du fonds social collégien, qui permettra aux enfants des familles les plus pauvres de manger.

L'ensemble de ces dispositions constitue le préalable à une véritable politique de la famille qui sera aussi un grand chantier pour 1998.

Je conclurai, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, en soulignant que vous avez accepté des amendements importants, respectant ainsi les droits du Parlement, en particulier. Je pense à l'exonération de CSG sur les capitaux accidents du travail et sur les indemnités journalières à partir du septième mois. Vous avez de même affirmé, madame la ministre, la nécessaire prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et accepté la mise en place d'un observatoire sur les retraites.

Cette loi de financement constitue non seulement une grande loi, mais aussi une étape décisive pour l'avenir. C'est pourquoi le groupe socialiste la votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Accoyer.

M. Bernard Accoyer. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, puisque la réforme de la sécurité sociale conduite courageusement par le précédent gouvernement (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) le permet désormais, notre assemblée vient de débattre pour la deuxième fois de la protection sociale et de son financement : quelque 1 725 milliards de francs.

Alors que la réforme avait pour but le sauvetage d'une sécurité sociale à la dérive, le Gouvernement renonce à cette ambition. Le texte qu'il nous a soumis n'exprime aucune vision prospective, ni pour la sécurité sociale ni pour ses branches. C'est une succession de mesures comptables : diminution des prestations, hausse de 20 milliards des prélèvements sociaux, qui s'ajoutent aux 50 milliards d'impôts supplémentaires. Les recettes, fondées sur une croissance hypothétique de 4 % de la masse salariale, sont surestimées. Les dépenses sont sous-évaluées et non maîtrisées.

Vous négligez sciemment, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, l'augmentation des dépenses sociales qu'entraînera la régularisation de 150 000 clandestins...

M. Arthur Dehaine. Eh oui !

M. Bernard Accoyer. ... nombre qui, avec le regroupement familial, sera démultiplié comme cela avait déjà été le cas en 1981 et 1988. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce texte constitue une agression contre les familles.

La mise sous condition de ressources des allocations familiales s'attaque à la plus symbolique de nos prestations. Son inconstitutionnalité a été démontrée par notre excellent collègue Bruno Bourg-Broc. Ce sont 400 000 familles qui sont frappées, plus de 2 millions de Français ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Avec la diminution de 50 % de l'AGED et de la réduction d'impôt pour emplois familiaux, vous vous acharnez sur des familles qui ont fait le choix d'avoir des enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Vous vous acharnez sur des femmes qui ont fait le choix de concilier maternité et travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous poussez des femmes à renoncer à leur activité professionnelle et vous en jetez d'autres vers la précarité, car elles perdront leur emploi.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très juste !

M. Bernard Accoyer. Pour une « remise à plat » de la politique familiale, comme vous dites, madame le ministre, c'en est une ! C'est une atteinte sans précédent aux droits des familles. C'est une atteinte sans précédent aux droits des femmes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le basculement trop brutal des cotisations maladie vers la CSG élargit l'assiette de l'impôt sur le revenu de nombreux salariés du régime général. Et c'est sur leur dos, sans le leur dire, que vous allez essayer de compenser la baisse de pouvoir d'achat des salariés des régimes spéciaux et des travailleurs indépendants, pour lesquels vous avez de surcroît décidé d'un seuil de nivellement des revenus.

Vous réalisez un hold-up (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) de 2,2 milliards de francs sur les caisses de retraite des professions indépendantes, en même temps que vous déplaçonnez leurs cotisations d'allocations familiales. Vous appliquez là le principe de la double peine.

Malgré vos dénégations, les retraités aussi vont voir leur pouvoir d'achat s'éroder...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Bernard Accoyer. ... par la surtaxation des retraites complémentaires, des bonifications familiales et de l'épargne populaire. Et, parmi eux, ce sont les plus fragiles, les veuves, qui sont les plus maltraitées. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En allongeant de cinq ans la CADES, vous cachez aux Français que, pour payer une dette de 87 milliards, c'est finalement 150 milliards qui leur seront prélevés. Ce prélèvement interviendra au pire moment : lorsque, comme l'a établi le Livre blanc sur les retraites commandé par Michel Rocard, le régime par répartition ne sera plus financé.

Une fois de plus, comme tous les gouvernements socialistes, vous renoncez à garantir l'avenir des retraites. Vous pratiquez la politique de l'autruche en tirant une lourde traite sur la jeunesse et les futurs retraités.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Lamentable !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Non ! C'est juste !

M. Bernard Accoyer. Enfin, c'est par le retour du politique à l'hôpital que vous reculez sur la nécessaire réforme hospitalière, dont la médecine de ville et la santé des Français ne tarderont pas à faire les frais.

Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, parce que cette deuxième loi de financement de la sécurité sociale n'apporte rien pour la santé, parce que ses comptes ne sont ni transparents ni rassurants, parce qu'elle confond redistribution et solidarité, parce qu'elle s'en prend de façon insupportable aux familles françaises,...

M. Jacques Godfrain. C'est vrai !

M. Bernard Accoyer. ... parce que, en introduisant un curseur dans les prestations sociales de base, elle menace toute la sécurité sociale, enfin, parce qu'elle est anti-constitutionnelle, le groupe RPR votera contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Fraysse, pour le groupe communiste.

Mme Jacqueline Fraysse. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, au terme de cinq jours de débats, nous allons nous prononcer sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, dans un contexte difficile qu'il ne faut pas perdre de vue.

La politique menée par la droite en matière de protection sociale, comme d'ailleurs d'emploi, aboutit à un bilan désastreux. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Dans des hôpitaux au bord de l'asphyxie financière se posent des problèmes de personnels, de moyens techniques, parfois de sécurité. L'état de santé de la population s'est dégradé, notamment dans la dernière période. Enfin, s'agissant du financement de la protection sociale, les déficits n'ont cessé de se creuser, malgré des prélèvements massifs opérés sur les ménages.

Ainsi, non seulement le plan Juppé n'a rien réglé, mais il a déjà fait beaucoup de dégâts. La recherche médicale en difficulté, la prévention délaissée, l'état de santé des jeunes, l'amiante, la tuberculose, le saturnisme, autant de questions évoquées dans ce débat qui sont révélatrices de l'urgence à rompre avec une politique qui a méprisé les besoins humains les plus prioritaires. C'est ce que les électeurs ont exprimé il y a quelques mois et que nous avons la responsabilité de changer ensemble.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale et le rapport annexé fixent des priorités selon une logique inverse : partir des besoins de santé des populations pour améliorer la santé publique dans le domaine des soins comme dans celui de la prévention, pour laquelle vous prévoyez 300 millions de francs, réduire les inégalités et définir les moyens à y consacrer par un financement plus équitable en mettant en place des modes de concertation démocratiques, qui tranchent avec l'autoritarisme des précédents gouvernements. Nous partageons ces objectifs.

Le développement de la prévention, notamment à l'école et au travail, constitue le moyen le plus sûr pour éviter les gâchis humains et économiques. La création de 7 000 lits de section de cure médicale et de 2 000 places nouvelles de soins infirmiers à domicile, celle de cinq nouveaux centres d'action médico-sociale précoce renforcent les structures nécessaires pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Ainsi, une autre orientation se dessine. Croyez que nous travaillerons à sa mise en œuvre.

De même, nous avons noté l'évolution sensible du taux directeur des hôpitaux, de 2,3 % cette année, contre 1,25 % votés l'an dernier. M. Accoyer n'en a pas parlé. J'ai cependant sur ce point fait état, dans la discussion, de nos craintes que ces moyens soient encore très insuffisants, compte tenu du retard accumulé. C'est donc bien dans le domaine du financement que nos préoccupations demeurent.

Nous ne méconnaissons pas l'ampleur des obstacles à surmonter en cinq mois pour régler des problèmes aussi importants que l'emploi, l'organisation du système sanitaire, le financement de la protection sociale. Nous savons qu'un véritable débat national ne s'improvise pas et nous apprécions que déjà, au Parlement – malgré les gesticulations de la droite – (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), la discussion ait été utile et constructive.

A cet égard, nous nous félicitons que la mise sous condition de ressources des allocations familiales, à laquelle nous sommes hostiles, soit, après l'adoption de notre amendement soutenu par Muguette Jacquaint, explicitement provisoire. (*« N'importe quoi ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) De même, la mise à contribution de certains revenus de placement nous paraît positive. Mais nous pensons qu'il était possible d'aller plus loin sur la voie d'un financement équitable en commençant à prélever sur les revenus des placements financiers des entreprises, des banques et des compagnies d'assurances, que vous avez vous-même, à juste titre, madame le ministre, qualifiés de « florissants ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Cela aurait donné un peu d'oxygène pour répondre aux besoins les plus pressants, et je pense notamment aux hôpitaux.

Cependant, l'engagement du Gouvernement – que vous avez réaffirmé à l'instant – de travailler dès l'an prochain, sur une modification de l'assiette des cotisations patronales, d'une part, élargie aux revenus de placements,

d'autre part, modulable en fonction de la valeur ajoutée et de la masse salariale, représente un élément nouveau, essentiel, auquel nous tenons. Pourquoi ?

Ce n'est pas seulement une question de justice, c'est une question de fond.

Tant qu'une part aussi importante de la richesse nationale provenant du travail et que la spéculation détourne de l'intérêt général échappera à la contribution sociale, il n'y aura pas de moyens financiers suffisants et durables pour équilibrer le budget de la sécurité sociale et répondre aux besoins exprimés. Nous l'avons toujours dit, l'expérience le confirme : les plans et « replans » pesant essentiellement sur les ménages n'ont pas permis de combler le déficit. Ils n'ont abouti qu'à diminuer le pouvoir d'achat des familles et à réduire la qualité des soins.

Il y a donc urgence à enclencher une nouvelle politique mettant à contribution, au même niveau, toutes les capacités dont dispose notre pays afin d'assurer la solidarité nationale.

C'est le sens de l'abstention du groupe communiste aujourd'hui sur ce texte. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*) Bien entendu, le débat n'est pas clos, il commence. D'importants chantiers sont ouverts. Nous y participerons positivement, pour dire en toute franchise ce que nous pensons, pour débattre et travailler loyalement avec tous ceux, médecins, professionnels de santé, syndicats, usagers en un mot, citoyens, qui, comme nous, veulent avancer. C'est ce que nous avons fait ici au cours du débat, c'est ce que nous ferons partout dans le pays pour que les engagements pris soient tenus, pour contribuer à ce que, pas à pas, d'une manière réaliste et constructive, une nouvelle politique soit concrètement mise en œuvre par le Gouvernement auquel nous participons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit pour les explications de vote, je vais, d'ores et déjà, faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée.
La parole est à M. Jean-Luc Prél.

M. Jean-Luc Prél. L'UDF va donc dans quelques instants voter contre la deuxième loi de financement de la sécurité sociale. (« Très bien ! » *sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Cependant, ce débat au Parlement constitue un progrès démocratique indéniable. Merci donc à l'ancienne majorité qui a permis ce que nous demandions en vain depuis de nombreuses années. (« Très bien ! » *sur les mêmes bancs.*)

Les socialistes, après avoir combattu vigoureusement cette réforme, s'en accommodent et se glissent voluptueusement dans les habits préparés par Alain Juppé et Jacques Barrot. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Cette deuxième loi de financement ne convient pas à l'UDF. Sa préparation a été bâclée, les débats n'ont pas permis de l'améliorer. Tous nos amendements ont été rejetés. Nous lui trouvons trois défauts majeurs : elle matraque les familles, elle pénalise lourdement l'épargnant et elle ne prépare pas l'avenir.

La famille est cette année la véritable cible du Gouvernement.

Alors même que vous vous apprêtez à nous proposer le contrat d'union civile, vous soumettez à condition de ressources le versement des allocations familiales, ce qui remet en cause les bases mêmes, la philosophie des allocations familiales. Vous modifiez l'AGED qui permet pourtant aux parents qui travaillent de faire garder leurs enfants en créant un emploi qui ne coûte que 12 500 francs par trimestre, soit 50 000 francs par an, beaucoup moins qu'un chômeur ou un « emploi Aubry ». Vous remettez en cause les déductions fiscales pour emploi à domicile et la demi-part des veuves.

En 1998, vous nous promettez une remise à plat de la politique familiale. Ce terme est inquiétant. Espérons plutôt une vraie politique familiale globale.

Cette loi pénalise lourdement l'épargnant.

Si les retraites, les accidents du travail et le chômage dépendent directement de l'emploi et doivent demeurer financés par des cotisations sur les salaires, il n'en est pas de même pour la santé et la famille. Nous sommes donc favorables à une cotisation basée sur l'ensemble des revenus, ce que nous avons commencé à faire.

Mais nous sommes opposés à un basculement brutal des cotisations maladie sur 4,1 % de CSG. En effet, celui-ci pénalise lourdement l'épargne et certaines professions pour lesquelles la compensation n'est pas prévue.

Dans l'esprit des socialistes, l'épargnant est un profiteur, un gros capitaliste. S'il est exact qu'il existe des épargnants importants, ceux-ci sont indispensables à l'investissement et au développement de l'économie. Evitons qu'ils ne fuient le pays. Mais, en réalité, l'épargnant est le plus souvent un Français moyen qui met de côté notamment pour financer sa retraite. Sinon, comment un retraité agricole pourrait-il vivre ? Vous taxez l'épargne de 23 milliards. Malheur au petit épargnant !

Dans le même temps, vous taxez sans aucune concertation l'industrie pharmaceutique, les institutions de prévoyance, c'est-à-dire la couverture complémentaire des salariés. Vous réalisez un véritable hold-up sur des caisses bien gérées et bénéficiaires : la CSSS, la caisse des clercs de notaires.

Vous matraquez la famille, vous pénalisez lourdement l'épargne et vous ne préparez pas l'avenir.

Si le régime de retraite de base est à peu près équilibré, grâce aux mesures courageuses prises par Edouard Balladur et Simone Veil, il n'en est pas de même pour les régimes spéciaux. Il manquera 150 milliards de francs en 2007, c'est-à-dire demain, et vous ne proposez rien.

Pour la branche santé, vous n'avez pas de vraie politique de santé publique prenant en compte la mortalité prématurée évitable. Vous ne dites rien de la répartition des enveloppes pour l'ambulatoire et les établissements ni sur la vitesse à laquelle vous envisagez de corriger les inégalités régionales. Vous ne proposez pas d'enveloppe pour la prévention et l'éducation de la santé : il s'agit là d'une faute. Une telle enveloppe confiée à une agence nationale permettrait de définir une politique de prévention volontariste, concertée, décentralisée et pluriannuelle.

Vous relâchez l'effort pour les dépenses tout en appliquant une maîtrise comptable avec une augmentation de 2,2 % ne reposant sur aucune enquête de santé publique.

Craignons les dérapages, d'autant que, pendant la campagne législative, les professionnels ont compris que vous seriez souples.

Pour les recettes, là, vous êtes optimistes, prévoyant une augmentation de la masse salariale de 4 %. Craignons qu'en raison de votre volonté affirmée d'appliquer

les trente-cinq heures les chefs d'entreprise ne soient guère enclins à augmenter les salaires. Nous vous donnons donc rendez-vous dans un an.

Non, décidément, vous ne préparez par l'avenir, sans tenir d'ailleurs vos promesses. Les retraites seront-elles indexées sur les prix ? Les 2 000 premiers francs seront-ils exonérés de la CSG ? Les retraités qui vous ont crus pendant la campagne législative attendent avec intérêt vos décisions.

Pour toutes ces raisons, l'UDF votera contre cette mauvaise loi de financement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vote sur l'ensemble

M. le président. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	540
Majorité absolue	271
Pour l'adoption	283
Contre	257

L'Assemblée nationale a adopté.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures cinq, sous la présidence de M. Yves Cochet.*)

PRÉSIDENCE DE M. YVES COCHET, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

LOI DE FINANCES POUR 1998

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

I. – Aménagement du territoire (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, concernant l'aménagement du territoire.

Ce matin, l'Assemblée a commencé la phase des questions.

Je rappelle que les questions sont appelées par périodes successives de quinze minutes pour chaque groupe, et que leurs auteurs disposent de deux minutes pour les exposer.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Gilbert Meyer.

M. Gilbert Meyer. Madame la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, depuis quelque temps, des voix s'élèvent ici et là pour réclamer une remise à plat du projet de TGV Est-européen. Ces mêmes voix demandent que les crédits affectés à ce projet soient en partie redistribués au bénéfice du TGV Rhin-Rhône. Un tel raisonnement est à la fois absurde et inacceptable. L'Alsace a besoin des deux réseaux pour assumer un développement équilibré. L'économie de notre pays a besoin de ce carrefour ferroviaire en Alsace. Quant à l'Europe, sa construction est à ce prix. L'Alsace est en effet un point de jonction incontournable du réseau ferroviaire européen.

Le TGV Est est en est au stade des études détaillées ; elles doivent être lancées sans retard, conformément aux engagements pris. Le financement d'une première phase substantielle, vous l'avez rappelé, doit être arrêté avant la fin de cette année.

Il faut aussi, dès à présent, entreprendre les études préalables à la déclaration d'utilité publique du TGV Rhin-Rhône. Les crédits libérés par l'abandon du canal à grand gabarit doivent servir cet objectif en priorité.

En matière de TGV, le grand Est demeure le parent pauvre. Les autres régions de France ont vu leur TGV intégralement financé par l'Etat. L'Alsace est la seule qui se voie imposer une participation financière. Bien que Strasbourg soit la capitale de l'Europe, elle doit payer pour son TGV : la pilule est difficile à avaler ! Il convient donc de ne pas en rajouter en mettant en concurrence deux projets également indispensables.

Madame la ministre, pouvez-vous vous prononcer clairement et sans détour à ce sujet et me faire connaître dès à présent vos intentions sur le TGV Est sur le TGV Rhin-Rhône ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, il n'est pas dans mon intention de refaire un cours magistral à l'intention des parlementaires sur la stratégie ou la philosophie du Gouvernement en matière de grandes infrastructures de transport. Toutefois, je conviens avec vous qu'il serait ridicule d'opposer le TGV Est et le TGV Rhin-Rhône...

M. Gilbert Meyer et M. Adrien Zeller. Très bien !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... tout comme il serait ridicule de dépenser par avance l'argent virtuel que certains envisageaient de faire payer à EDF pour financer de grandes infrastructures de transport fluvial.

Tous ces projets cumulés, qui constituaient jusqu'à présent le schéma national des lignes à grande vitesse, représentent un investissement global de 84 milliards de francs, sans compter le projet Lyon-Turin auquel le Gouvernement a confirmé son attachement. Le tunnel Lyon-Turin nécessite une approche toute particulière, puisque les travaux sont estimés à plus de 60 milliards de francs.

Pour ma part, j'attacherai le plus grand prix au fait que les projets de lignes nouvelles à grande vitesse permettent de libérer des « sillons » sur le réseau classique, pour répondre au besoin de développement de l'offre de fret. C'est un des éléments qui me paraissent intéressants dans le projet de TGV Rhin-Rhône, qui représente l'alternative crédible à l'augmentation continue du nombre de poids lourds sur les routes.

Je veillerai aussi à ce que soient examinés l'apport des technologies pendulaires et les améliorations à apporter aux voies conventionnelles. Tant il est vrai, monsieur le député, qu'il y avait une vie avant le TGV et qu'il subsiste des possibilités à côté du TGV.

Nous aurons l'occasion, dès vendredi, de faire le point sur les dossiers du TGV Est et du TGV Rhin-Rhône. Je crois comme vous qu'il faut prévoir des phasages raisonnables en tenant compte des potentialités financières, mais aussi de l'impact fonctionnel des phases que nous déciderions de réaliser dès maintenant. Nous approfondirons évidemment ces aspects dans l'un et l'autre cas. Pour ma part, en tout cas, je ne m'oppose pas à ces deux projets.

M. Gilbert Meyer. Puis-je répondre, monsieur le président ?

M. le président. Vous disposez encore de dix-huit secondes, monsieur Meyer. (*Sourires.*)

M. Gilbert Meyer. Madame la ministre, j'ai noté qu'il n'est pas dans votre intention de mettre en concurrence les deux réseaux et que vous entendiez accélérer les discussions pour aboutir à un échéancier, tant pour le TVG Est que pour le TGV Rhin-Rhône.

M. le président. La parole est à Mme la ministre, pour un brève réponse.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, je ne suis malheureusement pas ministre des transports...

M. Adrien Zeller. Mais vous êtes la ministre du développement durable !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... et c'est donc à Jean-Claude Gayssot que reviendra le soin de mener ces discussions. Mais j'aurai évidemment mon mot à dire en tant que ministre de l'aménagement du territoire, pour que l'on réponde à la fois aux besoins relatifs au transport de voyageurs et au transport de marchandises.

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Madame le ministre, au-delà du constat d'une insuffisance de moyens budgétaires, soulignée par plusieurs de mes collègues, notamment Patrick Ollier ce matin, moyens qui devraient pourtant être à la hauteur d'une vraie politique d'aménagement du territoire, permettez-moi de vous poser une double question.

Premièrement, quel sort entendez-vous réserver au plan pour l'avenir du monde rural établi par le précédent gouvernement ?

Deuxièmement, quelle politique allez-vous conduire en faveur des pays ?

En tant que président de l'un des quarante-deux pays tests qui ont fait l'objet d'une expérimentation, je puis témoigner de l'effet très largement bénéfique de la synergie créée entre les élus et l'ensemble des partenaires socio-économiques qui se retrouvent dans une structure à l'identité forte, bassin de vie ou bassin d'emploi. Je crois fermement à cette intercommunalité souple pour la mise en œuvre de projets susceptibles de dépasser tout naturellement les cloisonnements tant administratifs que politiques.

La notion de charte, dont vous avez souligné ce matin toute l'importance, était inscrite dans le plan pour l'avenir du monde rural. Vous êtes prête, avez-vous dit, à soutenir le développement des pays. Comment et avec quels moyens entendez-vous appuyer l'expérience des pays tests ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, j'ai effectivement insisté ce matin sur les aspects qui me paraissent les plus importants des politiques publiques en faveur du monde rural. Toutefois, j'ai jugé nécessaire de souligner que, dans mon esprit, politique en faveur du monde rural et politique urbaine non seulement ne s'opposent pas, mais sont complémentaires, et qu'il convient de se garder d'une approche misérabiliste du territoire. Ce qui apparaissait hier encore comme un handicap – un certain isolement, un environnement de qualité qui n'a pas été dévasté par un développement économique à courte vue et mal conduit – sera sans doute considéré demain comme un atout essentiel dans une société où l'authenticité des milieux acquiert de plus en plus de prix.

Le plan pour l'avenir du monde rural, nous y tenons autant que vous, monsieur Poignant. C'est pourquoi nous avons prolongé l'effort consenti en sa faveur dans le budget de 1997. La DATAR consacra à ce plan et au plan espace central une enveloppe de 88 millions de francs. Ce devrait être largement suffisant pour affiner ces politiques, qui seront présentées au CIADT dès le 15 décembre.

Vous avez insisté, dans votre seconde question, sur l'intérêt que présentent les pays. Il ne s'agit plus, en effet, d'une simple expérimentation. Le nombre de pays est certes modeste, quarante-deux seulement, mais près de 200 sont en voie de constitution. La plupart des acteurs locaux sont enchantés de cette politique, qui est une façon de faire de l'intercommunalité comme M. Jourdain faisait de la prose, c'est-à-dire pratiquement sans le savoir et avec plaisir. (*Sourires.*)

Les projets de développement local qui se construisent dans ce contexte ont vocation à être encouragés et récompensés par l'Etat, non comme des niveaux institutionnels supplémentaires, mais simplement parce qu'il faut reconnaître le travail accompli. A l'occasion de la révision de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, nous réfléchirons à la possibilité de prévoir des contractualisations directes entre l'Etat et les pays, comme entre l'Etat et les agglomérations, pour valoriser ce niveau d'organisation volontaire que représente le pays.

M. Adrien Zeller. Les régions peuvent faire plus pour les pays que l'Etat. Je vous en supplie, madame le ministre, ne les oubliez pas !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Vous aurez du mal à trouver plus régionaliste que moi dans ce gouvernement, monsieur Zeller !

M. le président. Monsieur Zeller, les questions ne doivent pas donner lieu à un débat. Vous poserez la vôtre dans quelques instants.

La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Madame le ministre, je souhaite appeler votre attention sur les problèmes posés par le projet de voie rapide dite C5, maillon du futur contournement est de la région Ile-de-France. Infrastructure inscrite au schéma directeur de la région Ile-de-France, la voie rapide C5 risque de porter de graves atteintes à la qualité de l'environnement local puisque son tracé prévoit la traversée de zones boisées, des vallées de la Seine et de la rivière Ecole, de villes et villages des départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne.

Les élus locaux, réunis au sein du Syndicat intercommunal d'études et de programmation de la région melunaise, que j'ai l'honneur de présider, et qui a élaboré le schéma directeur local, se sont prononcés, à une large majorité, contre ce projet. Malheureusement, l'Etat n'a tenu aucun compte de la position des élus de terrain, puisque la C5 nous a été imposée par le préfet de Seine-et-Marne, afin que le schéma local soit compatible avec le schéma directeur de la région Ile-de-France.

Vous-même avez déclaré : « Il faut interroger l'opinion publique le plus en amont des projets et étudier systématiquement toutes les alternatives envisageables. Il faut passer d'une culture jacobine où l'intérêt se décrète à une culture où le consensus se construit grâce au débat collectif. C'est une exigence supplémentaire pour les usagers, qu'il faut impliquer dans l'élaboration même des projets qui les concernent. »

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Jean-Claude Mignon. L' élu local que je suis ne peut que se réjouir d'une telle déclaration.

En ce qui nous concerne, nous sommes déjà passés aux actes. Le SIEP a pris l'initiative d'élaborer un plan de déplacements urbains de la région melunaise, conformément aux objectifs définis dans la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, dite « loi Lepage », avec l'aide technique et financière du conseil régional d'Ile-de-France et du conseil général de Seine-et-Marne. A cet effet, une enquête est en cours afin de connaître les habitudes des conducteurs de véhicules légers et de poids lourds de la région melunaise, les raisons et les origines et destinations de leurs déplacements. Les résultats de cette étude doivent nous permettre d'élaborer un plan de déplacements urbains, qui pourrait éventuellement proposer une solution alternative au projet de C5.

Cependant, ce plan ne pourra être terminé que dans un délai de dix-huit mois. Or, nous le savons, la direction régionale de l'équipement, qui persiste à raisonner sur les éléments obsolètes du schéma directeur de 1976, a déjà engagé une étude pré-opérationnelle de la C5 et aurait l'intention de la poursuivre très prochainement, notamment en intervenant auprès des maires des communes concernées.

Madame le ministre, si, comme vous le prétendez, vous entendez impliquer les usagers et élus locaux dans les projets environnementaux qui les concernent, je vous demande d'attendre l'élaboration du plan de déplacements urbains du SIEP de la région melunaise avant

toute prise de position définitive sur le projet C5. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, vous me pardonnerez aisément, je l'imagine, de ne pas connaître par cœur la nomenclature de toutes les autoroutes et de toutes les voies nationales, départementales et communales. En ce qui concerne la C5, j'avoue ignorer le lieu exact d'implantation de ce projet.

M. Jean-Claude Mignon. Je vous invite à venir voir sur place.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Mais il s'agit, pour l'essentiel, d'un problème de méthode plutôt que d'un problème de tracé. Ce sont les modalités des prises de décision qui sont en jeu.

J'ai indiqué ce matin que je souhaitais engager un grand chantier, dont l'objet sera de redéfinir la notion d'utilité publique. Avant de décider la réalisation d'un projet, il importe en effet de se poser, le plus en amont possible, la question de son opportunité.

Je suis à votre disposition pour examiner avec vous les problèmes posés par cette voie rapide et pour exercer une pression aussi amicale que discrète sur M. le préfet, afin qu'il prenne en compte vos préoccupations dans le cadre du plan de déplacements urbains. C'est effectivement à l'échelle d'une agglomération, dans sa cohérence et en tenant compte de tous les modes de déplacement et de tous les flux qu'il faut penser les voiries de l'avenir.

Plus généralement, vous me faites plaisir, monsieur le député, en soulevant un problème qu'on retrouve, hélas ! partout. Il est fréquent qu'on soit tenté de réaliser en passant presque en force tel ou tel morceau de voirie, sans se poser la question de la cohérence de l'ensemble des projets. Je préférerais qu'on se donne le temps de la réflexion pour présenter des propositions cohérentes qui parient sur l'intermodalité et qui ne privilégient pas systématiquement la réalisation de nouvelles voies, mais plutôt l'utilisation optimale de celles qui existent déjà.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Bernard Perrut.

M. Bernard Perrut. Madame le ministre, le monde rural jugera votre politique d'aménagement du territoire à sa capacité à maintenir le plus possible sur place la population des campagnes et à lutter contre la désertification de nos villages.

Les deux précédents gouvernements ont pris des mesures essentielles dans ce domaine, mais des efforts restent encore à accomplir. Chacun ici connaît les difficultés rencontrées dans les petites communes, pour le maintien et la survie des commerces et des artisans, ou encore les soucis des maires pour faire face à certains investissements ; je pense tout spécialement à ceux liés à l'assainissement collectif et qui touchent directement à l'environnement.

Les services publics eux-mêmes contribuent à cette désertification de la vie rurale, en centralisant les activités en milieu urbain. Je voudrais notamment citer La Poste qui, à défaut de fermer actuellement ses bureaux, réduit ses horaires d'ouverture et diminue le nombre de ses personnels.

Il est donc urgent, madame le ministre, de trouver une solution car il est indispensable de maintenir un minimum de services publics dans les communes défavorisées

et, par conséquent, de donner une indispensable qualité de vie à ces habitants. Quelles sont vos intentions sur la prorogation du moratoire mis en place par le précédent gouvernement ? Surtout, seriez-vous favorable à la création de bureaux d'accueil multiservices, inspirés des points publics, pour répondre aux besoins les plus courants de la vie quotidienne ? Ils pourraient, avec un personnel réduit, à la fois spécialisé et polyvalent, remplir des missions essentielles : poste, emplois, régie, logement, voire vente de tabacs et de journaux.

Le précédent gouvernement s'était engagé dans cette voie. Quelles initiatives concrètes allez-vous prendre aujourd'hui devant nous ? Jusqu'à présent, vous n'avez pas répondu avec précision à nos préoccupations. Vous avez dit ce matin que votre ministère pouvait jouer le rôle d'aiguillon du Gouvernement. N'hésitez pas, le monde rural attend votre réponse.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet et je partage votre inquiétude.

Je vais vous présenter un bilan assez exhaustif des dispositions qui sont envisagées pour permettre la sortie du moratoire prévu par la circulaire du Premier ministre du 10 mai 1993 et que l'opinion publique a retenu sous les termes de « moratoire Balladur ».

Si nous en sommes encore là, c'est que la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, qui prévoyait dans son article 29 les modalités de sortie de ce moratoire, n'a pu être mise en application du fait notamment des observations formulées par le Conseil d'Etat sur la rédaction des dispositions qui lui étaient soumises. Il semblerait d'ailleurs que cet article 29 soit inapplicable. Nous serons donc conduits, dans le cadre de la révision de la loi d'orientation, à formuler de nouvelles propositions.

Cela dit, vous avez avancé une idée extrêmement intéressante et qui est mise en œuvre dans bien des pays européens. Il en est ainsi en Irlande, où l'on trouve des bureaux de poste ou des banques dans les épiceries, ou en Suisse, où cette intermodalité est des plus banale.

M. Adrien Zeller. Cela se fait également en Allemagne !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Vous l'avez dit, il s'agit de développer un réseau de points publics et d'espaces polyvalents, ce qui suppose, outre quelques changements culturels auxquels, je crois, nous sommes prêts, un assouplissement de la gestion des personnels de l'Etat pour décloisonner des habitudes administratives, locales ou non.

Je suis également très attentive à l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais je ne pense pas qu'elles constituent aujourd'hui une réponse utilisable d'emblée pour des personnes isolées qui sont souvent âgées et très déroutées par de telles nouveautés.

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Madame la ministre, chargée à la fois de l'aménagement du territoire et de l'environnement, vous êtes donc aussi le ministre du développement durable. Or la France dépense à l'heure actuelle 18 milliards de francs par an pour les autoroutes, 10 milliards de francs pour les routes dans le cadre des contrats de plan et, au mieux, 3 à 4 milliards de francs pour les liai-

sons ferroviaires nouvelles. Pourtant, à l'évidence, celles-ci répondent pleinement à la notion de développement durable...

Mme Nicole Bricq. Très bien !

M. Jean-Louis Idiart. Oui, mais il faut faire des choix ! On ne peut pas tout avoir en même temps !

M. Adrien Zeller. ... surtout lorsqu'elles permettent de soulager des liaisons aériennes, engorgées, à moyenne ou à petite distance, liaisons qui ne correspondent pas à un mode de déplacement d'avenir.

Vous êtes sûrement aussi convaincue que moi qu'un rééquilibrage dans les politiques s'impose. Même si vous n'êtes pas directement le ministre des transports, je suis sûr que vous comptez peser dans le même sens que nous. Un tel rééquilibrage permettrait, entre autres, de réaliser enfin des projets de liaison ferroviaire à grande vitesse attendues sous forme de phasage pertinent – je pense au TGV Est et demain à d'autres TGV qui vous sont chers, le TGV Rhin-Rhône, par exemple.

Madame la ministre, que compte faire le Gouvernement pour rééquilibrer les grandes politiques d'infrastructure afin de doter les liaisons ferroviaires à grande vitesse d'un système de financement aussi performant que celui des autoroutes et des routes à grande vitesse ? Dans de telles conditions, nous ne nous disputerions plus pour privilégier tel ou tel projet. Nous pourrions au contraire accélérer les réalisations attendues par de nombreuses régions de France, aujourd'hui encore très dépourvues. C'est la raison pour laquelle je compléterai la question de mon collègue Gilbert Meyer : il s'agit non pas de se battre pour un projet ou pour un autre, mais de doter la France d'un système de financement performant pour des liaisons d'avenir qui correspondent pleinement à la notion de développement durable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, tout le monde est maintenant d'accord : une politique d'aménagement et de développement durable du territoire passe évidemment par une réorientation des choix publics en matière d'infrastructures et de transport au profit des modes de transport qui sont les plus efficaces d'un point de vue économique, les plus justes d'un point social et les moins polluants d'un point de vue environnemental.

Ce rééquilibrage, qui doit concerner aussi bien les transports de personnes que de marchandises, ne peut se réduire à la construction de lignes ferroviaires à grande vitesse. Je m'explique : un réseau de TGV reliant les grandes villes entre elles n'est qu'un des éléments du puzzle ; il manque l'articulation avec un réseau conventionnel, régional ou de grandes lignes, de qualité. A défaut, nous aurions manqué notre objectif puisque nous n'aurions pas donné aux usagers la possibilité d'utiliser de façon commode le TGV.

M. Jean-Louis Idiart. C'est vrai !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je serai extrêmement attentive non seulement aux projets de nouvelles lignes TGV, mais aussi aux projets innovants de simples nouvelles lignes ferroviaires. En effet, alors qu'il y a quelques années, il existait des liaisons très directes entre Vesoul et Dijon, il est aujourd'hui impossible de faire l'aller-retour dans la journée entre ces deux villes, séparées pourtant de moins de cent cinquante kilomètres. Cela me paraît anormal.

Pourquoi ne pas développer également entre des villes moyennes une desserte cadencée pour reconquérir les usagers qui prennent aujourd'hui leur véhicule individuel ? Je souhaite vraiment que l'on réfléchisse à une relance du rail. Les Alsaciens...

M. Adrien Zeller. Sont en pointe ! Merci de le reconnaître ! (*Sourires.*)

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... sont en pointe en la matière et cela me fait plaisir de le souligner. (*Sourires.*)

J'accorderai le plus grand prix, monsieur Zeller, à l'impact environnemental des tracés envisagés. Je suis très étonnée, par exemple, qu'on ait choisi pour le TGV Est un tracé permettant d'atteindre une vitesse commerciale de 400 kilomètres heure alors que les matériels susceptibles de rouler à une telle vitesse n'existent pas et n'existeront pas pendant encore très longtemps. Je suis convaincue que l'impact environnemental en a été grandement alourdi et je le regrette.

Je serai également attentive au confort d'utilisation des usagers. Ce point est d'ailleurs essentiel si l'on veut que le train soit utilisé.

Après avoir parlé de l'articulation avec le réseau régional, je voudrais insister sur la localisation des gares. Hier, on les plaçait volontiers dans des champs de betteraves ou de maïs à bonne distance des agglomérations. Aujourd'hui, il apparaît à tous qu'il serait plus sage de les installer là où sont les usagers, c'est-à-dire au cœur des villes.

Cela dit, c'est évidemment en concertation étroite avec mes collègues du Gouvernement et les élus des régions concernées que nous travaillons sur les projets de TGV Est et de TGV Rhin-Rhône. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je tiens à ce que soient proposées aux financeurs et à la population des perspectives crédibles, tant sur le plan financier que pour de la mise en service d'installations qu'ils attendent depuis longtemps.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, puis-je répondre au Gouvernement ?

M. le président. Non, monsieur Zeller. Il ne vous reste aucun temps disponible, et les questions ne doivent pas être le prétexte à débat.

Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Nicole Bricq.

Mme Nicole Bricq. Madame la ministre, comme vous le savez, il est difficile en milieu périurbain, et particulièrement en Ile-de-France, de mettre sur pied un parc selon la formule, désormais éprouvée, des parcs naturels régionaux. Ceux-ci, en effet, veulent maintenir haut et fort le label, et c'est légitime dans la mesure où il est symbole d'exigence et de qualité.

En revanche, il devrait être possible, à partir de la notion de territoire, de constituer de nouvelles entités adaptées aux secteurs plus urbanisés afin de répondre à la fois à une logique de préservation de l'environnement et au développement d'activités économiques. La fédération des parcs naturels régionaux pourrait ainsi, en pilotant ces initiatives, assurer l'une de ses missions qui est précisément d'expérimenter de nouvelles formules de parc, et je crois savoir qu'elle est prête à le faire. Encore faut-il que cette évolution bénéficie du soutien de l'Etat.

Madame la ministre, la loi d'aménagement du territoire que vous préparez pourra-t-elle prendre en compte le besoin de nombreuses communes qui ont décidé de fédérer leurs énergies pour instituer ces parcs selon une

nouvelle entité ? Vous savez que je suis très attachée au destin du parc des boucles de la Marne, qui regroupe soixante-douze communes du nord Seine-et-Marne et qui s'est précisément doté d'une charte de territoire. Votre réponse comptera dans le regain de mobilisation des élus et des associations afin de voir aboutir leur projet.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Madame la députée, l'intérêt que vous manifestez pour un projet de parc périurbain constitue un hommage très important à ceux qui, depuis trente ans, font vivre les parcs naturels régionaux. Si, hier, on considérait avant tout ceux-ci comme des espaces de protection d'un environnement riche et fragile, aujourd'hui, tout le monde est conscient de leur grand impact économique. Ils sont en effet créateurs d'emplois, avec des investissements publics qui restent extrêmement modestes. Ils bénéficient d'une aide directe et d'une aide indirecte grâce, notamment, à la mise en commun des ressources d'un territoire par des élus qui font en quelque sorte de l'intercommunalité sans le savoir.

Ces parcs apportent un supplément d'âme et d'image à des espaces qui, hier, étaient considérés comme handicapés par leur isolement, ou leur trop grande richesse naturelle au regard de leurs équipements industriels. Vos réflexions montrent que le moment est venu d'aller plus loin et de répondre à la demande de ceux qui, sur des espaces qui ne sont pas d'une telle qualité, envisagent pourtant de valoriser leur environnement naturel et humain.

Parcs périurbains, parcs de reconquête postindustrielle ou de valorisation de friches, la formule n'est pas totalement arrêtée. Vous le savez, le sénateur Gérard Larcher avait été chargé d'étudier la possibilité de créer de tels parcs. Je pense, en tout cas, que nous avons besoin d'une formule originale afin de ne pas dévaloriser l'image des parcs naturels régionaux et prêter à confusion. Il s'agit bien de parcs périurbains qui présenteront un caractère original et devront prendre en compte une pression humaine plus forte que sur les parcs naturels régionaux. Je trouve ces projets très intéressants.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en commission, madame la députée, je suivrai personnellement le projet de parc des boucles de la Marne et de l'Ourcq, qui sera très utile pour le développement d'autres initiatives de ce type par la suite.

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Madame la ministre, la loi a créé les zones de revitalisation rurale, mais elle ne leur a pas donné de moyens d'intervention efficaces. C'est le cas, par exemple, pour l'installation des entreprises. En effet, l'exonération de taxe professionnelle ne concerne que les entreprises industrielles de recherche ou de services. On voit ce que cela représente dans les zones de montagne ! Et encore faut-il qu'elle crée au moins six emplois ! Quant à l'exonération de charges salariales, elle ne concerne pas le premier emploi. En revanche, elle peut aller jusqu'à cinquante, ce qui ne se produit jamais.

Tout cela n'est pas adapté à la réalité de ces territoires où les activités sont surtout artisanales ou commerciales et où, souvent, le premier emploi a beaucoup d'importance, car c'est parfois le seul.

Madame la ministre, allez-vous adapter ces dispositions afin qu'elles encouragent la création de chaque emploi, quelles que soient les activités ?

A propos du fonds national d'aménagement du territoire, on nous avait affirmé à l'époque qu'il remplaçait les crédits du FIAM et du FIDAR et que la montagne n'y perdrait rien. Or, depuis sa création, nos crédits ont diminué chaque année, et c'est le cas cette année encore, malheureusement. Si le budget augmente, c'est dû en fait à la prime d'aménagement du territoire qui n'intervient jamais en zone de revitalisation rurale. Il en résulte que les zones de montagne n'ont plus de moyens d'intervention pour assurer leur développement et que leurs projets restent en panne. A ce propos, pourriez-vous simplifier les procédures d'affectation de la part déconcentrée, qui n'a cessé elle aussi de diminuer ? Nous attendons souvent plus de deux ans le versement des crédits.

Par ailleurs, allez-vous donner des instructions pour que les projets des zones de revitalisation rurale, et particulièrement des zones de montagne, soient retenus en priorité, comme le souhaite d'ailleurs la commission des finances ?

Enfin, pour l'avenir, allez-vous donner au FNADT les moyens de soutenir réellement les projets de développement ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, lors du congrès de l'association nationale des élus de la montagne, nous avons été amenés à discuter au fond de ces questions de zones de revitalisation rurale et d'application à la montagne du fonds national d'aménagement et de développement du territoire. Il est vrai que ces zones concernent 60 % du territoire national et 20 % de la population, et que les dispositions qui ont été prévues par la loi se révèlent singulièrement inadaptées : vous l'avez dit, les créations d'emplois sont plutôt le fait de toutes petites entreprises ; l'artisan qui va décider, parce qu'il a beaucoup de clients, de monter en puissance n'embauche pas d'emblée cinq personnes pour bénéficier des exonérations, c'est l'évidence.

Cela dit, il faut regarder avec beaucoup d'attention l'impact des mesures qui ont été arrêtées. Je suis à votre disposition pour mener ce travail.

Vous avez, par ailleurs, attiré mon attention sur des propositions qui mériteraient d'être prises en compte pour améliorer le système, j'y suis tout à fait ouverte.

En ce qui concerne le FNADT, j'ai eu l'occasion ce matin de dire que la fragilité de ce fonds avait été accentuée par la fusion des fonds préexistants. Celle-ci interdit aux députés de suivre de façon très précise l'affectation des crédits et de vérifier, politique par politique, que ce qui avait été promis est effectivement réalisé.

Je voudrais surtout insister sur les critères d'utilisation du fonds. Je veux que nous nous assurons que, désormais, ils serviront à fixer des hommes et des activités sur le territoire, à développer vraiment les transports dans une logique intermodale, à diffuser les nouvelles technologies de l'information et du savoir et à protéger l'environnement. Bref, qu'ils serviront à faire de l'aménagement du territoire et ne constitueront pas la dernière chance de projets bancals, rejetés par l'ensemble des autres ministères, comme il nous arrive encore malheureusement d'en traiter aujourd'hui.

Nous souhaitons revoir l'utilisation du FNADT. Un prochain CIADT, sans doute celui de décembre, nous permettra d'aller plus loin dans l'élaboration des critères d'attribution. Je suis à votre disposition pour voir comment on peut simplifier davantage encore l'utilisation de

la section locale du fonds. Je vous rappelle que, pour l'année 1998, ce sont bien 140 millions de francs qui pourront être utilisés au titre de cette section.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Idiart.

M. Jean-Louis Idiart. Madame la ministre, vous voulez donner un sens nouveau à la politique des pays, mais ce concept mérite d'être précisé dans le maquis des procédures contractuelles et des structures territoriales existantes.

Dans votre conception, le pays est-il une structure de coordination des services de l'État – ce qui, dans certaines zones territoriales, serait déjà un grand progrès ! – ou bien une structure de contractualisation du développement local entre État et intercommunalité ou entre État, département, région et intercommunalité ?

Ces pays seront-ils liés et encourageront-ils l'intercommunalité ? Dans ce domaine, il faudrait définir des axes et des mesures plus contraignantes que ce que nous avons connu par le passé.

Les pays seront-ils dotés d'une fiscalité propre ?

Enfin, madame la ministre, ne vous semble-t-il pas indispensable de doter enfin l'intercommunalité, qu'il s'agisse de projets ou de structures existantes, d'un contrôle plus direct par le suffrage universel ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, nous avons déjà parlé des pays ce matin en soulignant que nous étions en passe de sortir de la phase d'expérimentation, tant le caractère positif de cette structure est reconnu par ceux qui ont conduit des expériences en la matière. Près de 200 projets de pays sont en cours d'élaboration et devraient se concrétiser rapidement. C'est pourquoi je pense que cette démarche peut être consolidée dans le cadre de la modification de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire que le Gouvernement prépare.

La définition des pays, sur laquelle Mme Marre a attiré notre attention ce matin, est plus complexe et plus subtile qu'il n'y paraît. En tout cas, il est clair qu'il doit s'agir de regroupements volontaires. Il n'est pas question de rendre ce regroupement obligatoire et de « mailler » le territoire français par un niveau institutionnel supplémentaire composé des pays.

Ces regroupements s'opèrent sur la base de territoires qui sont pertinents pour des projets de développement durable, d'une taille maîtrisable par les acteurs locaux, cohérents d'un point de vue culturel, géographique et fonctionnel. De structure intercommunale, ils sont évidemment en synergie avec la dynamique de coopération intercommunale en cours.

Cela étant, il serait tout à fait prématuré de prévoir une fiscalité propre pour les pays. Personne n'a jamais évoqué cette idée. En revanche, donner à ceux qui disposent d'une charte nous permettant de vérifier la solidité, la sincérité et la crédibilité de leur engagement, la possibilité de contractualiser directement avec l'État pour tel ou tel projet de développement engageant leur territoire, serait une façon de les reconnaître au moins aussi forte que la mise en place d'une fiscalité propre.

M. le président. Nous en revenons au groupe du Rassemblement pour la République, pour les trois dernières questions.

La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Madame la ministre, depuis quatre ans la ville de Bischwiller, dans le Bas-Rhin, bénéficie d'un contrat de ville. Le bilan à mi-parcours fait apparaître des résultats probants et significatifs dans pratiquement tous les domaines.

La deuxième phase du contrat de ville s'est fixée comme objectif prioritaire la suppression des freins au développement du cœur de la ville. L'existence de nombreuses friches industrielles au centre ville représente donc un handicap particulièrement lourd.

En effet, Bischwiller est probablement l'une des villes moyennes d'Alsace les plus touchées par ce phénomène. La tradition industrielle, surtout de l'industrie textile, y a toujours été forte, mais de nombreuses usines sont aujourd'hui désaffectées et délaissées, ce qui constitue autant de verrues urbaines.

Durant la première phase du contrat de ville, la baisse des activités économiques du centre ville a pu être freinée mais non inversée, en raison de l'existence de quelque dix friches industrielles. Situées au centre ville même, composées de bâtiments inadaptés, souvent dégradés, elles sont difficilement revalorisables par des investisseurs privés, car le prix d'achat auquel il faut ajouter les coûts de transformation sont prohibitifs.

Des efforts considérables ont été accomplis pour essayer de régler cette question. La ville de Bischwiller a, dernièrement encore, racheté l'une de ces friches en vue de réhabiliter le site par l'installation de services publics, de commerces, de logements. Pour l'instant, quatre autres friches restent en l'état faute d'acquéreur privé ou de moyens financiers publics pour la réhabilitation.

Pour Bischwiller – cela est certainement le cas pour d'autres petites villes ou villes moyennes de France, confrontées à ce même problème – ni les crédits des collectivités locales, ni ceux du contrat de ville, ni ceux des collectivités territoriales ne permettront de mener à bien la réhabilitation de l'ensemble des friches si la délégation interministérielle à la ville ne leur accorde pas une aide exceptionnelle. Sur ce point particulier, le relais de l'État est indispensable pour compléter l'action des collectivités locales et territoriales.

Je souhaite, madame la ministre, que vous indiquiez à la représentation nationale vos intentions en ce domaine, qui intéresse Bischwiller, mais aussi beaucoup d'autres petites ou moyennes villes de France.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, le phénomène des friches industrielles est préoccupant, car il a pris, dans les années 80, un tour très nouveau, notamment dans les régions mono-industrielles, celles du Nord de la France, par exemple, ou de l'Est.

Je vais vous donner quelques indications qui vous permettront de mesurer l'ampleur du phénomène : pour la période 1994-1999, dans le cadre des contrats de plan État-région, les programmes se sont élevés à 472 millions de francs au titre du FIAT et du FNADT, mais cette somme ne reflète qu'imparfaitement l'engagement de l'État en la matière, puisque bien des travaux ont été financés dans le cadre de dotations ponctuelles affectées à des opérations prioritaires dans des régions qui n'avaient pas contractualisé de programme sur les friches.

Au fil des années, les actions se sont diversifiées. Elles incluent désormais des opérations de requalification urbaine, de repaysage, de mise en réserve foncière, de mise en valeur de sites urbains comme celui auquel

vous faites allusion. Elles sont intégrées dans les programmes de l'objectif 2 du FEDER et des programmes d'initiative communautaire.

Au cours des années à venir, nous aurons à faire face à encore davantage de besoins en la matière.

Ainsi, dans les prochaines semaines, nous rendrons public l'inventaire des sols pollués. Vous serez alors surpris, comme je l'ai été, par l'ampleur des besoins dans ce domaine.

Nous devons traiter de nombreux dossiers difficiles, tels celui des mines de Canari, en Corse, avec des pollutions par l'amiante, ou celui des galeries inondées des mines de charbon désormais sans propriétaire et qui nous exposent à des dégâts très importants, voire à des risques pour des vies humaines. Et j'en passe.

La question de l'élaboration d'outils *ad hoc* est posée. Des établissements publics fonciers sont sur le point d'être mis en place. Ce mécanisme a été utilisé dans plusieurs régions, dont la Lorraine, et sa création est imminente pour la Loire.

Reste encore la question d'un fonds de conversion industrielle et sociale qui est à l'étude. Il serait en effet intéressant que toutes les activités industrielles existantes puissent contribuer à la résolution des problèmes passés, présents et, peut-être, à venir auxquels notre mode de développement nous expose de façon inéluctable.

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Avec Michel Bouvard, je souhaite vous interroger, madame la ministre, sur les nouvelles technologies de la communication et de l'information. Mon collègue aurait désiré poser lui-même cette question, mais la grève des chauffeurs routiers l'a empêché d'être parmi nous cet après-midi.

Vous avez bien voulu, vous préoccuper du dossier de la réforme des fonds structurels européens, qui doit intervenir en 1999, et il est essentiel que la montagne ne soit pas évincée de la politique européenne future, alors même qu'elle cumule les handicaps du relief, de la faible densité démographique et, souvent, de l'éloignement des principaux axes de communication.

Parmi les préoccupations d'avenir des élus de la montagne, il en est une autre dont nous souhaitons vous entretenir et qui concerne l'accès des territoires de montagne aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La montagne a pu, avec l'hydroélectricité, accéder aux emplois industriels du XIX^e siècle et du XX^e siècle ; elle a pu, grâce au développement des sports d'hiver, accéder aux emplois tertiaires du tourisme de la seconde moitié du XX^e siècle ; mais ses élus s'inquiètent de la possibilité d'accueillir les emplois nouveaux du XXI^e siècle.

En effet, ceux-ci supposent l'existence de réseaux de communication modernes mettant en œuvre des technologies qui s'orientent naturellement vers les grandes régions urbaines. Pourtant, dans le cadre d'une réelle politique d'aménagement du territoire, l'ensemble du pays doit bénéficier de ces technologies, à l'image, par exemple, des actions menées en Italie par la région Piémont.

Quelles dispositions entendez-vous prendre dans le cadre du budget de l'aménagement du territoire et du schéma national des télécommunications pour favoriser la création des réseaux, des téléports, des centres multimédias dans les zones de montagne et donner à ces terri-

toires des chances équivalentes à celles des autres pour accueillir les emplois de demain et offrir à la population les mêmes services ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, ma réponse sera courte et s'articulera en deux volets.

Le premier concerne le projet de révision de la loi d'orientation d'aménagement et de développement du territoire, puisque nous avons le projet d'élaborer, au lendemain de cette révision, des schémas de services. L'un d'eux concernera les nouvelles technologies de l'information et de la communication, de façon que ces équipements soient répartis de façon équitable et accessible sur le territoire national.

Le second volet est relatif au travail engagé, notamment grâce à la DATAR, par mon ministère depuis quelque temps déjà. Il suppose une négociation approfondie avec les autres ministères concernés par ces sujets – l'éducation, la culture, la santé, l'intérieur – afin que chacun d'eux contribue au développement des services comme ceux que vous avez évoqués : télé-enseignement, télé-médecine, accès à distance aux informations publiques, par exemple.

Un budget de 25 millions de francs au titre de la troisième tranche 1997 du FNADT a été réservé à cet effet. Il s'ajoutera aux cinq millions de francs actés au CIAT d'Auch.

J'ai cité ce matin plusieurs opérations financées grâce à ces quelques millions. Il s'agissait, essentiellement, de développer l'enseignement à distance pour l'enseignement initial dans le milieu rural et les petites communes, de moderniser les bibliothèques municipales, d'assurer la formation continue et permanente dans les lycées et les collèges à destination des PMI-PME, de faire en sorte que les cadres de l'Etat en région soient, eux aussi, formés à ces techniques de la communication ainsi qu'aux pratiques de la société de l'information. L'objectif était donc de mettre en place des relais sur le terrain pour ces nouvelles politiques et ces nouvelles technologies.

M. le président. Vous avez de nouveau la parole, monsieur René André, pour une autre question.

M. René André. Madame la ministre, je vais vous parler non plus de la montagne, mais de la baie du Mont-Saint-Michel et du maintien du caractère maritime de ce site.

En 1995, le gouvernement de M. Balladur a lancé cette opération de maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel et, en février 1997, la région Basse-Normandie, le conseil général de la Manche, les communes de la baie du Mont-Saint-Michel ont créé le syndicat mixte chargé de gérer ces travaux, d'un montant considérable puisque 550 millions de francs sont prévus : 300 millions pour l'Etat, 200 millions pour le département de la Manche et la région et une part moins importante pour la région Bretagne.

Vous vous êtes exprimée sur un certain nombre de projets lorsque vous êtes arrivée aux affaires, mais nous ne vous avons pas entendue sur le maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, chantier considérable qui engage l'histoire de notre pays et l'avenir de l'un des monuments les plus prestigieux du continent européen.

J'aimerais connaître votre sentiment à cet égard. En effet, les habitants de Basse-Normandie, ceux de la baie du Mont-Saint-Michel en particulier, trouvent que, mal-

gré un grand nombre d'études, les choses n'avancent pas très vite. Je voudrais donc savoir ce que vous entendez faire.

Dans ce même cadre, est également engagée une opération Grand site dotée de 50 millions de francs. Quelles sont vos intentions à l'égard de cette opération qui doit commencer au milieu de l'année 1998 et se terminer en 2002 ? Entendez-vous limiter l'action de l'Etat aux seules zones littorales, auquel cas les collectivités locales prendraient en charge une partie plus importante située en arrière de la baie du Mont-Saint-Michel ?

M. le président. Madame la ministre, le Mont-Saint-Michel doit-il rester une île ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, autant le dire tout de suite : vous me faites plaisir en me donnant l'occasion, pour cette dernière question, de faire le lien entre ce budget et le suivant, celui de l'environnement, avec ce dossier exemplaire qui marie les deux dimensions de mon activité au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. René André. Je suis heureux de vous faire plaisir !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je suis évidemment aussi attachée que vous au rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. J'ai donc le plaisir de vous confirmer mon engagement à vos côtés pour mener à bien cette opération dans ses deux dimensions : rétablissement du caractère maritime et opération Grand Site. Cet engagement ne vous a d'ailleurs jamais fait défaut jusqu'à présent puisque, vous le savez, pour permettre d'éviter un dérapage trop important dans le temps, l'Etat, en particulier avec les crédits de mon ministère, a pris le relais des élus locaux en anticipant sur la création du syndicat mixte pour permettre la réalisation des études.

Cet engagement est ancien. Je le renouvelle aujourd'hui en vous assurant qu'il sera maintenu. L'objectif est bien de faire en sorte qu'au-delà des mesures de protection d'un milieu fragile, mais apprécié et donc très fréquenté, avec toutes les nuisances que cela provoque, soit favorisé le développement économique autour d'un site extrêmement attractif. Il faut faire bénéficier un territoire plus large de l'impact touristique du Mont-Saint-Michel. Par conséquent, ce programme sera mené avec l'ensemble des acteurs de la baie, tant dans la Manche qu'en Ile-et-Vilaine.

J'ai demandé aux préfets de mettre en place, si possible avant la fin de l'année, le comité interrégional de coordination de l'opération Grand site. Il est, en effet, indispensable que les deux régions concernées par cette opération travaillent de façon très étroite. Je veillerai à ce que l'opération Grand site ne soit pas limitée à une action somptuaire sur le site lui-même en négligeant sa périphérie. Il est, en effet, indispensable de réaliser la gestion la plus raisonnable possible des fonds alloués en évitant de dépenser des dizaines de millions sur un site trop limité, ce qui susciterait la colère et la frustration des autres portions du territoire, tant en Manche qu'en Ile-et-Vilaine.

M. le président. Je connais certains amis qui seront satisfaits de savoir que le Mont-Saint-Michel concerne aussi la Bretagne.

M. René André. Pardon, monsieur le président, le Mont-Saint-Michel est en Normandie, et rien qu'en Normandie ! (*Sourires.*)

M. le président. Je n'ai pas dit le contraire !

Nous en avons terminé avec les questions.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

ERREUR
ERREUR

I. – Aménagement du territoire

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne
« Aménagement du territoire et environnement :

« I. – Aménagement du territoire. »

ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires
des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : moins 3 508 325 francs » ;

« Titre IV : " . »

ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de
paiement applicables aux dépenses en capital des services
civils (mesures nouvelles)*

« TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : " . »

« Crédits de paiement : " . »

« TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« A u t o r i s a t i o n s d e p r o g r a m m e :
1 620 000 000 francs » ;

« Crédits de paiement : 479 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.
(*La réduction de crédits est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.
(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de
programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement
du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de
programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement
du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des cré-
dits du ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement concernant l'aménagement du territoire.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-
huit heures cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

II. – Environnement

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits
du ministère de l'aménagement du territoire et de l'envi-
ronnement, concernant l'environnement.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commis-
sion des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Michel Suchod, *rapporteur spécial de la commission
des finances, de l'économie générale et du Plan.* Monsieur le
président, madame le ministre de l'aménagement du terri-
toire et de l'environnement, mes chers collègues, le bud-
get de l'environnement s'établit, dans le projet de loi de
finances pour 1998, à 1,855 milliard de francs en crédits
de paiement ce qui, comparé à la loi de finances initiale
pour 1997, traduit une progression de 0,9 %, inférieure à
la hausse des prix du PIB – 1,2 %. Et si je parle dans
mon rapport écrit d'un budget « stabilisé, voire resserré,
qui participe à l'effort global de modération de dépenses
publiques », il faut comprendre, derrière cet euphémisme,
qu'il s'agit d'un budget très strict et que la représentation
nationale aurait, il ne faut pas se le cacher, souhaité
davantage de crédits ; nous en formons en tout cas le
vœu pour l'an prochain.

Pour juger de l'adéquation des crédits demandés aux
besoins, il convient de tenir compte tout d'abord de la
spécificité de votre ministère qui constitue à l'évidence
une administration de mission dont la vocation est d'ani-
mer, de coordonner, de soutenir par son expertise l'inter-
vention d'autres ministères. Aussi ne doit-on pas s'at-
tendre à trouver l'ensemble des crédits d'action rassemblés
dans votre budget ; on comprend bien qu'une partie
d'entre eux sera ailleurs.

De surcroît, les moyens financiers de votre ministère
ne se limitent pas à ses dotations budgétaires : ils
comprennent également les moyens des établissements
publics dont le ministère assure la tutelle, en particulier
les agences de l'eau et l'agence de l'environnement et de
la maîtrise de l'énergie, qui viennent compléter vos dota-
tions. Ainsi, les agences de l'eau contribuent au finance-
ment de la politique de l'eau ; dans le domaine de la
lutte contre la pollution de l'air, le complément de dota-
tion nécessaire proviendra du budget de l'ADEME.

Je veux ici aborder les moyens de vos services, qui per-
mettent à votre ministère d'améliorer sa présence sur le
terrain, puis, d'un mot, la protection de la nature. Je trai-
terai ensuite de ce qui est à mes yeux le plus important :
je vous l'ai déjà dit, madame le ministre, la protection de
la nature, pour nombre de nos concitoyens, se résume
souvent à ce qu'il est convenu d'appeler la défense des
petits oiseaux ; mais, pour nous, le plus important reste
avant tout l'eau, l'air, le risque de catastrophes de tous
genres, le bruit, bref tout ce qui pèse sur la majeure par-
tie de nos populations.

Commençons par l'amélioration de votre présence sur
le terrain et les moyens des services.

Pour les directions régionales de l'environnement, vous
avez obtenu la création de vingt emplois supplémentaires.
Ce n'est pas rien. Ces services territoriaux propres à votre
ministère sont récents : leur création résulte d'un décret
du 4 novembre 1991. Leur intervention porte principale-

ment, d'une part, sur la gestion et la police des eaux, d'autre part, sur la protection des espèces et des milieux naturels. On notera qu'il s'agit de domaines dans lesquels la responsabilité de l'Etat, et plus particulièrement du ministère de l'environnement, ne cesse de s'étendre. Il était donc essentiel que vous obteniez ces emplois ; nous nous réjouissons que ce soit chose faite.

Il y a ensuite ce que vous avez pu faire inscrire pour les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Ces moyens vont permettre à l'inspection des installations classées, au sein des DRIRE, de procéder sur le terrain à des contrôles parfois difficiles. Dix agents, cela ne me paraît pas du luxe, d'autant que l'application de nouvelles directives de Bruxelles, notamment celle dite « Seveso II », exigeait des moyens accrus pour l'inspection des établissements classés. Sans ces moyens nouveaux, vous n'auriez pu faire face aux besoins : on compte en effet 62 000 installations soumises à autorisation, et 2 000 nouveaux dossiers sont déposés en moyenne chaque année.

Vous avez également obtenu des moyens nouveaux pour l'administration centrale. Depuis deux décennies, le trop d'Etat est très souvent critiqué. Je ne partage pas cette position ; vous aviez besoin de personnels supplémentaires dans vos services centraux. De nouveaux emplois seront ainsi affectés à l'évaluation de la filière nucléaire, aux actions de prévention des risques naturels majeurs, à l'animation du programme décennal de prévention des risques naturels et au renforcement des procédures de consultation du public. Là non plus, ce n'est pas du luxe, d'autant que leur nombre reste relativement réduit.

L'action sur le terrain, c'est aussi le soutien de la vie associative. Je me réjouis de voir que les crédits correspondants augmentent de 13,7 % dans un budget pourtant très resserré. Cette mesure traduit la priorité donnée par le Gouvernement à la restauration du dialogue avec les associations et, au plan international, avec les ONG. Le rapporteur s'en félicite. Cela me paraît en effet prioritaire : une concertation approfondie avec les associations est de nature à améliorer la qualité de la décision publique, notamment en matière de grandes infrastructures, en faisant mieux apparaître les conséquences négatives pour l'environnement de certains investissements lourds. En retour, les associations peuvent contribuer de manière décisive à la bonne acceptation des politiques d'environnement par le public, grâce à leur présence sur le terrain et à leur action permanente d'éducation et d'information.

Enfin, pour les initiatives internationales, 4 millions de francs de crédits nouveaux seront destinés à financer de nouvelles initiatives françaises en faveur du développement durable. C'est important. Ces initiatives visent, en règle générale, à associer les ONG et le secteur privé au dialogue qu'entretiennent les gouvernements en vue de la promotion du développement durable. Elles s'appuient donc souvent de manière préférentielle sur les mouvements associatifs internationaux.

Je dois avouer, pour m'être un peu occupé de relations internationales dans une vie antérieure (*Sourires*), que j'ai toujours été frappé de voir à quel point certains pays s'entourent, dans leurs délégations, de représentants du secteur privé ou des ONG, alors que la France ne se confie en fait qu'aux fonctionnaires, ce qui réduit l'impact de ses délégations. Une action de votre part dans ce sens serait des plus utiles.

J'en viens maintenant, comme je vous l'avais annoncé, à la protection de la nature, qui constitue une des grandes priorités de votre action.

Les crédits de protection de la nature bénéficient d'une priorité dans votre budget, puisque les dépenses ordinaires augmentent de 6,6 % dans un budget, nous l'avons dit, resserré.

Il faut d'abord signaler l'amélioration sensible des moyens des parcs nationaux. Trois projets de création de parc sont actuellement en phase opérationnelle : le parc national de la forêt tropicale de la Guyane et deux parcs marins, le parc national marin de Corse et le parc national marin de la mer d'Iroise. Les parcs marins de la Corse et de la mer d'Iroise bénéficieront chacun d'une création nette de trois emplois, tandis que trois nouveaux postes seront également affectés à la forêt guyanaise par redéploiement des ressources existantes. C'est, là aussi, une très bonne chose.

Il y a ensuite l'appui aux parcs régionaux. Les parcs naturels régionaux, au nombre de 32, couvrent près de 10 % du territoire national. Formules originales de coopération et de partenariat entre les collectivités locales et l'Etat, ils ont pour vocation d'organiser un aménagement fin du territoire fondé sur la protection, la gestion et la mise en valeur des patrimoines humains et naturels locaux.

Cet instrument est un bon exemple des synergies qui peuvent exister entre les politiques de l'environnement, d'une part, et de l'aménagement du territoire, d'autre part. L'Etat, de son côté, accorde à ces parcs des subventions modulées pour tenir compte de leurs efforts en matière de protection et de gestion du patrimoine.

Une mesure nouvelle de 1,6 million de francs est prévue dans le projet de budget, qui permettra notamment à l'Etat d'accorder son soutien aux parcs de l'Avesnois et du Perche.

Enfin, les dotations du conservatoire du littoral. Celui-ci a déjà procédé à l'acquisition de près de 5 500 hectares au cours des deux dernières années. Le volume d'acquisition en 1996 a été important en raison de deux opérations, l'une en Corse et l'autre dans le Var. Pour l'avenir, le conservatoire examine d'autres possibilités d'acquisition de grands domaines, notamment aux Salins d'Hyères, dans la presqu'île de Saint-Tropez ou à Paulilles dans les Pyrénées-Orientales. Ce conservatoire est appelé à jouer un rôle de plus en plus important et le rapporteur spécial s'en réjouit.

J'en viens à ce que j'avais indiqué comme étant à mes yeux le plus important, et d'abord la police de l'eau.

Une dotation de près de 35 millions de francs avait été inscrite en loi de finances initiale pour 1997 ; le projet de loi de finances pour 1998 prévoit une modeste avancée de 2,9 %. Je souhaiterais qu'un nouvel accroissement des moyens destinés à la police de l'eau soit prévu dans les prochains budgets de l'environnement. Il me paraît peu acceptable, en effet, qu'une loi votée à la fin de 1991 ne puisse toujours pas être intégralement mise en œuvre, malgré la publication de l'ensemble des décrets qu'elle prévoit, pour des raisons essentiellement budgétaires. Nous déplorons souvent que les décrets ne soient pas publiés. Or voilà une loi dont les décrets sont produits, mais où ce sont les crédits qui manquent. Je formule le vœu que l'an prochain voie une amélioration dans ce domaine.

Un mot de la prévention des risques naturels. Le programme décennal a été engagé le 24 janvier 1994. Il porte sur la période 1994-2003. Une partie des actions

qu'il comprend est intégrée au plan « Loire ». Son coût global est évalué à 11 milliards de francs. Mais, contrairement au plan Loire, le programme décennal concerne l'ensemble des bassins. Il comprend d'ailleurs des opérations souvent dispersées et d'importance très variable.

J'en arrive à la loi sur l'air.

Les crédits de prévention des pollutions permettront de poursuivre en 1998 la mise en œuvre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996.

La loi sur l'air prévoit en particulier, dans son article 3, qu'« un dispositif de surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement sera mis en place au plus tard : pour le 1^{er} janvier 1997 dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants, pour le 1^{er} janvier 1998 dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, et pour le 1^{er} janvier 2000 pour l'ensemble du territoire national ».

Il est clair que l'application de cette disposition laisse actuellement à désirer. Le calendrier fixé ne semble pas avoir été préparé de manière suffisamment sérieuse.

La durée des études préalables à l'implantation des capteurs a pu dans certains cas entraîner des retards. Le regroupement au sein des associations chargées de la gestion des réseaux de représentants de l'Etat, des collectivités locales, des industriels et des associations de protection de l'environnement ne semble pas avoir été partout très facile. Il est certain que l'insuffisance de crédits a également joué un rôle dans les retards constatés.

A l'heure actuelle, les deux dernières agglomérations de plus de 250 000 habitants à être équipées devraient pouvoir disposer de réseaux de surveillance opérationnels au début de 1998. Il s'agit des agglomérations de Tours et de Valenciennes.

Il pourrait en aller de même de dix agglomérations de 100 000 à 250 000 habitants, qui ont pris du retard dans la mise en place de leur réseaux de surveillance : Angers, Annecy, Avignon, Brest, Douai, Le Mans, Limoges, Maubeuge, Orléans et Thionville.

Bref, il faut à l'avenir vous doter de moyens supplémentaires pour pouvoir faire face à la mise en œuvre complète de la loi.

Je terminerai mon propos sur l'amélioration de la prévention des risques.

Votre projet de budget prévoit une très sensible augmentation des crédits de prévention des pollutions et des risques, avec une mesure nouvelle de 8,95 millions de francs.

Cette mesure comprend une dotation de 7 millions de francs destinée à l'amélioration de l'information préventive des populations. Actuellement, en effet, les préfets ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour établir, comme ils en ont la responsabilité, les dossiers communaux synthétiques où doivent être présentés, pour chaque commune, les risques naturels et technologiques encourus par les habitants ainsi que les mesures de sauvegarde à prendre pour s'en protéger. La dotation nouvelle inscrite au projet de budget doit permettre d'engager un programme visant à répondre, à l'échéance de l'an 2000, aux besoins d'information d'environ 10 000 communes prioritaires sur les 36 000 du territoire. Il est évident que l'essentiel de la population sera couverte lorsque nous serons arrivés à l'échéance 2000 si, dans l'avenir, les budgets connaissent les mêmes augmentations que cette année.

Madame le ministre, nous soutenons votre budget, mais nous souhaitons, surtout, que des crédits supplémentaires vous soient accordés dans les années qui viendront.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je ne paraphraserai pas mon rapport écrit, dont tout le monde a pu prendre connaissance. Je m'attacherai à deux points essentiels : la priorité que vous donnez à votre projet de budget, madame la ministre, et l'exécution des grandes politiques publiques en matière de prévention et de lutte contre les pollutions.

Tous ceux qui s'intéressent de près à la politique de l'environnement savent bien que le budget de votre ministère ne se juge pas d'abord à son montant. On peut observer à cet égard que les crédits du ministère n'ont augmenté que de 766,5 millions de francs en dix ans, entre 1988 et 1998, alors que la politique de l'environnement s'est très sensiblement développée durant cette période.

Nous sommes ici dans le domaine de la transversabilité et de l'interministériel, même si elles ont leurs limites.

De plus, le poids de votre ministère s'apprécie à sa capacité d'être un levier des politiques publiques. En cela, il est toujours éminemment politique.

Il est encore trop tôt pour juger de son rôle dans la continuité, mais on voit déjà en filigrane que vous ne manquerez pas d'arguments pour convaincre vos collègues ministres et le Premier ministre lui-même de conduire une politique environnementale digne d'un grand pays comme la France.

Ce budget marque une transition et si l'on n'y retrouve pas la flamme qui vous anime habituellement, on y décèle néanmoins de véritables choix. Il est aussi un exercice d'attente pour disposer du délai nécessaire à l'examen sérieux des grandes politiques destinées à la lutte contre les pollutions qui ont été mises en œuvre durant cette décennie.

A ce double titre, la commission de la production et des échanges lui a donné un avis favorable, le 22 octobre dernier.

S'agissant des choix que vous opérez, madame la ministre, il faut d'abord souligner que, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, vous obtenez que vos crédits augmentent de 0,9 %, si l'on compare le projet de loi de finances pour 1998 aux dotations votées en 1997, encore ce chiffre ne reflète-t-il qu'imparfaitement la réalité car, en comparaison de la loi de finances initiale pour 1997, votre budget augmente de 1,3 %. La pratique, très contestable, qui a consisté, dans les deux derniers exercices de 1996 et 1997, à abonder les crédits ministériels grâce à la réserve parlementaire ne me paraît pas saine.

Dans l'enveloppe que vous avez obtenue, vous définissez de nettes priorités et procédez à des rééquilibres.

Une priorité est clairement affirmée en faveur de la protection de la nature. Elle se traduit dans les dépenses ordinaires qui augmentent de 6,64 %, dans les autorisations de programme qui augmentent de 4 % et dans les crédits de paiement qui sont en hausse de 5,97 %.

Cette priorité ne résulte pas seulement d'un calcul mécanique dans le but de faire face notamment à la mise en place de trois nouveaux parcs nationaux et à la mise

en application de Natura 2000. Elle profite tant aux parcs nationaux qu'aux parcs naturels régionaux, aux réserves naturelles et aux dotations de conservation du littoral.

Elle résulte aussi de la volonté d'accompagner la politique pour l'emploi du Gouvernement. C'est certainement dans ce domaine que le plan emplois-jeunes trouvera son meilleur terrain, tant l'initiative y est fertile.

Cette priorité trouve certainement sa cohérence dans le rééquilibrage opéré par ailleurs en faveur des associations dont le rôle dans la création des emplois ne peut qu'être amplifié. Toutefois, vos choix devront être transparents afin d'éviter l'arbitraire, souvent de mise dans l'attribution des subventions. J'ai, dans mon rapport, souligné l'attachement que je porte à la conclusion de contrats d'objectifs avec les grandes associations nationales et, en cela, je me faisais l'écho de nombreux parlementaires.

J'ai regretté en commission, et l'on en trouve trace dans mon rapport, qu'à l'inverse du mouvement général, les crédits consacrés à la recherche reculent. En effet, le fait que les crédits aient été mal consommés au cours des précédents exercices ne dispense pas de la volonté de répondre aux besoins qui sont grands, notamment dans le domaine de la recherche pour la santé publique.

L'Etat doit, en effet, pouvoir mener toutes les études et les investigations lui permettant de mesurer les effets curatifs et préventifs des politiques environnementales sur la santé publique, sous peine de laisser la place soit à des querelles scientifiques où le politique a bien du mal à faire son opinion, ou – ce qui est pire – à des études plus ou moins inspirées par des groupes de pression économiques. Le grand public se trouve trop souvent jeté dans le trouble. S'ensuit une méfiance vis-à-vis de la capacité des politiques à garantir la sécurité en matière de santé publique.

La baisse, je l'espère provisoire, de votre budget recherche répond sans doute au souci qui vous honore d'y voir clair. Elle doit, par ailleurs, être relativisée au regard de la contribution du ministère de l'éducation nationale et de la recherche, qui est très substantielle, notamment dans la dotation de l'INSERM, en progression de 57,39 %.

Les grandes politiques publiques décidées au début des années quatre-vingt-dix pour lutter contre les pollutions avaient principalement pour objectif de répondre à une volonté de l'Union européenne traduite dans des directives. On ne peut ici refaire l'histoire, mais il eût sans doute fallu exposer globalement à nos concitoyens les choix qui furent effectués à cette époque qui vit fleurir au début des années quatre-vingt-dix la loi sur l'eau, sur les déchets, sur le bruit, dispositif complété par la loi sur l'air en 1996.

Nous aurions sans doute gagné en lisibilité, car il est à craindre que l'ampleur de la tâche démobilise les énergies déployées par les acteurs publics et principalement les collectivités locales, alors même que la demande sociale demeure forte – toutes les études et les sondages l'attestent – notamment en ce qui concerne les nuisances sonores, la pollution de l'air et la qualité de l'eau.

Je voudrais insister sur le rôle des collectivités locales, car elles sont, de fait, les acteurs principaux de la politique de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Leur participation à l'effort public global représente 90 %. Cet effort concerne, pour l'essentiel, l'assainissement et l'épuration de l'eau, ainsi que la mise en place des filières de traitement des déchets.

On comprend, dès lors, leur inquiétude face à la mise en œuvre de normes toujours plus exigeantes, leur souci d'alléger le poids de leur investissement en ayant recours à la gestion déléguée, leur exaspération quand la contrepartie, en matière de concertation, n'est pas toujours au rendez-vous – je pense notamment aux déficiences passées dans la mise en place de Natura 2000.

Il est sans doute temps d'avoir un grand débat national entre les acteurs publics, l'Etat et les collectivités locales, les entreprises et les consommateurs-usagers. Il faut, en effet, éviter les malentendus, les rejets de responsabilité. Il faut vérifier qu'il y a bien un consensus national en la matière, comme il peut exister dans des pays d'Europe du Nord. Il faut tracer des pistes pour croiser en toute clarté la demande sociale et les politiques publiques décidées pour la plupart au niveau européen et mises en œuvre très largement par ces acteurs essentiels que sont les collectivités locales.

M. Jean-Louis Idiart. Très bien !

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis. Cela peut et doit se faire, sous peine de créer des fractures difficilement réversibles dans cinq domaines dont certains se recoupent.

Le premier, c'est l'application du principe pollueur-payeur avec, pour ce qui concerne notamment la réduction de la pollution de l'air, les arbitrages budgétaires et fiscaux entre ménages et entreprises.

Le deuxième, c'est précisément cette fiscalité écologique qui a timidement fait son apparition dans le volet recettes du projet de loi de finances pour 1998. Cette fiscalité doit être autant, sinon plus, incitative que dissuasive et être en cohérence avec les politiques environnementales décidées, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Le troisième domaine est le pacte entre les collectivités locales et l'Etat, les premières payant largement les politiques qu'elles ne décident pas, et par voie de conséquence les arbitrages entre l'intégration des coûts en amont chez les entreprises et les consommateurs et en aval chez les contribuables sur qui reposent *in fine* le poids de la fiscalité locale. Quand il se trouve que le consommateur est aussi le contribuable, il est nécessaire, en effet, d'évaluer ces politiques publiques.

Quatrième domaine, la clarification des règles des marchés publics et la transparence des coûts, notamment dans le domaine de l'eau et des déchets – je sais que vous y travaillez. On voit bien que c'est une préoccupation des consommateurs contribuables, comme en atteste le récent sondage du 11 septembre 1997, commandé par l'institut de la gestion déléguée.

Enfin, la parfaite maîtrise et la bonne utilisation des taxes parafiscales qui alimentent le soutien à l'investissement des collectivités locales et qui sont gérées par l'ADEME dont le rôle et la gestion, j'y insiste dans mon rapport, doivent être précisés pour éviter des dérives pénalisantes pour tous les acteurs, et notamment les collectivités locales.

Voilà, madame la ministre, quelques grands chantiers, dont certains, je ne l'ignore pas, sont minés. Mais je sais que vous disposez de l'énergie et de l'habileté nécessaires pour les entreprendre et les mener à bien avec l'ensemble du Gouvernement.

La commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à ce premier budget, parce qu'elle a jugé que vous préserviez les grandes politiques publiques et que vous aviez la volonté de gérer avec rigueur vos crédits, tout en vous donnant le temps de l'examen et de la décision.

Dans quelques semaines, vous irez à Kyoto défendre les intérêts de la France et de l'Europe. Madame la ministre, je voudrais, dans cette négociation difficile, vous assurer du soutien de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Guy Hascoët, pour cinq minutes.

M. Guy Hascoët. D'abord, je voudrais dire le plaisir que j'éprouve à intervenir, madame la ministre, sur votre budget.

Risques alimentaires, qualité de l'eau et de l'air, déchets ménagers, industriels et nucléaires, déforestation, effet de serre, couche d'ozone, risques génétiques... la liste est, hélas ! longue et incomplète des phénomènes qui témoignent de la nécessité d'une politique ambitieuse et d'une prise en compte sérieuse des problèmes d'environnement.

Vingt ans de prise de conscience auront été nécessaires pour que les thèmes de l'environnement s'installent dans la conscience de nos concitoyens.

De cette vision catastrophiste et négative, progressivement, le concept de développement durable a émergé, apportant une lecture nouvelle du développement humain, qui doit s'orienter vers des stratégies éocompatibles.

Aux traditionnelles solidarités entre nos générations et entre nos territoires, l'écologie politique a mis en lumière le caractère incontournable des solidarités entre le Nord et le Sud, comme des solidarités entre les générations contemporaines et les générations futures.

Votre encore jeune ministère est donc essentiel, même si les moyens dont il dispose demeurent modestes au regard des enjeux qu'il recouvre.

Techniquement, dans un contexte très contraint, vous disposerez en 1998, madame la ministre, d'un budget satisfaisant car tous ses agrégats sont en progression – j'y reviendrai.

Nous y notons, sur le plan du fonctionnement, une progression significative du nombre de postes.

J'ai fait remarquer, lors de l'examen du budget des transports et de l'équipement, que les conseillers des ministres étaient plus nombreux que les députés présents. C'est sans doute proportionnel à l'effectif global de chaque ministère. Cette fois-ci nous en sommes loin. Il y a donc de la marge ! (*Sourires.*)

M. Jean-Louis Idiart. Mais ça progresse !

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Mais il y a la qualité, monsieur le député ! (*Sourires.*)

M. Guy Hascoët. Je n'en disconviens pas, madame !

Cette progression en moyens humains et en capacité d'intervention sur le terrain devra être renforcée au fil des années, mais c'est un début qui mérite d'être salué.

Je note également la volonté de rétablir un juste équilibre vis-à-vis des associations, avec une progression nette significative de 14 % des crédits qui leur sont destinés. Je sais aussi que le Gouvernement s'est engagé à régler sa dette à leur égard, équivalente à deux ans de non-paiement des soldes des objecteurs de conscience. Mais cela concerne plusieurs ministères.

Toutes les lignes, je l'ai dit, sont en augmentation.

Sur la ligne protection de la nature et des paysages, les moyens significatifs nouveaux correspondent à l'arrivée à maturité de certains projets de parcs, régionaux ou natio-

naux. Je ne les citerai pas tous. J'appelle simplement l'attention sur l'un d'entre eux, car j'ai eu l'occasion de recevoir il y a peu une délégation des Amérindiens. Loin d'être des réserves d'Indiens, les parcs ont prouvé leur capacité de développement local. Il en est un, celui de Guyane, qui met en lumière le droit de ceux qui l'ont toujours habité de pouvoir continuer à y exploiter, selon des méthodes traditionnelles, les ressources naturelles. Le cahier des charges de ce parc ne doit donc pas être un cahier des charges ordinaire oubliant de prendre en compte cette spécificité.

Les budgets de l'eau et de l'air sont en progression. Une lecture non attentive du budget pourrait laisser croire le contraire. Ce serait omettre de prendre en compte, au-delà des crédits de paiement directs du ministère, la mise en œuvre et l'arrivée des crédits du fonds de concours des agences, qui s'élèvent à 110 millions de francs. De la même manière, la baisse qu'affichent les crédits affectés à la qualité de l'air est, en fait, plus que compensée par l'augmentation de la taxe sur les pollutions atmosphériques, elle-même en hausse de 37 millions de francs, ce qui conduit à une hausse globale de 7 millions de francs de cette ligne budgétaire.

S'agissant de la prévention des risques, l'augmentation des moyens ne saurait masquer la nécessité de doter cet agrégat de moyens renforcés pour l'avenir.

En effet, les risques augmentent. L'ESB n'est pas endiguée que l'on révèle, ici la présence de dioxine dans le lait, là de tel ou tel toxique dans l'eau.

Les ingénieurs de la DRIRE n'arrivent pas à couvrir leur périmètre d'intervention ni qualitativement ni quantitativement, en tout cas pas au niveau où ils aimeraient pouvoir accomplir leur service.

Et que penser du contrôle de la filière nucléaire, tutelle partagée par votre ministère, quand on sait qu'un seul fonctionnaire est affecté à ce suivi au sein de vos services ?

Il existe donc une marge de progrès et de conquête. Ce devra être un objet constant de préoccupation.

Un mot enfin sur la recherche. J'ai le sentiment que ce budget apporte une contribution, mais que nous ne sommes pas parvenus encore au stade d'une vraie lisibilité. Qu'il s'agisse d'écotoxicologie, des volets du PREDIT qui touchent à la qualité de l'air, où encore des recherches et des progrès qui permettraient le développement rapide d'énergies propres, ou encore des technologies de valorisation des déchets, le temps sans doute est venu que vous proposiez, en relation avec vos collègues de la recherche, de l'industrie, des transports et de l'agriculture, un programme complet doté de moyens plus significatifs.

Les enjeux sont suffisamment d'importance pour qu'il y ait la volonté d'afficher un programme clair, ambitieux et complet.

L'un de vos collègues a employé il y a quelques semaines l'expression « dégraisser le mammoth », en parlant d'un grand ministère. Vous êtes fondée, madame la ministre, à revendiquer la progression année après année des moyens du vôtre et à profiter de cette « graisse libérable ».

M. Jean-Louis Idiart. Mieux vaut du muscle que de la graisse !

M. Guy Hascoët. Il est temps que les machines à bétonner, à aménager au carré, voient leurs moyens diminuer. Le renforcement de tous vos services par un transfert progressif et volontaire de personnels venant de

ministères restés pachydermiques, alors même que l'heure n'est plus à la production quantitative mais à l'optimisation qualitative, nous paraît souhaitable et possible.

J'espère que ce budget augmentera régulièrement et sensiblement dans les années qui viennent. Il est vrai que vous ferez beaucoup pour l'environnement en ouvrant la voie du multimodal à travers une politique d'aménagement du territoire, en travaillant avec vos collègues à la réorientation de la politique agricole, ou en mettant au cœur de la réforme fiscale la question de la fiscalité écologique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Annette Peulvast-Bergeal, pour cinq minutes.

Mme Annette Peulvast-Bergeal. Madame la ministre, l'environnement est aujourd'hui au cœur de la réflexion sur le développement de notre société. C'est le cœur de bien des espérances et de bien des émois chez nos concitoyens. Cela démontre à l'évidence un changement de mentalité, de culture, cela implique de nouvelles approches, de nouvelles exigences, de nouvelles contraintes.

Ce budget répond à cette problématique : pas d'effet d'annonce, mais des lignes budgétaires dont les évolutions traduisent le souci de mener des politiques environnementales cohérentes et efficaces sur le long terme.

Chacun s'accorde à dire qu'il s'agit là d'un budget honorable, avec une augmentation globale de près de 1 %, mais avec des évolutions contrastées selon les chapitres. Il faut donc le lire en parallèle avec les autres dotations inscrites au budget général et avec diverses sources d'abondement émanant des différents partenaires.

Je n'insisterai pas ici sur les variations des lignes budgétaires, mais les chiffres étant les témoins d'une volonté politique, je me permettrai de souligner quelques points précis.

En amont de tout projet, notamment tout projet environnemental, il y a la procédure d'enquête d'utilité publique, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle manque de simplicité et de clarté : projets bouclés d'avance, manque d'information, confusion des rôles telle que l'on est à la fois juge et partie, effets néfastes gommés ou minimisés. Il est urgent de reconsidérer ces procédures afin d'obtenir des informations objectives, d'associer plus étroitement les collectivités locales qui apportent une contribution essentielle à la connaissance des problèmes locaux et à la mise en œuvre des solutions.

M. Gérard Bapt. C'est une très bonne proposition !

Mme Annette Peulvast-Bergeal. Enfin, il importe de prendre réellement en compte les associations de protection de l'environnement, véritables représentantes de la société civile. Il faut à ce propos saluer l'effort budgétaire fourni en leur direction, puisque la dotation augmente de 14 %. Cela est juste, car la protection des sites est de la compétence presque exclusive de votre ministère.

Cette protection s'affiche clairement comme une priorité avec des augmentations sensibles tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, tant pour les parcs régionaux que pour les réserves naturelles et le conservatoire du littoral. Cela nous satisfait pleinement mais, en ce qui concerne les parcs régionaux, à l'heure où l'on parle d'en créer d'autres, il faudrait s'assurer du bon fonctionnement de ceux qui existent déjà. En effet, on peut s'interroger sur l'efficacité de la protection apportée par les chartes. Actuellement, on peut écorner un parc

naturel régional ; je donnerai comme exemple le parc régional du Vexin, qui a le tort de s'étendre en partie sur un sous-sol calcaire propice à l'industrie cimentière. Il faudrait à l'avenir des chartes plus contraignantes pour garantir à ces sites une véritable protection contre des tentations industrielles fort dommageables.

Comment évoquer l'environnement sans aborder les aspects européens de cette question, et les différents programmes mis en œuvre par la Commission et le Parlement en ce domaine ? Par exemple, la mise en place du réseau Natura 2000, pour être crédible, exige le respect des directives européennes et le rattrapage du retard accumulé à la suite d'explications erronées ou mal comprises. Cela nous paraît être un fait incontournable, car de 13 à 15 % du territoire peuvent être concernés par la conservation de la diversité biologique européenne. De ce point de vue, il faut se réjouir des garanties données par M. le Premier ministre et par vous-même, madame la ministre, pour faire en sorte que cette directive soit enfin appliquée sur notre territoire.

Par ailleurs, connaît-on assez dans notre pays certains programmes européens, tels que LIFE, qui apportent une réelle valeur ajoutée aux projets environnementaux menés au plan local ?

En matière d'environnement comme en matière monétaire ou institutionnelle, la France doit jouer un rôle moteur dans le concert européen, afin que son patrimoine écologique, paysager et environnemental soit préservé.

C'est pour cette raison que je regrette la baisse des crédits de recherche. Certes, il faut tenir compte des crédits pris sur le budget de l'enseignement et de la recherche et sur celui de l'agriculture et de la pêche, mais, lorsque vous nous expliquez qu'il y a eu baisse de la consommation de ces crédits l'année dernière, on peut s'interroger. Lorsqu'on y regarde de plus près, on se rend compte que les laboratoires sont confrontés à des appels d'offres européens et nationaux qui forment un véritable maquis. Il serait souhaitable de réfléchir à une harmonisation pour que les recherches en matière d'environnement soient menées en cohérence de façon à éviter toute dispersion. Nous devons parler en termes d'efficacité et de complémentarité dans la recherche environnementale.

Le dernier point de mon propos concernera l'emploi.

Il y a un renforcement en moyens humains, une déconcentration des services et le renfort des DIREN et, naturellement, les emplois-jeunes sur le terrain.

Votre réussite, madame la ministre, repose sur l'inscription de la politique environnementale dans la logique du développement durable et sur l'harmonisation entre les différents partenaires pour construire une politique publique lisible et acceptée par tous. On a coutume de considérer le ministère de l'environnement comme le « poil à gratter » du Gouvernement. Il vous appartient de changer cette vision afin qu'il apparaisse comme une véritable force de prévention et de régulation.

Cette volonté est difficile à pratiquer, car la lutte pour valoriser les paysages, pour reconquérir les milieux dégradés, pour prévenir les différentes formes de pollution, pour mobiliser les partenaires économiques peut se heurter à des groupes de pression, peut se diluer dans d'autres débats et perdre ainsi sa dimension porteuse d'espoir envers le développement durable.

Le budget que vous nous proposez aujourd'hui représente le premier pas vers un travail de fond d'organisation de la cité au sens politique et noble du terme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Vila, pour cinq minutes.

M. Jean Vila. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je voudrais centrer mon intervention sur le problème de l'eau.

Nous assistons chaque jour, dans le domaine de la distribution de l'eau et de l'assainissement, à un véritable scandale du fait que les grands groupes gestionnaires abusent de leur situation de monopole.

Le poids des grandes compagnies privées est énorme. La Générale des eaux, la Lyonnaise des eaux, la SAUR et la CISE assurent 75 % de la distribution de l'eau potable et environ 40 % de l'assainissement en gestion déléguée.

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes déplore la concentration des grandes sociétés dans ce secteur. Je rappelle que la Lyonnaise a fusionné avec Suez et qu'elle a racheté la Société de distribution des eaux intercommunales, la SDEI, que la Générale a des intérêts croisés avec Saint-Gobain, que la SAUR appartient au groupe Bouygues et la CISE au groupe Saint-Gobain.

Les compagnies privées sont suspectées de pousser à la hausse le prix de l'eau quand elles ne sont pas à l'origine de surfacturations frauduleuses ou de la corruption de certaines municipalités. Les contentieux en la matière deviennent nombreux, et la Cour des comptes a déposé en janvier dernier un rapport accablant dénonçant le manque de rigueur, la concurrence imparfaite et la gestion peu transparente des grandes compagnies responsables de la distribution de l'eau à la population. Un peu partout, des collectifs d'usagers de l'eau voient le jour et se mobilisent avec l'appui des élus.

Depuis 1991, la facture de l'eau a augmenté de 9 % en moyenne chaque année et des hausses prévisionnelles de 5 % à 6 % par an nous sont annoncées pour les dix ans à venir. Selon une enquête de BIPE conseil, la différence de prix entre régie publique et opérateur privé est de 28 %, ce qui ne peut se justifier par la simple mise aux normes européennes de dépollution.

En fait, ces quelques sociétés pratiquent une démarche spéculative au détriment de l'intérêt général, démarche qui leur a permis, grâce à cette rente de situation, de disposer de réserves importantes et de constituer un grand empire industriel et financier dans notre pays et sur le plan international. Elles deviennent dominantes dans de nombreux et très divers secteurs dont le seul point commun est qu'ils sont totalement étrangers à l'eau : chauffage urbain, propreté, réseaux câblés, téléphone, etc.

En outre, contrairement aux télécommunications, à la distribution de l'électricité et du gaz, ces sociétés ne pratiquent aucune péréquation, engendrant ainsi de très fortes disparités d'une région à l'autre.

La distribution de l'eau et l'assainissement ne devraient-ils pas devenir une responsabilité nationale, ce qui implique la nationalisation de ce secteur ?

Par ailleurs, les nouvelles règles de comptabilité nationale, imposant aux communes un budget séparé pour tout ce qui concerne l'eau, les empêchent de faire jouer la solidarité et transforment des non-assujettis à l'impôt en

usagers payants. En plus, 20 % de la facturation de l'eau correspond aux remboursements de prêts communaux contractés à des taux d'intérêt élevés.

En ce qui concerne le budget pour 1998, le chapitre « protection de l'eau et des milieux aquatiques » voit ses crédits diminuer de 30 %, soit 32,7 millions de francs, passant de 263 millions en 1997 à 230 millions en 1998, cette baisse étant compensée par le fonds de concours des agences de l'eau à hauteur de 110 millions de francs.

Ce désengagement de l'Etat, qui se décharge ainsi d'investissements sur les agences de l'eau, est regrettable, car, ces dernières ne fonctionnant que par prélèvements fiscaux sur les usagers, le système aboutit une nouvelle fois à des transferts de charges des contribuables vers des usagers parfois non assujettis fiscaux, soit à une fiscalisation de l'eau !

N'oublions pas, par ailleurs, que le poids des prélèvements fiscaux représente désormais 15 % de la facture d'eau et que l'Etat applique la TVA y compris sur les diverses taxes déjà payées.

M. le Premier ministre déclarait en septembre dernier que l'eau ne pouvait pas être considérée seulement comme une marchandise, puisqu'elle était un bien social. Cette affirmation devrait, à notre avis, être suivie d'effets par une autre politique dans le domaine de l'eau, moyennant un engagement financier fort de l'Etat se traduisant dans le budget.

Devant la complexité du problème, n'estimez-vous pas nécessaire de diligenter au niveau du Gouvernement une étude, dans la concertation la plus large, sur l'opportunité de créer un service public de l'eau ?

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet, pour dix minutes.

M. Jean Bardet. Quelle déception madame le ministre ! Pour la première fois en France, des Verts sont entrés au Parlement. Pour la première fois un Vert ou une Verte, je ne sais plus comment il faut dire, est ministre de l'environnement.

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis. Il faut dire madame la ministre, c'est mieux.

M. Jean Bardet. De plus, ce ministre détient tous les pouvoirs en ce domaine, puisqu'elle est en même temps ministre de l'aménagement du territoire.

M. Guy Hascoët. Tant mieux !

M. Jean Bardet. Quelle déception !

Certains, comme moi, qui ne partagent pas les options du gouvernement socialo-communiste (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*), mais qui sont des défenseurs responsables et clairvoyants de l'environnement...

M. Jean-Pierre Brard. Responsables ? C'est vous qui le dites !

M. Jean Bardet. ... se disaient : voilà au moins un domaine où le pire sera évité. Et vous nous présentez un budget sans ambition, correspondant à une politique incohérente, menée en l'absence de toute concertation.

Vous avez dit après votre élection à l'Assemblée nationale que vous ne vouliez pas être ministre pour ne pas perdre votre liberté d'action et, pourtant, vous voilà ligotée par vos partenaires socialo-communistes (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*), qui montrent bien que l'écologie, lorsqu'elle devient politique, perd tout son idéal et sa crédibilité !

M. Gérard Bapt. Langage de guerre froide !

M. Jean-Pierre Brard. C'est un fossile, il faut le protéger. (*Sourires.*)

M. Gérard Bapt. Au formol !

M. Jean Bardet. Ce budget ne représente guère plus que 0,15 % du budget de l'État. Je déplore cette stabilité dans la stagnation : 1 885 millions, c'est-à-dire une augmentation de 0,9 % à peine. Votre entrée au Gouvernement me faisait espérer une avancée plus spectaculaire.

D'ailleurs, vous êtes parfaitement consciente de la faiblesse de votre budget, puisque vous avez déclaré en commission que vous souhaitiez que votre politique soit jugée non seulement sur les chiffres présentés aujourd'hui, mais plus encore sur les exercices à venir, car l'effort public en faveur de l'aménagement du territoire et de l'environnement doit être évalué sur la durée.

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. Nous approuvons cette préoccupation !

M. Jean Bardet. Quel aveu d'impuissance ! C'est sur des traites à tirer les années prochaines que vous nous demandez de nous prononcer.

L'environnement fait donc figure de parent pauvre, et ce en dépit de votre dynamisme, auquel je rend hommage. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis. Tout de même !

M. Jean Bardet. Cela montre qu'il est plus facile de faire des coups médiatiques lorsque l'on est dans l'opposition, hors du Parlement ou du Gouvernement, que lorsque l'on occupe un poste de responsabilité.

Je salue néanmoins la progression, par exemple, des crédits affectés au Conservatoire du littoral, en hausse de 13 millions, conservatoire qui, rappelons-le, a été créé à l'initiative de Jacques Chirac. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. Enfin une initiative !

M. Jean Bardet. Je n'en regrette pas moins quelques baisses inquiétantes.

Les crédits consacrés à l'eau et aux milieux aquatiques diminuent. Parallèlement, vous n'arrêtez pas l'extension de la station d'épuration d'Achères, la deuxième du monde après Chicago, alors qu'elle ne s'est toujours pas mise aux normes des directives européennes. Les crédits affectés à la mise en œuvre de la loi sur l'air perdent 30 millions, alors que cette loi votée en 1996 sous le gouvernement d'Alain Juppé et critiquée par l'opposition de l'époque a fait récemment la preuve de son efficacité lors de la mise en place de la circulation alternée. Cette loi demandait à être renforcée par d'autres décisions telles que la mise en place de la vignette verte et de la surtaxation des carburants les plus polluants.

Où en est le plan de développement du réseau tramway en site propre ? Une association « Agir pour l'environnement », dont vous faites partie du comité de parrainage ainsi que d'autres éminents membres Verts de cette assemblée – n'est-ce pas, monsieur le président – réclament de l'État 2,8 milliards par an pendant dix ans. Rien dans votre budget !

En commission, vous avez aussi été largement interrogée sur la directive européenne créant le réseau Natura 2000. Permettez-moi à ce sujet de vous mettre en

garde contre toute décision irresponsable car, si la France doit bien évidemment sauvegarder son environnement, elle doit aussi veiller à ce que l'équilibre économique souvent précaire du monde rural ne soit pas bouleversé et que nos coutumes locales soient préservées. Sous prétexte d'environnement, transformer les campagnes françaises en désert, fût-il vert, ne peut qu'accentuer l'exode rural.

M. Guy Hascoët. C'est plutôt votre bilan pour l'instant !

M. Jean Bardet. C'est là où votre double casquette de ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement devrait vous permettre de trouver le juste milieu, mais je crains que, conceptuellement, vous ne le puissiez pas.

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. C'est sympathique !

M. Jean Bardet. Nous sommes là au cœur de nos approches radicalement différentes des problèmes de l'environnement. J'irai même plus loin : c'est notre conception de la politique qui diffère.

M. Guy Hascoët. Oui !

M. Jean Bardet. Permettez-moi de donner un exemple. Selon l'Institut national des travaux publics, la traduction à moyen terme de quelques-unes de vos décisions à l'emporte-pièce se chiffre à 25 milliards de travaux en moins chaque année, entraînant la perte de 75 000 emplois par an. En faisant donc mienne la remarque du président de l'INTP, je comprends mal que, d'un côté, le Gouvernement annonce la création de 700 000 emplois en cinq ans et accepte de l'autre d'en perdre 75 000 annuellement.

Madame la ministre, cela ne vous étonnera guère, le groupe RPR ne partage en rien votre politique !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Heureusement !

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. On s'en doutait !

M. Jean Bardet. Je conçois la verve imaginative et parfois sympathique de votre base militante, mais je conçois plus difficilement que le bucolisme tienne lieu de politique environnementale.

Si encore votre ligne était claire, je pourrais ne pas l'approuver mais au moins je la comprendrais, mais, même en essayant de me mettre à votre place, je ne trouve qu'incohérence.

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis. Trop, c'est trop !

M. Jean Bardet. Quel est votre fil conducteur ? Je vous rappellerai l'incohérence de vos décisions les plus graves. Abandon du canal Rhin-Rhône, ...

M. Guy Hascoët. Bravo !

M. Jean Bardet. ... pourquoi ? Extension de l'aéroport de Roissy, pourquoi ?

M. Alain Calmat. A huit jours près, vous le faisiez !

M. Jean Bardet. Certains même, monsieur le président, se sont fait élire contre ce projet. Arrêt de Superphénix, pourquoi ? Menace d'un moratoire généralisé sur le schéma national autoroutier, pourquoi ? Extension de la station d'épuration d'Achères, qui ne correspond pas aux normes européennes, pourquoi ?

Un coup de sabre en avant, un coup de sabre en arrière. Où est la logique dans tout cela, si ce n'est dans une politique de marchandage qui montre les limites de

l'écologie politique, terme employé non pas dans son sens noble et étymologique, mais dans le sens péjoratif de politicien.

La où vous êtes, madame le ministre, pour être à la pointe du combat, nul besoin d'enfourcher le cheval des trente-cinq heures, nul besoin d'exiger fermement l'abrogation des lois Pasqua. L'environnement n'a rien à y gagner.

Enfin, je ne peux m'empêcher de m'interroger sur votre conception bien étrange de la concertation. Je prendrai deux exemples : la création éventuelle d'un établissement public appelé Routes de France, et l'extension de l'aéroport de Roissy.

Je ne suis pas un partisan aveugle du tout autoroute au détriment d'autres infrastructures, surtout en ville, mais, dans le monde rural, le système actuel des concessions est un système performant et un élément clé de l'aménagement du territoire.

Je rappelle que la loi d'orientation de février 1995 prévoit que chaque partie du territoire français sera située en 2015 à moins de quarante-cinq minutes en voiture d'une voie de transport rapide.

Pour désenclaver de nombreuses régions, comme le réclament les populations, un important effort de construction est encore nécessaire.

M. Jean-Louis Idiart. Il faut choisir entre les autoroutes et les TGV !

M. Jean Bardet. Cette loi a été approuvée par le Parlement. Je m'étonne donc que vous la remettiez en cause, sans tenir compte de la représentation nationale.

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. Vous êtes hors sujet !

M. Jean Bardet. Permettez-moi de faire un appel historique qui sera tout à fait dans le sujet.

En 1789, les départements ont été créés pour que chaque citoyen puisse aller au chef-lieu en moins d'un jour à cheval.

M. Jean-Pierre Brard. La Révolution, vous l'avez oubliée !

M. Jean Bardet. Voudriez-vous revenir à ce concept, qui à l'époque était révolutionnaire tant il était audacieux, en sacrifiant les besoins d'infrastructures de notre pays dans une démarche qui, elle, n'est pas révolutionnaire mais au contraire rétrograde ?

M. Jean-Pierre Brard. Vous parlez d'expérience !

M. Jean Bardet. Quelques faits, monsieur Brard.

Durant l'été, madame le ministre, votre collègue des transports, M. Gayssot, a tenu à Roissy une réunion avec des élus, à laquelle le député du Val-d'Oise que je suis n'avait pas été invité. Je lui ai écrit pour lui signifier mon mécontentement. Il m'a répondu qu'il recevrait plus tard les députés.

Un mercredi de septembre, je reçois, par l'intermédiaire de mon groupe parlementaire, une convocation orale pour le vendredi suivant, c'est-à-dire quarante-huit heures après.

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. Croyez-vous que votre agenda intéresse l'Assemblée ?

M. Jean Bardet. Bien évidemment, avec un si court délai, je n'ai pu me libérer pour cette date.

M. Jean-Pierre Brard. Était-ce si important ?

M. Jean Bardet. Comme concertation, cela me semble un peu léger !

Vous me répondrez sans doute, madame le ministre, qu'il s'agit de M. Gayssot et pas de vous. Mais vous n'avez même pas pris la peine de me convoquer, pas plus que vous n'avez convoqué mes collègues sur d'autres sujets.

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. Elle vous aurait invité ! On ne « convoque » pas un député !

M. Jean Bardet. Votre sourire me ravit, madame le ministre !

Un budget sans ambition, une politique incohérente, sans concertation : le groupe RPR votera contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. On s'en doutait !

M. Jean-Pierre Brard. C'est plutôt une bonne chose !

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Idrac, pour dix minutes.

Mme Anne-Marie Idrac. Sincèrement, madame la ministre, j'aurais beaucoup souhaité monter à cette tribune avec le plaisir de constater que notre pays met en œuvre une force écologique novatrice, moderne, ...

M. Jean-Louis Idiart. On le sentait !

M. Jean-Pierre Brard. Le premier adverbe est de trop !

Mme Anne-Marie Idrac. ... au service de la vie quotidienne des gens, au service d'un développement durable, qui n'est la propriété d'aucun parti politique, au service de l'excellence française.

Sincèrement, je n'aurais pas rechigné à saluer objectivement la continuité ou l'accentuation de l'action de l'État. A saluer aussi, s'il y en avait eu, des politiques nouvelles ou de nouvelles avancées.

Hélas, comme tous les orateurs qui m'ont précédée, ...

M. Gérard Bapt. Pas tous les orateurs !

Mme Anne-Marie Idrac. ... je dois malheureusement constater que ce budget est plus que décevant : il est perdant. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Il n'a pas gagné à être marié, pour ainsi dire, avec l'aménagement du territoire, au contraire. Vous dites que c'est un plus. On n'a pas vu de plus pour l'aménagement du territoire, mais l'on voit bien les moins pour l'environnement.

Il est perdant également sur la méthode. Ainsi, nous regrettons le caractère extrêmement limité, pour ne pas dire inexistant, des possibilités d'accès à l'information et de contrôle laissées aux parlementaires, en tout cas aux parlementaires de l'opposition que nous sommes.

Et puis, tout simplement, il est perdant parce qu'il est en diminution.

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis. C'est faux !

Mme Anne-Marie Idrac. Je devine bien qu'il ne doit pas être facile pour vous de sauver la face alors que, au terme des arbitrages budgétaires, vous n'êtes pas parvenue à obtenir satisfaction. Nos excellents rapporteurs ne sont pas, eux non plus, parvenus à sauver la face et à cacher leur déception.

M. Alain Calmat. A vos yeux, mais ce n'est pas important !

Mme Anne-Marie Idrac. C'est clair, le budget de l'environnement diminue. Il diminue en valeur absolue pour les autorisations de programme. Or, qu'est-ce que les autorisations de programme, sinon l'avenir, et qu'est-ce que l'environnement, sinon notamment l'avenir ?

Quant aux crédits de paiement et aux dépenses ordinaires, avec une progression d'à peine 1 %, ils diminuent en valeur relative et leur part dans le budget de l'Etat décroît.

Aurai-je la cruauté de rappeler que votre prédécesseur, Corinne Lepage, avait obtenu d'Alain Juppé une augmentation de 5,9 % (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

M. Jean-Pierre Brard. Au magasin des farces et attrapes !

Mme Anne-Marie Idrac. ... à un moment où nous, nous stabilisons la dépense publique ? Cela se passe de commentaires.

Je soulignerai les trois principales interrogations que suscitent au sein de notre groupe vos orientations.

Je ne reviendrai pas sur la protection de la nature, car je partage les propos de Michel Suchod, selon lequel, pour les Français, la protection des petits oiseaux est peut-être moins importante que celle des hommes.

M. Alain Calmat. Il y a pourtant des hommes qui ont une cervelle d'oiseau ! (*Sourires*.)

Mme Anne-Marie Idrac. Je ne reviendrai pas non plus sur la création de postes, dont je vous donne bien volontiers acte. Mes questions portent d'abord sur la pollution atmosphérique. Nous n'avons pas compris pourquoi vous faites une campagne médiatique de quelques heures de temps en temps, lors des pics de pollution, pour afficher votre détermination en la matière, et comment cela peut se traduire par des crédits en peau de chagrin.

Le désengagement financier de l'Etat est flagrant, incompréhensible, terriblement paradoxal par rapport à vos propos médiatiques et, surtout, par rapport aux attentes de l'opinion.

Les crédits de votre ministère destinés à l'application de la loi sur l'air, votée à l'initiative de Corinne Lepage, passent de 200 à 170 millions, en diminution de 30 millions, soit 15 %. Les chiffres sont là.

M. Jean-Louis Idiart. On a vu comment la droite a traité Mme Lepage sur ce projet de loi ! Bravo ! Vous l'avez fait pleurer !

Mme Anne-Marie Idrac. En réalité, c'est l'ensemble de la loi sur l'air que vous êtes en train de vider de son contenu.

Sur le plan budgétaire, vous avez indiqué à la commission de la production et des échanges que cette diminution de crédits serait compensée par la décision que vous avez prise d'augmenter la taxe parafiscale sur la pollution payée par les industriels. Mais il s'agit là d'une rustine et j'ai même l'impression que c'est une fausse rustine ; sans doute nous éclairerez-vous sur ce point.

En effet, comment ferez-vous pour récupérer 30 millions de francs – Guy Hascoët vient même de parler de 37 millions – alors que, à ma connaissance, le produit de cette taxe est normalement destiné à financer en grande partie des équipements industriels, et en aucun cas des dispositifs de surveillance de la pollution atmosphérique ? Il me semble que le compte n'y est pas et qu'il n'y aura pas de rattrapage de la baisse des crédits budgétaires.

Autre question, comment ferez-vous pour disposer effectivement de ces crédits, je veux dire au titre des émissions de quelle année sera perçue cette augmentation de la taxe ? Comptez-vous appliquer la taxe de manière rétroactive, c'est-à-dire sur les émissions constatées en 1997 ? Ce serait effectivement le seul moyen d'obtenir les crédits, mais je doute que le Conseil d'Etat vous laisse faire.

Sur le fond, je vous poserai trois questions.

Premièrement, où en est la taxation du diesel que vous aviez annoncée et qui, si j'ai bonne mémoire, était même l'une des mesures phares de votre programme ?

M. Jean-Pierre Brard. Allez expliquer cela aux chauffeurs routiers !

M. Jean-Louis Idiart. C'est ce que réclamait le précédent ministre des transports !

Mme Anne-Marie Idrac. Deuxièmement, où en est-on en ce qui concerne le feroutage ? Il a augmenté de 10 % par an ces deux dernières années et c'est même le mode de transport qui augmente le plus. Nous sommes plusieurs dans cette assemblée à y être attachés, sur tous les bancs. J'observe que tous les professionnels sont inquiets. En effet, ils constatent que, là encore, entre les déclarations et les faits, il y a un grand décalage et que votre collègue M. Gayssot semble pour le moins hésiter à maintenir – pourquoi ne pas les augmenter ? – les crédits, de 350 millions de francs, que les gouvernements d'Edouard Balladur puis d'Alain Juppé avaient inscrits à ce titre.

Troisièmement, où en êtes-vous pour les décrets d'application de la loi sur l'air, et en particulier pour la vignette verte ?

De manière plus globale, quelle est votre vision de l'avenir en matière de pollution atmosphérique ? Quelle est votre position dans le cadre de la conférence de Kyoto, que notre rapporteur a évoquée à juste titre ? Nous pourrions être en pointe sur ce sujet. Or nous sommes absents. Il faudrait un discours novateur, global, diversifié. Il me semble que nous nous enfermons dans le ni-ni, ni le nucléaire, ni le marché des droits à polluer que défendent les Américains. Quelle est votre politique ? Où sommes-nous en avance ? Où sommes-nous exemplaires ?

J'en viens à l'eau. Les crédits destinés à la politique de l'eau et aux inondations intéressent de nombreuses collectivités locales et de nombreux élus, vous le savez bien ; ils baissent de 30 %.

Vous nous répondez que l'apport du fonds de concours des agences de l'eau compensera cette diminution, mais ce n'est pas exact puisque le montant de ce fonds de concours est à ma connaissance – peut-être me tromperez-vous – exactement du même montant que l'année dernière. Il y aura donc bien une diminution de 30 %.

En clair, les actions de protection contre les dégâts des eaux et de prévention contre les risques d'inondation seront moins bien dotées. Vous prenez des risques importants.

Nous nous demandons également si, avec ces crédits, vous pourrez financer les programmes pluriannuels lancés par vos prédécesseurs, alors même que l'environnement nécessite des actions dans la durée et des actions concertées avec les collectivités locales, Mme Bricq a eu raison de le souligner.

J'en viens à ma troisième interrogation. Le seul poste qui augmente dans votre budget, c'est celui destiné au financement des associations. Le groupe UDF est très attaché à la vitalité de la vie associative. Il est très important pour notre démocratie de faire vivre un certain nombre de contre-pouvoirs. Toutefois, l'impossibilité dans laquelle nous sommes d'obtenir un affichage transparent et clair des critères au titre desquels ces associations seront financées me paraît tout à fait choquante.

Vous nous dites qu'il s'agit d'associations agréées par le ministère, mais cela ne me paraît pas une explication suffisante ; elle est bien technocratique eu égard à nos besoins de transparence et de démocratie.

Il y a sans doute mieux à faire que d'allouer des subventions sans contrôle, sans qu'on puisse savoir où elles vont.

La faiblesse associative environnementale est un fait regrettable, mais subventionner sans garantie ne me paraît pas favoriser la nécessaire innovation en la matière.

De même, vous nous avez indiqué que des associations pourraient jouer un rôle important dans les organisations internationales. Il est vrai que la France n'y parle sans doute pas encore assez fort. J'ai parlé de Kyoto tout à l'heure et je ne partage pas l'avis de notre rapporteur spécial, Michel Suchod, car je m'inquiète d'une dérive qui conduit à privatiser en quelque sorte la participation de la France à certaines instances.

Vous me répondrez peut-être, comme Mme Bricq, et vous aurez raison, que le budget de l'environnement n'est pas tout, qu'il y a d'autres budgets – ainsi, nous ne savons pas très bien ce qui se passe au ministère des transports pour le feroutage – et que le budget n'est pas non plus toute la politique de l'environnement.

Je vous ferai donc part de nos préoccupations sur deux sujets, et d'abord sur l'emploi.

Des métiers dont on parle, que vous qualifiez de nouveaux, existent d'ores et déjà dans la réalité : le gardiennage, le tri et le traitement, la manutention, la maintenance, la communication auprès du public. Ils représentent déjà des emplois solvables dans le secteur marchand ; on ne peut que s'en réjouir et souhaiter leur développement.

Utiliser la loi Aubry, comme vous avez l'intention de le faire, me semble viser à la création d'emplois de substitution. Le premier résultat sera de déstabiliser l'activité économique d'un secteur tout entier en expansion.

M. Jean-Louis Idiart. Soyons sérieux ! Etes-vous élue ou non ?

Mme Anne-Marie Idrac. Vous organisez une sorte de transfert du chômage en prévoyant une utilisation inefficace de l'argent public.

Votre politique tend à créer une sous-administration dans le secteur de l'environnement alors qu'il faudrait déployer des efforts pour s'adapter aux enjeux modernes. Il faudrait organiser des filières et des métiers, développer la recherche, la formation, plutôt que de se disperser en émiettant des projets sans réelle perspective économique car ne correspondant pas véritablement à de nouveaux besoins. On ne peut pas, en effet, prétendre créer de nouvelles richesses grâce à une meilleure qualité de la vie – que nous souhaitons tous – en développant des emplois artificiels et non pas des emplois durables. L'environnement a besoin au contraire d'une professionnalisation rigoureuse. Ne détruisons pas le fort potentiel de développement de vrais emplois liés à l'environnement.

M. Jean-Louis Idiart. Justement ! Nous allons dans ce sens !

Mme Anne-Marie Idrac. Ma deuxième préoccupation concerne les enjeux et l'absence d'ambition de votre politique, comme l'a excellemment dit notre collègue M. Bardet.

M. le président. Je vous invite à conclure, madame Idrac.

Mme Anne-Marie Idrac. Où sont les politiques nouvelles, où sont les avancées nouvelles ? Votre positionnement repose en réalité sur la négation : non aux infrastructures, non à Superphénix !

De même que l'on ne peut pas passer en force lorsque l'on conduit une politique, il n'est pas davantage démocratique de s'arrêter en force sans le moindre débat préalable.

M. Alain Calmat. On l'a vu aux élections législatives !

M. Jean-Louis Idiart. Vos promesses aux routiers, l'an dernier, on sait comment elles ont été tenues !

Mme Anne-Marie Idrac. On ne peut pas être contre tout sans poser publiquement les vrais problèmes. Le cas de Superphénix souligne particulièrement l'opacité avec laquelle vous conduisez les débats. Vous comprendrez les raisons pour lesquelles le groupe UDF ne pourra pas voter ce budget. Comme vos amis doivent être déçus ! Tout ça pour ça ! Tant de bruit pour rien, pour presque rien ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Alain Calmat. Ce n'est pas parce qu'on a une voix suave qu'on dit des choses intelligentes !

M. le président. La parole est à M. Stéphane Alaïze.

M. Stéphane Alaïze. J'interviendrai sur deux points particuliers.

Les crédits consacrés aux associations font un bond de 14 %, avec trois millions de francs supplémentaires, mais il convient, comme l'a souligné Mme le rapporteur pour avis, de veiller à ce que les contrats d'objectifs liant le ministère et les associations soient parfaitement respectés. Nous avons d'ailleurs déjà abordé ce problème en commission. Il ne faudrait pas que se développe autour de l'aide aux associations une conception anglo-saxonne de la défense de l'environnement, conception que je redoute dans la mesure où elle traduit une approche très technicienne de la nature et oublie parfois que l'homme a sa part aussi dans la nature et qu'il peut, grâce à sa raison, l'ordonner.

Ma deuxième préoccupation concerne l'eau, problème ô combien important. On sait aujourd'hui que le budget de l'environnement a deux grands objectifs en ce qui concerne la protection des biens naturels que sont l'eau et l'air. Ils seront parfaitement servis par le budget et c'est tout à fait heureux.

L'eau, bien collectif inestimable, est de plus en plus aspirée dans la sphère du monde marchand, avec toutes les dérives que l'on connaît aujourd'hui. Le danger est que s'achève une concentration entre les mains d'un véritable oligopole de la distribution et du traitement de l'eau potable, ce qui semble inéluctable si rien n'est fait rapidement. Alors que, un peu partout dans le monde, et notamment aux États-Unis, un mouvement se dessine après des années d'exploitation privée et fait la part belle à une reconquête publique de ce bien collectif, le système français maintient pour l'essentiel, par délégation, une gestion privée des services publics locaux.

L'explication de cette situation tient à l'extrême dénuement technique et juridique des collectivités locales face aux grands groupes privés.

C'est en raison d'une logique économique sans états d'âme, mais aussi en raison de l'isolement des collectivités locales, que le prix de l'eau varie de un à dix selon les secteurs.

C'est en raison de cette réalité implacable que les élus des collectivités locales sont trop souvent conduits à avoir recours à des services privés pour assurer des missions pourtant inséparables de la notion d'intérêt général. Il est donc souhaitable que ce problème soit rapidement pris en considération, au-delà des règles et des moyens qui président actuellement à la politique de l'eau.

Il convient donc de poser sans tarder le problème de la nature juridique de cet élément, notamment de l'eau à usage de consommation. Car si le budget consacré à la politique de l'eau est, contrairement à ce qu'a prétendu Mme Idrac, en mesure d'amplifier la distribution d'eau potable et son recyclage après consommation, l'organisation générale permettant l'accomplissement de la politique de l'eau est aujourd'hui quelque peu défaillante.

D'abord, parce que ces deux domaines essentiels sont très largement couverts par des groupes privés, aujourd'hui organisés en oligopoles, faute de moyens attribués aux collectivités locales à cet effet.

Ensuite, parce que les coûts induits par les mises aux normes en ce domaine sont colossaux et ne pourront pas être honorés par les collectivités locales dans les délais fixés par la loi. Il conviendrait d'ailleurs de s'interroger à ce propos tant les sommes sont énormes, tant les risques encourus par les responsables sont importants. Il faut, par exemple, savoir que la non-observation des obligations légales peut conduire un maire à être poursuivi devant un tribunal et à être condamné.

Autre raison : les collectivités locales manquent cruellement de moyens humains alors que les groupes privés sont riches. C'est pourquoi il apparaît essentiel que, au-delà des moyens budgétaires que vous nous proposez, soit rapidement engagée une réflexion sur la production et la distribution de l'eau, et que soit également posé le problème de la formation des hommes à la gestion de l'eau, dans toutes ses implications. Savez-vous, par exemple, qu'il faut en moyenne deux ans à un technicien pour se familiariser avec les outils de traitement des eaux usées ? Qu'il lui en faudra de trois à six de plus pour arriver à maturité dans son métier ? Cela permet d'évaluer les moyens qui doivent être mis en œuvre pour former les agents publics aux missions de plus en plus complexes de la gestion de l'eau.

Aujourd'hui, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, ce sont les entreprises privées qui organisent les meilleures rencontres autour du thème de la gestion de l'eau. Ce sont encore elles qui ont les meilleures compétences. Cette situation est dangereuse car, au quasi-monopole de la distribution, est en train de se surajouter un quasi-monopole de l'intelligence théorique et pratique indispensable à une parfaite gestion de l'eau potable et de l'eau usée. Quand on sait que la meilleure station d'épuration ne vaut rien sans un bon technicien pour la faire fonctionner et que, par ailleurs, 70 % environ des petites stations d'épuration de nos secteurs ruraux n'utilisent que 50 % de leur potentiel, on est en droit d'insister sur l'utilité majeure de la formation des hommes et sur les moyens publics à mettre en œuvre pour accompagner les opérateurs publics, car on a beau avoir le plus bel outil

du monde, si l'on ne sait pas le faire fonctionner correctement, l'eau qui en sortira ne sera pas forcément de très bonne qualité et c'est tout le cycle qui sera perturbé.

Pour conduire l'action de formation, de sensibilisation et de conseil auprès des collectivités locales, il existe un outil : les agences de l'eau.

Il faut leur faire confiance et revoir leurs moyens ainsi que leurs modalités de fonctionnement pour les adapter aux besoins d'aujourd'hui. Il faut en faire des outils chargés de mission et de conseil, d'information, mais aussi – c'est important, voire capital – de contrôle des délégations de service public pour que le prix de l'eau ne finance que l'eau, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Alaïze !

M. Stéphane Alaïze. Il conviendrait aussi de se rapprocher des collectivités locales pour conduire une action plus près des réalités du terrain et de faire preuve de courage, notamment pour revoir les règles qui régissent la production et la distribution de l'eau potable, afin d'envisager une reconquête de ce bien essentiel par la sphère publique, seule garante de l'intérêt général. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour cinq minutes.

M. Jean-Pierre Brard. Madame la ministre, cinq mois après votre arrivée au Gouvernement – j'allais dire seulement cinq mois – votre budget ne suscite pas un excès d'enthousiasme...

M. Jean Bardet. C'est ce que je disais, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. ... mais ne mérite pas l'excès d'indignité dont l'ont frappé Mme Idrac et M. Bardet.

Celui-ci, déguisé en stakhanoviste du productivisme, défend le canal Rhin-Rhône mais s'oppose aux pistes de Roissy.

M. Jean Bardet. Je pose la question de la cohérence !

M. Jean-Pierre Brard. On voit bien ce que le canal Rhin-Rhône aurait causé comme dégâts à l'environnement, tout en faisant les choux gras des « bétonneux » que certains, dans la région, ont défendus bec et ongles.

Quant à Mme Idrac, je me demande comment on peut être frappé à ce point d'amnésie !

M. Jean Bardet. Vous répondez à la place du ministre ?

M. Jean-Pierre Brard. Vous permettez ! Pourquoi voulez-vous me censurer ? Je suis pour la liberté d'expression, y compris de mes adversaires !

Madame Idrac, en vous entendant, vous qui étiez membre du gouvernement précédent, j'étais tenté de vous dire : que ne le faites-vous point ? Vous proposez aujourd'hui ce que vous aviez les moyens de faire hier ! Vous êtes particulièrement exigeante alors que votre bilan fut particulièrement insignifiant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*) De ce point de vue, votre radicalité d'aujourd'hui ne peut faire oublier l'inanité de ce que vous avez fait hier.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. En vous entendant, je me disais qu'il y aurait matière à créer ici un sixième groupe : le groupe des députés de droite ripolinés en vert (*Rires sur*

les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste), qui serait non pas une espèce en voie de disparition, car il a malheureusement une grande faculté de régénérescence perpétuelle, mais une espèce à part méritant étude du fait des contradictions...

M. Jean Bardet. Relisez ce que j'ai dit, monsieur Brard ! Vous êtes à côté de la plaque !

M. Jean-Pierre Brard. ... et de la mauvaise foi dont elle est porteuse.

Le projet de budget de l'environnement pour 1998 s'établit à 1 855,5 millions de francs en moyens de paiement et 794,1 millions de francs en autorisations de programme.

Quel constat peut-on faire aujourd'hui ?

Par rapport à la loi de finances initiale de 1997, les moyens de paiement augmentent de 0,9 %, les autorisations de programme, quant à elles, baissent de 1,15 %. Ce budget augmente un peu moins vite que celui de l'Etat et que le taux d'inflation, tel qu'il est prévu.

Votre prédécesseur, madame la ministre, avait voulu faire croire que son budget avait augmenté de 5,88 %. Madame Idrac, connaissant votre compétence, comment imaginer un instant que vous n'avez pas su, à l'époque, que tout cela n'était que marché de dupes ! En effet, l'embellie apparente du budget de l'année dernière résultait de l'intégration de la protection des sites au ministère de l'environnement, alors qu'à périmètre constant le budget baissait, vous le savez parfaitement. Pour que le débat soit utile, il faut au moins qu'il soit sincère.

Il n'en reste pas moins que le changement de majorité, la nomination d'un ministre vert, ce dont on ne peut que se féliciter, les pics de pollution, qui ont encore accru la sensibilité de nos concitoyens à la protection de l'environnement, ont fait naître de nouveaux espoirs, par exemple, madame la ministre, que le budget de l'environnement bénéficie cette année d'une attention toute particulière.

Hélas, les années et les gouvernements passent, mais la trop grande modestie du budget a tendance à durer. Ce budget ne représente qu'un peu plus d'un millième du budget de l'Etat. Le Gouvernement n'a-t-il pas considéré qu'en attribuant la responsabilité du ministère à une écologiste, il pouvait se dispenser d'un effort budgétaire supplémentaire et attendu ?

Je ne citerai que quelques chiffres. Le principal effort sectoriel porte sur la protection de la nature, dont les crédits augmentent de 7,7 % afin notamment de financer la création de cinq à sept nouvelles réserves naturelles, alors même que celles qui existent déjà ont du mal à subsister. La procédure Natura 2000 disposerait, pour organiser le dialogue au niveau local, de 5 millions de francs, somme qui semble insuffisante au regard des ambitions affichées.

La modestie des crédits de la direction de la prévention des pollutions et des risques est préoccupante. Je pense en particulier au manque de certitude, mais peut-être allez-vous me démentir, quant à l'augmentation de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique qui devrait venir compenser la diminution de 15 % des crédits de la loi sur l'air, véritable priorité nationale. La protection de l'eau et des milieux aquatiques a été dotée de 230 millions de francs, ce qui semble correspondre à une baisse de 32 millions de francs.

Votre ministère, madame la ministre, fait remarquer qu'en additionnant dépenses ordinaires et autorisations de programme, l'augmentation est de près de 1 %. Reste que

les autorisations de programme d'une année ne se transforment pas toujours en crédits de paiement l'année suivante. On le sait par expérience, madame Idrac.

M. Jean Bardet. Quel constat !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Je vais déférer à votre demande, monsieur le président, aussi serai-je bref.

Dans les domaines de l'eau et de l'air ce sont, d'une part, les agences et, d'autre part, l'ADEME qui contribueront à compenser la baisse des dotations nécessaires à la mise en œuvre des politiques. Il ne faudrait pas que l'application du principe pollueur-payeur, qui en soi n'est pas critiquable, serve à faciliter un désengagement de l'Etat dans le domaine de l'environnement.

Pour avancer, des ruptures sont indispensables. On ne peut produire des richesses sans se préoccuper de ce que cela coûte à l'environnement. Au cours des deux précédentes législatures, deux rapports ont été adoptés par la commission des finances de l'Assemblée nationale. Ils portaient sur l'intégration des coûts environnementaux dans les coûts de production et leur prise en compte dans la comptabilité publique. Madame la ministre, comment voyez-vous l'avenir de ce point de vue ? Nous n'ignorons pas en effet l'existence de fortes réticences, y compris dans l'appareil d'Etat, pour aller dans ce sens. Quel rôle envisagez-vous pour l'IFEN ? Quelle place, accordez-vous à la recherche dans votre département ministériel ?

Je présenterai plusieurs amendements auxquels j'espère que vous apporterez des réponses constructives, à la hauteur des enjeux de la protection de l'environnement à laquelle nous vous savons attachée. Je défendrai aussi un amendement – qui viendra en discussion avec les articles non rattachés, mais dont vous avez eu connaissance – visant à créer une taxe sur l'eau pour les ouvrages soumis à autorisation, afin d'améliorer les moyens attribués au contrôle de la police des eaux.

M. le président. Vous devez terminer, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Le gouvernement actuel a fait la preuve de sa capacité à discuter avec les parlementaires. Je ne doute pas qu'il en ira de même avec vous, madame la ministre, dans le cadre de cette majorité plurielle que M. Bardet s'évertue à ignorer,...

M. Jean Bardet. Cette majorité « plus rien » !

M. Jean-Pierre Brard. ... la réduisant au rouge et au rose, comme s'il n'y avait pas du vert et bien d'autres choses encore dedans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. René Rouquet, dernier orateur inscrit, pour cinq minutes.

M. René Rouquet. Madame la ministre, ce budget qui réunit, pour la première fois, les départements de l'environnement et de l'aménagement du territoire sous la même autorité, est en progression. Dans le contexte actuel de maîtrise de la dépense publique, je tenais à vous en féliciter.

Dans la droite ligne de la loi pour la création d'emplois-jeunes, que nous venons de voter, je voudrais émettre le vœu que votre ministère participe pleinement à ce dispositif. Je ne doute pas de votre action sur cet enjeu d'importance.

Mais au-delà de ce budget, j'aimerais intervenir sur l'un des principaux défis qui se présentent à vous : le traitement des ordures ménagères et leur corollaire, les plans d'élimination des déchets.

A mi-chemin de l'échéance de 2002, prévue par le législateur en juillet 1992, tous les départements auraient dû, à ce jour, être pourvus de plans départementaux. Or, nombre d'entre eux ne sont toujours pas adoptés et de nombreux autres sont contestés, la ville de Paris en refusant même le principe !

Aussi, il me semble légitime de demander qu'une remise à plat soit faite, au regard de la place prépondérante donnée par ces plans départementaux au traitement par incinération. N'oublions pas que les grands groupes industriels y voient une opportunité financière non négligeable. Il est encore temps aujourd'hui de s'interroger sur la nécessité de développer des valorisations moins polluantes, comme le recyclage et le tri à la source.

Mme Nicole Bricq, *rapporteur pour avis*. Très bien !

M. René Rouquet. Vous avez pour votre part déclaré, madame la ministre, en juillet : « Il n'y a pas de priorité à l'incinération ».

L'an dernier, dans son rapport intitulé « Déchets ménagers : pour un retour à la raison », notre ancien collègue Ambroise Guellec avait déjà mis l'accent sur les dangers et les limites d'une politique qui donnerait une place prépondérante à l'incinération. Je le cite : « Pour alimenter ces grosses usines d'incinération, va-t-on accepter des va-et-vient incessants de camions, transportant des déchets collectés à l'autre bout du département ? [...] Va-t-on accepter de multiplier la pollution atmosphérique et les nuisances sonores, pour respecter les objectifs du plan départemental ? »

Mes chers collègues, cette position prend, à l'évidence, une importance particulière en région francilienne ! Et l'auteur concluait : « La plupart des plans départementaux restent très timorés en matière de recyclage, et plus encore pour le compostage des déchets. »

Pour votre part, vous avez évoqué, madame la ministre, dans une réponse au sénateur Gérard César, « le surdimensionnement des usines d'incinération, que laisse craindre l'examen des plans départementaux ». Enfin, ici même, le 1^{er} octobre, répondant à ma question liée aux pics de pollution survenus en région parisienne, vous m'avez assuré de votre volonté d'être attentive « à la diminution des émissions des installations industrielles, la dépollution de ces installations, la réflexion sur leur localisation et leur dimensionnement, notamment en ce qui concerne les usines d'incinération ».

Oui, il y a aujourd'hui deux logiques : une logique de marché, développée par les partisans du « tout incinération », afin de rentabiliser au mieux des installations surdimensionnées, et une logique d'aménagement du territoire, que nous partageons, madame la ministre, et qui, seule, permettra de marier avec intelligence les choix d'une incinération justement dimensionnée, avec ceux du tri et du recyclage !

S'agissant de l'environnement, les circulaires ministérielles des 24 février et 30 mai 1997 attirent l'attention des préfets sur la nécessité de voir les plans départementaux étudier les conséquences des émissions de dioxines produites par les incinérateurs sur la santé publique. La presse s'en est d'ailleurs largement fait l'écho. Sachant que la législation européenne va pro-

chainement amplifier les contraintes en ce domaine, je crois qu'il serait sage de savoir anticiper et de reconnaître que la logique la plus viable, la plus acceptable, sur le plan sanitaire, passe aujourd'hui par une nécessaire diminution des besoins en capacité d'incinération !

Aussi, de la même manière qu'une loi existe déjà, interdisant la mise en décharge à l'horizon 2002, une disposition réglementaire devrait pouvoir inciter les communes à promouvoir tri, recyclage et compostage.

Pour illustrer mon propos, je voudrais m'appuyer sur le combat que je mène, dans ma circonscription de Vitry-Alfortville, et auquel vous avez bien voulu prêter attention, madame la ministre.

Je me bats contre l'implantation d'une usine d'incinération inutile et dangereuse sur un secteur déjà marqué par la présence de onze installations classées dans un périmètre de trois kilomètres. Cet exemple montre que, sur l'Ile-de-France, en incitant davantage au tri, en essayant d'arriver à un recyclage à hauteur de 20 % – chiffre admis par tous – il est possible de rendre inutile la surcapacité d'incinération actuellement offerte par le plan d'élimination des déchets de mon département.

Oui, il faut que nous progressions dans le domaine du recyclage, et je ne saurais trop insister sur la nécessité d'encourager plus fortement encore les communes à s'engager sur cette voie, moyens financiers à l'appui, car, nous le savons, toute réglementation a un coût !

J'interviendrai, enfin, sur les procédures d'enquêtes publiques menées sur des dossiers d'environnement. Nous l'avons dit : nos concitoyens s'inquiètent des conséquences sanitaires de la pollution. N'y a-t-il pas quelque illogisme à voir les populations se mobiliser comme elles l'ont fait dans mon département, l'ensemble des conseils municipaux concernés rejeter, tour à tour, le dossier d'implantation que je viens d'évoquer, alors même qu'une commission d'enquête, travaillant à l'élaboration d'un même plan départemental voilà seulement quelques semaines, approuvait le site, en ne faisant aucun cas de la mobilisation populaire qui s'était exprimée démocratiquement sur ce sujet ?

Il est de notre responsabilité collective d'impulser une réforme sur l'évolution des procédures d'enquête et sur la formation des commissaires enquêteurs. Oui, il faut renforcer, sans tarder, le caractère nécessairement démocratique de telles consultations !

Je vous remercie, madame la ministre, de bien vouloir porter attention à ces quelques propositions. Pour ma part, c'est au regard de la qualité de l'action que vous avez su développer ces derniers mois que je soutiens aujourd'hui totalement votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 4 novembre 1997

SCRUTIN (n° 44)

sur l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998.

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	540
Majorité absolue	271

Pour l'adoption	283
Contre	257

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (251) :

Pour : 248. – MM. Yvon Abiven, Maurice Adevah-Pœuf, Stéphane Alaïze, Damien Alary, Mme Sylvie Andrieux, MM. Léo Andy, Henri d'Attilio, Jean-Marie Aubron, Jean-Marc Ayrault, Jean-Paul Bacquet, Dominique Baert, Jean-Pierre Baeumler, Jean-Pierre Balduyck, Jean-Pierre Balligand, Gérard Bapt, Alain Barrau, Claude Bartolone, Jacques Bascou, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Mme Yvette Benayoun-Nakache, MM. Henri Bertholet, Eric Besson, Jean-Louis Bianco, André Billardon, Jean-Pierre Blazy, Serge Blisko, Patrick Bloche, Jean-Marie Bockel, Jean-Claude Bois, Daniel Boissérie, Augustin Bonrepaux, André Borel, Jean-Michel Boucheron, Jean-Claude Boulard, Didier Boulaud, Pierre Bourguignon, Christian Bourquin, Jean-Pierre Braïne, Pierre Brana, Mme Frédérique Bredin, M. Jean-Paul Bret, Mme Nicole Bricq, MM. François Brottes, Marcel Cabiddu, Alain Cacheux, Jérôme Cahuzac, Alain Calmat, Jean-Christophe Cambadélis, André Capet, Thierry Carcenac, Christophe Caresche, Mme Véronique Carrión-Bastok, MM. Laurent Cathala, Bernard Caze-neuve, Jean-Paul Chanteguet, Guy-Michel Chauveau, Jean-Claude Chazal, Daniel Chevallier, Didier Chouat, Alain Claeys, Mme Marie-Françoise Clergeau, MM. Jean Codognès, Pierre Cohen, François Colcombet, Mme Monique Collange, MM. François Cuillandre, Jean-Claude Daniel, Jacky Darne, Camille Darsières, Michel Dasseux, Yves Dauge, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Philippe Decaudin, Marcel Dehoux, Michel Delebarre, Jean Delobel, François Deluga, Jean-Jacques Denis, Mme Monique Denise, MM. Bernard Derosier, Claude Desbons, Michel Destot, Paul Dhaille, Marc Dolez, François Dosé, René Dosière, Mme Brigitte Douay, MM. Raymond Douyère, Julien Dray, Tony Dreyfus, Pierre Ducout, Jean-Pierre Dufau, Jean-Louis Dumont, Mme Laurence Dumont, MM. Dominique Dupilet, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Jean-Paul Durieux, Philippe Duron, Henri Emmanuelli, Claude Evin, Alain Fabre-Pujol, Albert Facon, Mme Nicole Feidt, MM. Jean-Jacques Filleul, Jacques Fleury, Jacques Floch, Pierre Forgues,

Raymond Forni, Jean-Louis Fousseret, Michel Françaix, Christian Franqueville, Georges Frèche, Gérard Fuchs, Robert Gaïa, Yann Galut, Roland Garrigues, Jean-Yves Gateaud, Jean Gaubert, Mmes Catherine Génisson, Dominique Gillot, MM. Jean Glavany, André Godin, Gaëtan Gorce, Alain Gouriou, Gérard Gouzes, Bernard Grasset, Michel Grégoire, Mmes Odette Grzegorzulka, Paulette Guinchard-Kunstler, MM. Jacques Guyard, Francis Hammel, Mme Cécile Helle, MM. Edmond Hervé, Jacques Heuclin, François Hollande, Jean-Louis Idiart, Mme Françoise Imbert, MM. Claude Jacquot, Maurice Janetti, Serge Janquin, Armand Jung, Jean-Noël Kerdraon, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Mme Conchita Lacuey, MM. Jérôme Lambert, François Lamy, Pierre-Claude Lanfranca, Jack Lang, Mmes Jacqueline Lazard, Christine Lazerges, MM. Gilbert Le Bris, Jean-Yves Le Déaut, Jean-Yves Le Drian, Jean Le Garrec, Jean-Marie Le Guen, Bruno Le Roux, Mme Raymonde Le Texier, M. Alain Le Vern, Mme Claudine Ledoux, MM. Michel Lefait, Patrick Lemasle, Georges Lemoine, René Leroux, Michel Liebgott, Mme Martine Lignières-Cassou, MM. Gérard Lindeperg, François Loncle, Bernard Madrelle, Martin Malvy, René Mangin, Jean-Pierre Marché, Daniel Marcovitch, Jean-Paul Mariot, Mme Béatrice Marre, MM. Daniel Marsin, Marius Masse, Didier Mathus, Gilbert Maurer, Louis Mermaz, Roland Metzinger, Louis Mexandeau, Jean Michel, Didier Migaud, Mme Hélène Mignon, MM. Gilbert Mitterrand, Yvon Montané, Gabriel Montcharmont, Arnaud Montebourg, Henri Nallet, Philippe Nauche, Bernard Nayral, Henri Nayrou, Mme Véronique Neiertz, MM. Alain Néri, Michel Pajon, Joseph Parrenin, François Patriat, Christian Paul, Vincent Peillon, Germain Peiro, Jean-Claude Perez, Mmes Marie-Françoise Pérol-Dumont, Geneviève Perrin-Gaillard, Nicole Pery, Annette Peulvast-Bergeal, Catherine Picard, MM. Paul Quilès, Alfred Recours, Gérard Revol, Mme Marie-Line Reynaud, M. Patrick Rimbert, Mme Michèle Rivasi, MM. Alain Rodet, Marcel Rogemont, Bernard Roman, Yves Rome, Gilbert Roseau, Mme Yvette Roudy, MM. Jean Rouger, René Rouquet, Mme Odile Saugues, MM. Bernard Seux, Patrick Sève, Henri Sicre, Michel Tamaya, Mmes Catherine Tasca, Christiane Taubira-Delannon, MM. Yves Tavernier, Pascal Terrasse, Gérard Terrier, Mmes Marisol Touraine, Odette Trupin, MM. Joseph Tyrode, Daniel Vachez, André Vallini, André Vauchez, Michel Vauzelle, Michel Vergnier, Alain Veyret, Alain Vidalies, Jean-Claude Viollet, Philippe Vuilque et Kofi Yamgnane.

Non-votant : M. Laurent Fabius (président de l'Assemblée nationale).

Groupe R.P.R. (139) :

Contre : 139. – MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, André Angot, Philippe Auberger, Pierre Aubry, Jean Auclair, Gautier Audinot, Mmes Martine Aurillac, Roselyne Bachelot-Narquin, MM. Edouard Balladur,

Jean **Bardet**, François **Baroin**, Jacques **Baumel**, Christian **Bergelin**, André **Berthol**, Léon **Bertrand**, Jean-Yves **Besselat**, Jean **Besson**, Franck **Borotra**, Bruno **Bourg-Broc**, Michel **Bouvard**, Victor **Brial**, Philippe **Briand**, Louis de **Broissia**, Michel **Buillard**, Christian **Cabal**, Gilles **Carrez**, Mme Nicole **Catala**, MM. Jean-Charles **Cavaillé**, Richard **Cazenave**, Henry **Chabert**, Jean-Paul **Charié**, Jean **Charroppin**, Philippe **Chaulet**, Olivier de **Chazeaux**, François **Cornut-Gentile**, Alain **Cousin**, Jean-Michel **Couve**, Charles **Cova**, Henri **Cuq**, Jean-Louis **Debré**, Lucien **Degauchy**, Arthur **Dehaine**, Jean-Pierre **Delalande**, Patrick **Delnatte**, Jean-Marie **Demange**, Xavier **Deniau**, Yves **Deniaud**, Patrick **Davedjian**, Eric **Doligé**, Guy **Drut**, Jean-Michel **Dubernard**, Marc **Dumoulin**, Jean-Pierre **Dupont**, Nicolas **Dupont-Aignan**, Christian **Estrosi**, Jean-Claude **Etienne**, Jean **Falala**, Jean-Michel **Ferrand**, François **Fillon**, Pierre **Frogier**, Yves **Fromion**, Robert **Galley**, René **Galy-Dejean**, Henri de **Gastines**, Jean de **Gaulle**, Hervé **Gaymard**, Jean-Pierre **Giran**, Michel **Giraud**, Jacques **Godfrain**, Louis **Guédon**, Jean-Claude **Guibal**, Lucien **Guichon**, Jean-Jacques **Guillet**, Gérard **Hamel**, Michel **Hunault**, Michel **Inchauspé**, Christian **Jacob**, Didier **Julia**, Alain **Juppé**, Jacques **Kossowski**, Jacques **Lafleur**, Robert **Lamy**, Pierre **Lasbordes**, Thierry **Lazaro**, Pierre **Lellouche**, Jean-Claude **Lemoine**, Arnaud **Lepercq**, Jacques **Limouzy**, Lionnel **Luca**, Thierry **Mariani**, Alain **Marleix**, Franck **Marlin**, Jean **Marsaudon**, Philippe **Martin**, Patrice **Martin-Lalande**, Jacques **Masdeu-Arus**, Jean-Louis **Masson**, Pierre **Mazeaud**, Gilbert **Meyer**, Jean-Claude **Mignon**, Charles **Miossec**, Renaud **Muselier**, Jacques **Myard**, Patrick **Ollier**, Mme Françoise de **Panafieu**, MM. Robert **Pandraud**, Jacques **Pélissard**, Dominique **Perben**, Michel **Péricard**, Pierre **Petit**, Jacques **Peyrat**, Etienne **Pinte**, Serge **Poignant**, Bernard **Pons**, Robert **Poujade**, Didier **Quentin**, Jean-Bernard **Raimond**, Jean-Luc **Reitzer**, Jean-Paul de **Rocca Serra**, Nicolas **Sarkozy**, André **Schneider**, Bernard **Schreiner**, Philippe **Séguin**, Frantz **Taittinger**, Michel **Terrot**, Jean-Claude **Thomas**, Jean **Tiberi**, Georges **Tron**, Anicet **Turinay**, Jean **Ueberschlag**, Léon **Vachet**, Jean **Valleix**, François **Vannson**, Emile **Vernaudeau**, Roland **Vuil-laume** et Jean-Luc **Warsmann**.

Groupe U.D.F. (112) :

Contre : 111. – MM. Jean-Pierre **Abelin**, Pierre **Albertini**, Mme Nicole **Ameline**, MM. François d'**Aubert**, Pierre-Christophe **Baguet**, Raymond **Barre**, Jacques **Barrot**, Mme Sylvia **Bassot**, MM. Dominique **Baudis**, François **Bayrou**, Jean-Louis **Bernard**, Claude **Birraux**, Jacques **Blanc**, Roland **Blum**, Mme Marie-Thérèse **Boisseau**, MM. Jean-Louis **Borloo**, Bernard **Bosson**, Mme Christine **Boutin**, MM. Loïc **Bouvard**, Jean **Briane**, Yves **Bur**, Dominique **Bussereau**, Pierre **Cardo**, Antoine **Carré**, Hervé de **Charette**, Jean-François **Chossy**, Pascal **Clément**, Georges **Colombier**, René **Couanau**, Charles de **Courson**, Yves **Coussain**, Marc-Philippe **Daubresse**, Jean-Claude **Decagny**, Francis **Delattre**, Léonce **Deprez**, Laurent **Dominati**, Renaud **Donnedieu de Vabres**, Dominique **Dord**, Philippe **Douste-Blazy**, Renaud **Dutreil**, Charles **Ehrmann**, Alain **Ferry**, Nicolas **Foris-sier**, Jean-Pierre **Foucher**, Claude **Gaillard**, Gilbert **Gan-**

tier, Claude **Gatignol**, Germain **Gengenwin**, Valéry **Giscard d'Estaing**, Claude **Goasguen**, François **Goulard**, Gérard **Grignon**, Hubert **Grimault**, Pierre **Hellier**, Michel **Herbillon**, Pierre **Hériaud**, Patrick **Herr**, Mmes Anne-Marie **Idrac**, Bernadette **Isaac-Sibille**, MM. Denis **Jacquat**, Henry **Jean-Baptiste**, Jean-Jacques **Jégou**, Aimé **Kerguéris**, Christian **Kert**, Marc **Laffineur**, Edouard **Landrain**, Jacques **Le Nay**, Jean-Claude **Lenoir**, Jean-Antoine **Leonetti**, François **Léotard**, Pierre **Lequiller**, Maurice **Leroy**, Roger **Lestas**, Maurice **Ligot**, François **Loos**, Alain **Madelin**, Christian **Martin**, Jean-François **Mattei**, Pierre **Méhaignerie**, Michel **Meylan**, Pierre **Micaux**, Charles **Millon**, Mme Louise **Moreau**, MM. Jean-Marie **Morisset**, Alain **Moyné-Bressand**, Yves **Nicolin**, Arthur **Paecht**, Dominique **Paillé**, Paul **Patriarche**, Bernard **Perrut**, Henri **Plagnol**, Ladislav **Poniatowski**, Jean-Luc **Préel**, Jean **Proriol**, Marc **Reymann**, Jean **Rigaud**, Jean **Roatta**, Gilles de **Robien**, François **Rochebloine**, José **Rossi**, Rudy **Salles**, André **Santini**, Joël **Sarlot**, François **Sauvadet**, Jean-Pierre **Soisson**, Guy **Teissier**, Philippe **Vasseur**, Gérard **Voisin**, Michel **Voisin**, Pierre-André **Wiltzer** et Adrien **Zeller**.

Groupe communiste (36) :

Pour : 2. – MM. Jean-Pierre **Brard** et Ernest **Moutous-samy**.

Contre : 3. – MM. Patrice **Carvalho**, Maxime **Gremetz** et Georges **Hage**.

Abstentions : 31. – MM. François **Asensi**, Gilbert **Biessy**, Claude **Billard**, Bernard **Birsinger**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jacques **Brunhes**, Alain **Clary**, Christian **Cuvilliez**, René **Dutin**, Daniel **Feurtet**, Mme Jacqueline **Frayse**, MM. André **Gerin**, Pierre **Goldberg**, Guy **Hermier**, Robert **Hue**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. André **Lajoinie**, Jean-Claude **Lefort**, Patrick **Leroy**, Félix **Leyzour**, François **Liberti**, Patrick **Malavielle**, Roger **Meï**, Bernard **Outin**, Daniel **Paul**, Jean-Claude **Sandrier**, Jean **Tardito**, Michel **Vaxès** et Jean **Vila**.

Groupe Radical, Citoyen et Vert (33) :

Pour : 33. – M. André **Aschieri**, Mmes Marie-Hélène **Aubert**, Huguette **Bello**, MM. Pierre **Carassus**, Roland **Carraz**, Gérard **Charasse**, Bernard **Charles**, Yves **Cochet**, Michel **Crépeau**, Jean-Pierre **Defontaine**, Jacques **Desallangre**, Roger **Franzoni**, Guy **Hascoët**, Elie **Hoarau**, Claude **Hoarau**, Robert **Honde**, François **Huwart**, Guy **Lengagne**, Noël **Mamère**, Jean-Michel **Marchand**, Alfred **Marie-Jeanne**, Mme Gilberte **Marin-Moskovitz**, MM. Jean-Pierre **Michel**, Jean-Paul **Nunzi**, Jean **Pontier**, Jacques **Rebillard**, Jean **Rigal**, Georges **Sarre**, Gérard **Saumade**, Roger-Gérard **Schwartzenberg**, Michel **Suchod**, Alain **Tourret** et Aloyse **Warhouver**.

Non-inscrits (4).

Contre : 4. – MM. Dominique **Caillaud**, Jean-Marie **Le Chevallier**, André **Thien Ah Koon** et Philippe de **Villiers**.

